This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

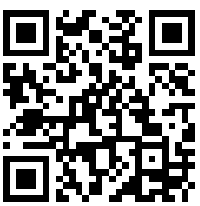

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 376935

Hosted by Google

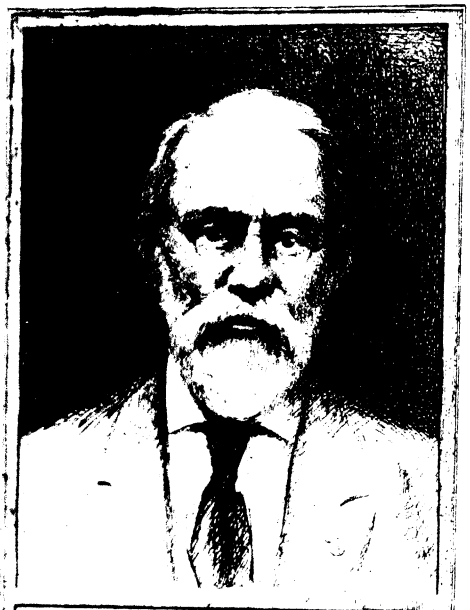

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

AS
162
.A43

Hosted by Google

Hosted by Google

MÉMOIRES & COMPTES-RENDUS

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

D'ALAIS

Hosted by Google

Hosted by Google

MÉMOIRES & COMPTES-RENDUS

DE LA

SOCIÉTÉ

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

D'ALAIS

ANNÉE 1888 — TOME XX

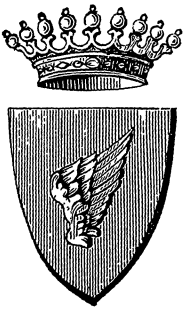

ALAIS

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE J. MARTIN

Rues Bridaine, 4, et Dumas, 5

1889

Hosted by Google

Hosted by Google

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

D'ALAIS

FONDÉE LE 28 FÉVRIER 1868, AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 27 JUILLET 1868

Reconnue comme établissement d'utilité publique
par Décret du 15 Décembre 1879

BUREAU POUR 1888

Président	MM. J.-H. LABBÉ.
Vice-Président	F. RIGAUD.
Secrétaire général . . .	R. SCHITZ.
Bibliothécaire-Archiviste .	G. FÉMINIER.
Trésorier	E. DUFFÈS.
Secrétaire des séances . .	G. ALPHANDÉRY.

LISTE DES MEMBRES

MEMBRES HONORAIRES

MM. DE LESSEPS (FERDINAND), G. C. ✲, membre de l'Académie des Sciences, à Paris, élu le 6 novembre 1869.

DE ROZIÈRE (EUGÈNE), O. ✲, I. ◍, sénateur, membre de l'Institut, inspecteur général des archives nationales, à Paris, élu le 3 juillet 1870.

MISTRAL (FRÉDÉRIC), ✲, poète provençal, à Maillane, (B.-du-Rh.), élu le 18 février 1871.

PASTEUR (LOUIS), G. C. ✲, I. ◍, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, professeur à la Faculté des sciences, à Paris, élu le 18 mars 1871.

Hosted by Google

MM. DE ROUVILLE (PAUL), ✲, doyen de la Faculté des Sciences de Montpellier, élu le 9 mars 1872.

BÉCHAMP, ✲, professeur de chimie à la Faculté de Médecine de Montpellier, élu le 1er juin 1872.

RICARD (ADOLPHE), secrétaire de la Société d'archéologie de Montpellier, élu le 9 novembre 1872.

DE LAMOTHE (ALEXANDRE), ancien archiviste du Gard, à Avignon, élu le 28 décembre 1872.

DE PONTMARTIN (ARMAND), ✲, homme de lettres, aux Angles (Vaucluse), élu le 10 janvier 1874.

BONAPARTE-WYSE (WILLIAM-CHARLES), manor of Saint-John's, Waterford (Irlande), élu le 26 janvier 1878.

CAZOT (JULES), O. ❁, sénateur, à Paris, élu le 15 février 1879.

AURÈS (AUGUSTE), O. ✲, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en retraite, à Nîmes, élu le 10 avril 1880.

BAISSAC (JULES), ✲, homme de lettres, à Paris, élu le 17 juillet 1880.

CHIPIEZ (CHARLES), inspecteur des écoles de dessin, à Paris, élu le 31 juillet 1880.

ALLMER (AUGUSTE), ✲, I. ❁, correspondant de l'Institut, conservateur honoraire du Musée épigraphique de la ville de Lyon, rédacteur de la *Revue épigraphique du Midi de la France*, élu le 9 octobre 1880.

RINN (LOUIS), commandant d'Etat-major, conseiller de Gouvernement, à Alger, élu le 7 janvier 1882.

TORCAPEL (ALFRED), ingénieur de la Cie des chemins de fer P.-L.-M., à Avignon, élu le 16 déc. 1883.

PERRIER (FRANÇOIS), O. ✲, I. ❁, général d'Etat-major, membre de l'Institut, présid. du Conseil général du Gard, élu le 7 juin 1884, (décédé le 20 février 1888).

BOISSIER (GASTON), O. ✲, I. ❁, membre de l'Académie française, professeur au Collège de France, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

DARBOUX, ✲, I. ❁, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole normale supérieure, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

HERVÉ-MANGON, C. ✲, membre de l'Institut, à Paris, élu le 19 décembre 1885 (décédé le 15 mai 1888).

DE QUATREFAGES, C. ✲, I. ❁, membre de l'Institut, professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

Hosted by Google

MM. **RÉVOIL** (HENRI), O. ✻, I. ⚙, correspondant de l'Institut, architecte du Gouvernement, à Nimes, élu le 19 décembre 1885.

PLANCHON (EMILE), ✻, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine, directeur du Jardin des Plantes de Montpellier, élu le 19 décembre 1885 (décédé le 1er avril 1888).

GUIMET, directeur des *Annales du Musée Guimet*, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

DAUDET (ALPHONSE), homme de lettres, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

MARION (A.-F.), ✻, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, élu le 19 décembre 1885.

SABATIER (ARMAND), ✻, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, élu le 19 décembre 1885.

PECH (GABRIEL), statuaire, à Paris, élu le 19 février 1887.

GAUDEZ, statuaire, à Paris, élu le 19 février 1887.

BENOIT (ALMIR), notaire à Villefort, élu le 26 février 1887.

MEMBRES RÉSIDANTS

MM. AUPHAN (VICTOR) ✻, docteur en médecine, inspecteur des eaux thermales d'Ax, (*m. fondateur*).

CHEVALIER (JULES), docteur en médecine (*m. fondateur*).

DADRE (ADRIEN), docteur en droit, avocat (*m. fondateur*).

FRAISSINET (EDOUARD), ingénieur civil (*m. fondateur*).

PLANTIER (ALFRED), docteur en droit, docteur en médecine (*m. fondateur*).

MAGNON (ANSELME), ingénieur civil, professeur à l'Ecole des Maîtres-Ouvriers Mineurs, élu le 11 juillet 1868.

VEILLON (GUSTAVE), ingénieur civil, membre du Conseil général du Gard, élu le 11 juillet 1868.

PIN (PAUL), docteur en médecine, élu le 8 août 1868.

BARRE (LOUIS), ✻, ingénieur civil, élu le 2 janvier 1869.

GARREAU DE DOMBASLE (FERDINAND), ingénieur civil, professeur à l'Ecole des Maîtres-Ouvriers Mineurs, élu le 15 janvier 1869.

DE LAVIT (EMILIEN) ✻, architecte, élu le 5 mars 1870.

SABATIER DE LACHADENÈDE (PAUL) ✻, élu le 19 mars 1870

Hosted by Google

MM. PIN (EMILE), avocat, membre du Conseil général du Gard, élu le 19 mars 1870.

FABRE (CÉSAR), juge de paix, élu le 2 avril 1870.

FRANÇEZON (PAUL), filateur, élu le 16 décembre 1872.

ALEXANDROWICZ (LADISLAS), docteur en médecine, élu le 12 avril 1873.

MAUMEJEAN (GUILLAUME), A. ✪, professeur au Lycée, élu le 12 avril 1873.

ROUX (FERDINAND), O. ✲, directeur honoraire de l'Ecole normale de l'enseignement secondaire spécial de Cluny, élu le 21 février 1874.

RIVIÈRE-DEJEAN (ALFRED), élu le 2 janvier 1875.

FABRE (GEORGES), A. ✪, ✠, Inspecteur des Forêts, licencié ès-sciences naturelles, membre de la Société géologique de France, élu le 5 février 1876.

GUILLEMON (CAMILLE), contrôleur principal des Contributions directes, en retraite, économe de l'Hôpital, élu le 16 juin 1877.

DUGAS (FERNAND), avocat, docteur en droit, élu le 4 mai 1878.

DE CASTELNAU (CLÉMENT), ✲, Ingénieur en chef au Corps des Mines, élu le 15 février 1879.

LABBÉ (JOSEPH-HENRI), ✠, sous-inspecteur des Forêts, élu le 3 janvier 1880.

FÉMINIER (GABRIEL), conducteur des Ponts et Chaussées, élu le 10 avril 1880.

AIGOIN DE MONTREDON (PAULIN), avocat à Béziers, élu le 3 juillet 1880.

OBERKAMPFF (ÉMILE), receveur particulier des Finances, élu le 20 novembre 1880.

PAUL (FÉLIX), A. ✪, professeur au Lycée, élu le 4 juin 1881.

DUFFÈS (EMILE), avoué au Tribunal civil, élu le 29 juillet 1882.

TROULHIAS (NUMA), élu le 29 juillet 1882.

ESCALLE (PIERRE), ingénieur, directeur général de la Cie du Boléo, à Guaymas, (Mexique), élu le 21 octobre 1882.

RIGAUD (FERNAND), ✲, Ingénieur en chef au Corps des Mines, Directeur de l'École des Maîtres-Ouvriers Mineurs, élu le 13 septembre 1884.

Hosted by Google

MM. CHAPON (URBAIN), docteur en médecine, élu le 13 septembre 1884.

BOISSIER (ERNEST), médecin-vétérinaire, élu le 13 septembre 1884.

ESPÉRANDIEU (EMILE), maire d'Alais, élu le 25 sept. 1886.

ALPHANDERY (GEORGES), docteur en médecine, élu le 30 octobre 1886.

SCHITZ (ROBERT), chef de bureau de la Banque de France, élu le 20 novembre 1886.

COURTOIS, médecin-major au 55e régiment d'infanterie, élu le 24 mars 1888.

MEMBRES NON RÉSIDANTS

MM. **Castanier (Léopold)**, licencié en droit, à Génolhac (Gard), (*m. fondateur*).

Des Hours (Louis), avocat, à Mauguio (Hérault), (*m. fondateur*).

Gros (Amédée), architecte, à Alais (*m. fondateur*).

Larguier (Frédéric), docteur en médecine à Alais (*m. fondateur*).

Bondurand (Édouard), A. ✪ archiviste du département du Gard, élu le 21 mars 1868.

Ollier de Marichard (Jules), A. ✪, correspondant de la Société d'anthropologie de Paris, à Vallon (Ardèche), élu le 21 mars 1868.

Parran (Alphonse), ✲, ingénieur en chef au Corps des Mines, directeur de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, à Paris, élu le 21 mars 1868.

De Ramel (Gabriel), ✲, commandant au 10e Régiment d'Infanterie, à Auxonne, élu le 12 décembre 1868.

De Ramel (Fernand), ✲, docteur en droit, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, membre du Conseil Général du Gard, à Paris, élu le 2 janvier 1869.

Cazalis de Fondouce (Paul), ✲, A. ✪, ingénieur civil, secrétaire général de l'Académie de Montpellier, élu le 20 mars 1869.

Rodier de la Bruguière (Albert), à Anduze, élu le 5 juin 1869.

Dumas (Ernest), ✲, à Paris, élu le 5 juin 1869.

Hosted by Google

MM. **Pellet (Scipion,)** à Nimes, élu le 5 juin 1869.

Rousselier (J.-G.), ingénieur, à Marseille, élu le 5 juin 1869.

Vidal Emmanuel, ✲, docteur en médecine, à Bessèges, élu le 5 juin 1869.

De Cazenove (Raoul), membre de la Société littéraire de Lyon, à Lyon, élu le 6 novembre 1869.

Jeanjean (Adrien), A. ⚜, ⚜, Membre de la Société géologique de France, Président du Comice agricole de l'arrondissement du Vigan, à St-Hippolyte-du-Fort, élu le 6 novembre 1869.

Marsaut (J.-B.), ingénieur sous-directeur de la Cie houillère de Bessèges, élu le 6 novembre 1869.

Roux (Emile), ingénieur, à Molières, élu le 6 novembre 1869.

De Seynes (Jules), ✲, à Paris, élu le 6 novembre 1869.

Soulier (Hippolyte), maire d'Anduze, membre du Conseil Général du Gard, à Saint-Théodorit, (Gard), élu le 6 novembre 1869.

Murgue, ingénieur de la Cie houillère, à Bessèges, élu le 5 mars 1870.

Wolff (Jacques), O. ⚜, professeur honoraire à Bischeim, près Strasbourg, élu le 5 mars 1870.

Bardon (Gustave), ingénieur directeur de la Cie houillère de Trélys, élu le 19 mars 1870.

Meusnier (Charles), ingénieur, secrétaire général de la Cie des fonderies et forges de Bessèges, élu le 19 mars 1870.

Leyris (André), huissier à la Cour d'Alger, poète languedocien, élu le 30 avril 1870.

Castelbon, pharmacien, à Portes, élu le 7 mai 1870.

Chabaud (Léopold), avocat, à Alais, élu le 3 décembre 1870.

Casaubon, docteur en médecine, à Anduze, élu le 28 janvier 1871.

De Marveille de Calviac (Jules), à Lassalle, élu le 28 janvier 1871.

Chalmeton (Ferdinand), ✲, ingénieur directeur de la Cie houillère de Bessèges, élu le 22 avril 1871.

Glorieux (Florent), ingénieur des Mines, à Alais, élu le 2 septembre 1871.

Castanié ✲, ingénieur civil, directeur de la Cie des Mines de Soumah, (Algérie), élu le 18 novembre 1871.

De Chapel (Alfred), à Cardet (Gard), élu le 17 janvier 1872.

Hosted by Google

MM. **Biver,** directeur des charbonnages des Bouches-du-Rhône, à Marseille, élu le 9 mars 1872.

Fabre (Joseph), docteur-médecin, directeur de l'établissement hydrothérapique de Lafoux (Gard), élu le 9 mars 1872.

Pradel (Alphonse), docteur en médecine, à Molières (Gard), élu le 9 mars 1872, (décédé le 3 janvier 1888).

Silhol (Alfred), membre du Conseil général du Gard, à Nimes, élu le 9 mars 1872.

De Lajudie (Félix), ingénieur de la Cie des Fonderies et Forges de Bessèges, élu le 16 mars 1870.

Babilot, directeur de la Cie des Mines de Portes et Sénéchas, à la Vernarède (Gard), élu le 4 mai 1872.

Gide (Léonce), à Nimes, élu le 1er juin 1872.

Siegfried (Jules), maire du Hâvre, député de la Seine-Inférieure, élu le 14 décembre 1872.

D'Albiousse (Lionel), juge au tribunal civil d'Uzès, élu le 25 juillet 1873.

Falgairolle (Prosper), à Vauvert (Gard), élu le 13 septembre 1873.

Bois (Charles), ✲, doyen de la Faculté de théologie de Montauban, élu le 8 novembre 1873.

Lombard-Dumas (Armand), membre des Sociétés botanique et géologique de France, à Sommières, élu le 22 novembre 1873.

Czyszkowski (Stephen), ingénieur civil à Paris, élu le 4 janvier 1874.

Laurent de l'Arbousset (A.), ✲, à Alais, élu le 10 janvier 1874.

Chabal, receveur particulier des Finances, à Uzès, élu le 21 janvier 1875.

Carrière (Ludovic), ingénieur des Arts et Manufactures, à Alais, élu le 11 septembre 1875.

Chabrel (Charles), employé à la Préfecture de Vaucluse, élu le 11 septembre 1875.

Péchiney (Alfred), ingénieur-directeur de l'usine de Salindres, élu le 11 septembre 1875.

Vaschalde (Henri), I. ✲, homme de lettres, à Vals, (Ardèche), élu le 4 décembre 1875.

Nagel (Gustave), ingénieur directeur de la Cie des mines des Salles-de-Gagnières, élu le 25 mars 1876.

Fabre (Adolphe), architecte, à Alais, élu le 25 mars 1876.

Hosted by Google

MM. **Martin (Bernardin)**, docteur en médecine, membre de la Société botanique de France, à Aumessas (Gard), élu le 12 août 1876.

Reboul (Emile), juge de paix à Génolhac (Gard), élu le 27 octobre 1877.

Laforgue (Camille), vice-syndic de la Maintenance de Languedoc, à Coursan (Aude), élu le 26 janvier 1878.

Gide (Charles), professeur à la Faculté de droit de Montpellier, élu le 23 novembre 1878.

Bonafous, docteur en médecine, à Salindres, élu le 21 décembre 1878.

Martin (Joseph), inspecteur des Forêts, à Nimes, élu le 15 février 1879.

De Montalet-Alais, à Potellières (Gard), élu le 6 septembre 1879.

Lequeutre (A.) ✻, membre de la Direction centrale du Club Alpin français, à Paris, élu le 6 septembre 1879.

Varin d'Ainvelle (Amédée), capitaine d'artillerie en retraite, à Alais, élu le 14 février 1880.

Nouailhac-Pioch (Fernand), ingénieur des Ponts et Chaussées, Sous-directeur de la Compagnie universelle interocéanique de Panama, élu le 31 janvier 1880.

Boudon (Réné), maire de Saint-Jean-du-Gard, membre du conseil général dn Gard, élu le 8 octobre 1881.

Picard (Théodore), conducteur principal des Ponts et Chaussées, à Nimes, élu le 8 octobre 1881.

Bardon (Achille), receveur des Domaines, à Nimes, élu le 29 juillet 1882.

Gély (Paul), garde général des Forêts, à Alais, élu le 21 octobre 1882.

Gall (Henri), ingénieur-chimiste de la Compagnie Générale de produits antiseptiques, à Villers (Oise), élu le 19 mai 1883.

Favand (Paul), Inspecteur d'Assurances, à Alais, élu le 16 juin 1883.

Ferrier (Abel), pharmacien, à Alais, élu le 16 juin 1883.

Lavaud (Denis), chef de la comptabilité des Mines de Portes et Sénéchas, à La Vernarède, élu le 7 juillet 1883.

Reboul (Paul), notaire à Alais, élu le 24 novembre 1883.

Hosted by Google

MM. **Renard (Charles)**, directeur général de la Compagnie d'exploitation des Minerais de Rio-Tinto, à l'Estaque (B.-du-Rh.), élu le 24 novembre 1883.

Bory (Armand), président du Tribunal civil de Nimes, élu le 22 décembre 1883.

Delpech (Édouard), à Clairac (Lot-et-Garonne,) élu le 23 février 1884.

Crouzet (Félix), achitecte à Alais, élu le 23 février 1884.

Canonge (Démitris), à Alais, élu le 23 février 1884.

Bonnal (Joseph), industriel à Alais, élu le 3 mai 1884.

Randabel (Jules), chef de section de la Compagnie P.-L.-M., à Alais, élu le 17 mai 1884.

Cabane de Florian (Léopold), membre du Conseil généneral du Gard, à Nimes, élu le 7 juin 1884.

Colomb (Henri), à Alais, élu le 7 juin 1884.

Peyre (Emile), ingénieur de la Cie des Fonderies et Forges, à Tamaris, élu le 30 août 1884.

Espérandieu (Emile), O. ✠, lieutenant-professeur à l'Ecole militaire d'Infanterie, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), élu le 13 septembre 1884.

Bertharion (Antonin), garde-mines à Alais, élu le 24 octobre 1885.

De Sarran (Louis), commis principal des Contributions indirectes, membre de la Société géologique de France, à Villefranche (Rhône), élu le 19 décembre 1885.

Roux (Joseph), Ingénieur de la Compagnie des phosphates du Sud-Ouest de la France, à Cajar (Lot), élu le 6 novembre 1886.

Roux, percepteur des Contributions indirectes à Alais, élu le 20 novembre 1886.

Oberkampff (Ernest), à Alais, élu le 29 janvier 1887.

Caumel (Emile), avoué au Tribunal civil d'Alais, élu le 29 janvier 1887.

André (Ernest), notaire à Alais, élu le 19 novembre 1887.

Rech (François), notaire à Alais, élu le 19 novembre 1887.

Lavondès (Arthur), substitut du procureur de la République. à Alais, élu le 19 novembre 1887.

Balme (Léopold) architecte, membre du conseil d'arrondissement d'Alais, élu le 24 mars 1888.

Hosted by Google

MM. **Falgairolle** (**Edmond**), juge suppléant au tribunal civil d'Alais, élu le 28 janvier 1888.

Piat-Desvial (**Félix**), caissier de la Banque de France, à Alais, élu le 28 janvier 1888.

Hosted by Google

SOCIÉTÉS FRANÇAISES CORRESPONDANTES

AIN

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain, à Bourg.

ALGÉRIE

Académie d'Hippone, à Bône.

Société archéologique du département de Constantine.

Société des sciences physiques, naturelles et climatologiques de l'Algérie, à Alger.

ALPES-MARITIMES

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ARDÈCHE

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres du département de l'Ardèche, à Privas.

AUDE

Société des arts et des sciences de Carcassonne.

AVEYRON

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.

BASSES-ALPES

Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

BOUCHES-DU-RHONE

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Société scientifique industrielle de Marseille.

CHARENTE

Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

Hosted by Google

CHARENTE-INFÉRIEURE

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, à la Rochelle.

CORRÈZE

Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

COTE-D'OR

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, de Dijon.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

DORDOGNE

Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.

DROME

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.

GARD

Académie de Nimes.

Comité de l'art chrétien, à Nimes.

Société d'agriculture du Gard, à Nimes.

Société d'étude des sciences naturelles de Nimes.

Société d'agriculture d'Alais.

GERS

Société historique de Gascogne, à Auch.

GIRONDE

Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société archéologique de Bordeaux.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.

HAUTES-ALPES

Société d'études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes, à Gap.

Hosted by Google

HAUTE-GARONNE

Académie des jeux floraux, à Toulouse.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société académique Franco-Hispano-Portugaise de Toulouse.

Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Société d'histoire naturelle de Toulouse.

HAUTE-LOIRE

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

HAUTE-MARNE

Société historique et archéologique de Langres.

HAUTE-SAVOIE

Société florimontane, à Annecy.

HÉRAULT

Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Société archéologique de Montpellier.

Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.

Société des Sciences naturelles et physiques de Montpellier.

Société languedocienne de géographie, à Montpellier.

Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

LANDES

Société de Borda, à Dax.

LOIRE

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne.

LOT

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, à Cahors.

Hosted by Google

LOT-ET-GARONNE

Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

LOZÈRE

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende.

PUY-DE-DOME

Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

RHONE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Société des sciences industrielles de Lyon.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

SAONE-ET-LOIRE

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon.

SAVOIE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.

SEINE

Société nationale des antiquaires de France, à Paris.

Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

SEINE-ET-OISE

Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à Versailles.

TARN

Société des sciences, arts et belles-lettres du département du Tarn, à Albi.

Hosted by Google

TARN-ET-GARONNE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

VAR

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

VAUCLUSE

Académie de Vaucluse, à Avignon.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES CORRESPONDANTES

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Geological Survey, à Washington.
Smithsonian Institution, à Washington.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

RECEVANT LES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ

Alais.....	Bibliothèque municipale.
Avignon...	Bibliothèque municipale.
Bagnols...	Bibliothèque municipale.
Carpentras.	Bibliothèque municipale.
Marseille...	Bibliothèque municipale.
Montpellier.	Bibliothèque municipale.
Nimes.....	Archives départementales.
—	Bibliothèque municipale.
Paris.....	Archives du Ministère de l'Instruction publiq.
—	Bibliothèque des Sociétés savantes.
Vauvert...	Bibliothèque municipale.

Hosted by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A LA SOCIÉTÉ

Annales des Ponts et Chaussées (envoi du Ministère des Travaux publics).

Répertoire des travaux historiques (envoi du Ministère de l'Instruction publique).

Revue des travaux scientifiques (envoi du Ministère de l'Instruction publique).

Revue du Midi (échange).

Revue épigraphique du Midi de la France (envoi de M. Allmer, membre honoraire).

Annales du Musée Guimet (envoi de M. Guimet, membre honoraire).

Revue du contentieux des travaux publics, du bâtiment et des marchés de fournitures (envoi de M. F. de Ramel, membre non résidant).

Annuaire des musées cantonaux (échange).

Feuille des jeunes naturalistes (échange).

Les Tablettes d'Alais, journal hebdomadaire, (envoi de Mme veuve Martin).

Hosted by Google

DOCUMENTS HISTORIQUES SUR ALAIS

DEUX VOYAGES A ALAIS

DE Mgr DILLON

Archevêque de Narbonne, Président né des Etats de Languedoc.

(1773 et 1786)

Arthur-Richard Dillon naquit à Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1721. Il était le troisième fils du comte Dillon, d'origine irlandaise, et de Christiana Sheldon, fille d'honneur de la reine d'Angleterre, venus se fixer en France après la chute du roi Jacques II. Les brillants services militaires de son père et de ses deux frères (1) lui valurent dans la carrière ecclésiastique une élévation rapide. Simple abbé, dans le diocèse de Reims, en 1745, il fut l'année suivante nommé vicaire général de l'évêché de Pontoise; puis, en 1753, évêque d'Evreux; en 1758, archevêque de Toulouse, et le 15 avril 1763, archevêque de Narbonne, siège primatial auquel la présidence des Etats de Languedoc était attachée, et qui conférait à son possesseur la haute administration de cette province, la plus importante du royaume. Dillon conserva ce poste éminent jusqu'en 1789, où les Etats provinciaux disparurent avec les autres vieilles institutions de la monarchie.

Pendant cette période de vingt-six ans, ce prélat, plus homme d'affaires que de religion, ne résida jamais dans son diocèse. Quand il se rendait à Narbonne, il y arrivait presque toujours accompagné de ses nièces, les dames de

(1) Voir leur biographie dans le *Dictionnaire* de Larousse, ou dans la *Bibliographie universelle*.

Hosted by Google

Rooth et de Dillon, dont la grâce et l'amabilité attiraient à elles toutes les notabilités de la province. Aussi, dès ce moment, dit son biographe, M. Audibert (1) : la résidence archiépiscopale se transformait ; c'était une véritable féérie : carrosses, chaises à porteurs, dignitaires de l'Eglise, seigneurs de haut parage, nobles dames à trente-six quartiers, vénérables magistrats, officiers du roi, domestiques à grande livrée encombraient toutes les avenues ; le palais primatial, ordinairement sombre et silencieux, avec ses voûtes surbaissées, ses tours hérissées de machicoulis, s'animait, s'éclairait de mille feux et devenait un lieu de réunions mondaines où la musique, le jeu, la danse, les piquantes causeries et la bonne chère étaient les principales occupations. La matinée seule, était réservée aux affaires. Mgr Dillon donnait alors ses audiences en robe de velours cramoisi ; après midi, il prenait le costume de ville des archevêques ; mais dans les soirées de grande réception, pour inspirer plus d'entrain aux conviés, il dissimulait en quelque sorte son caractère sacerdotal sous un habit de velours noir, beaucoup plus ample que l'habit à la française, rehaussé de la plaque de l'ordre du Saint-Esprit et de boutons en brillants. C'était alors un gentilhomme accompli, causeur spirituel, attachant, sympathique, hôte gracieux, empressé et toujours digne... Avec son carrosse, et en belle compagnie, il faisait bien quelques faciles excursions dans les lieux les plus voisins, à Sigean, à Fleury, à Ginestas, à Coursan, mais jamais au-delà : véritables trains de plaisir plutôt que visites pastorales ; et encore, pour que ces voyages fussent entrepris, fallait-il être

---

(1) *Le dernier Président des Etats généraux de Languedoc,* par Louis Audibert.

Hosted by Google

assuré qu'à chaque station il y aurait bon gîte et bonne chère. (1)

Un habitant notable de Sigean attendait un jour la visite de Monseigneur ; ses rabatteurs, ses garde-chasses l'avaient abondamment pourvu des plus exquises variétés de gibier. Mais, ô fatal contre-temps ! les illustres visiteurs, qui devaient venir le jeudi, n'arrivèrent que le vendredi. On eut beau mettre en réquisition tous les pêcheurs de la contrée, un vent de mer opiniâtre rendit inutiles tous leurs efforts, et le dîner maigre, sans soles, sans macreuses, sans langoustes, n'aurait été qu'un bien maigre dîner ! L'amphitryon, qui connaissait le palais délicat et exigeant de ses hôtes, se désespérait ; Mgr Dillon comprit, à son air attristé, le chagrin qu'il éprouvait, et, s'approchant de lui doucement : « Seriez-vous malade, mon ami, lui dit-il ? vous me paraissez bien soucieux ! — Ah ! monseigneur, je suis désolé ! hier, j'avais un dîner de prince, digne de vous être offert... aujourd'hui, vendredi, malgré tous mes soins, je n'ai pu organiser qu'un dîner pitoyable, bon tout au plus pour des anachorètes ! je suis consterné ! »

Le cardinal de Borgia, se trouvant en semblable occurence, rassura sa compagnie en lui déclarant qu'il possédait une bulle du pape Alexandre VI, son oncle, qui l'autorisait à faire gras toute l'année, même le vendredi ! Mgr Dillon ne jouissait pas d'une telle prérogative, mais

---

(1) Ce n'est pas seulement au XVIII^e^ siècle que les prélats se sont montrés fastueux dans leurs voyages. Le concile de Latran, tenu en 1179, voulant mettre des bornes à leur luxe effréné à cette époque, décida que dans leurs visites pastorales, les archevêques auraient tout au plus *de quarante à cinquante chevaux ou mules ;* les évêques *de vingt à trente,* et les archidiacres *sept ;* et que, ni les uns ni les autres, ne pourraient mener avec eux des équipages de chasse, soit de chiens, soit d'oiseaux.

Hosted by Google

il avait le privilège des gens d'esprit, qui ne sont embarrassés en aucune circonstance. Aussi, s'adressant avec bonté à son hôte : « Rassurez-vous, mon cher, lui dit-il, servez vos deux dîners, l'un excusera l'autre ! »

On formerait tout un recueil des anecdotes relatives à Mgr Dillon ; nous nous contenterons pour faire mieux apprécier son caractère et son esprit, de rapporter quelques-uns de ses bons mots :

Madame de Sabran, faisant la partie de l'archevêque, avait presque constamment les hautes cartes : « Je vois avec plaisir, Madame, lui dit le prélat, que vous êtes maintenant réconciliée avec les rois ! » — « Oui, Monseigneur, depuis qu'ils sont dignes de nous ». Une dame de cette famille, révoltée des mœurs du Régent et de ses roués, s'était écriée : « En vérité, il faut que Dieu, après avoir créé l'homme, ait pris un reste de boue pour former l'âme des laquais et des princes ! » La cour avait tenu rigueur aux Sabran de ces paroles ; mais à l'avènement de Louis XVI, ils recouvrèrent à Versailles toute leur considération.

« Madame de Niquet, d'une piété un peu mondaine, demandait à Monseigneur Dillon si elle pourrait gagner ses pâques et son jubilé en même temps. « Madame, lui répondit Dillon, le vent est aujourd'hui aux économies, vous pourrez encore faire celle-là. »

Voyant ses vicaires incertains, tâtonnant sur les détails d'une cérémonie : « Allons, Messieurs, en présence du public, point d'hésitation ; si nous nous trompons, trompons-nous hardîment ! »

Un orateur, chargé de le complimenter, reste court au milieu de sa harangue ; Dillon s'avance vers lui, et lui serrant affectueusement la main : « C'est assez, Monsieur, lui dit-il, point de phrases entre nous ! nos cœurs se comprennent. »

Hosted by Google

A l'académie de Montpellier, le secrétaire perpétuel lisait en sa présence l'éloge de feu Garipuy, ingénieur de la province. « Notre confrère, dit-il en lisant, possédait l'amitié de Monseigneur », mais craignant que ce mot *amitié* ne froissât la susceptibilité du prélat, le secrétaire essaya de reprendre sa phrase ; Dillon comprenant aussitôt son intention, l'interrompt vivement : « Ne changez rien, Monsieur, je vous prie, l'amitié y était réellement. »

Monseigneur Dillon avait une passion extraordinaire pour la chasse ; Louis XV lui en fit un jour le reproche à son petit lever : « Vous chassez beaucoup, Monsieur l'évêque, j'en sais quelque chose ; comment interdire la chasse à vos curés, si vous passez votre vie à leur en donner l'exemple ? » — « Sire, répondit Dillon, pour mes curés, la chasse est leur défaut; pour moi, c'est celui de nos ancêtres. »

Nous ne pousserons pas plus loin ces citations.

L'archevêché de Narbonne rapportait par an.....	213.305 liv.
A ce chiffre, Dillon joignait le revenu de cinq abbayes dont il était pourvu, s'élevant à.....	160.800 »
A quoi il faut ajouter la subvention que lui accordaient les Etats pour Montpellier et Paris.....	20.000 »
Total.....	394.105 liv.

Malgré cet énorme revenu, Dillon était chargé de dettes : Louis XVI, le réprimandant un jour à ce sujet, obtint de lui cette réponse, d'après M. Beugnot, dans ses Mémoires : « Sire, je m'informerai à mon intendant de ce que je dois, et j'aurai l'honneur d'en rendre compte à Votre Majesté. »

M. Dillon, comme tous les hommes élevés alors aux

Hosted by Google

plus hautes dignités civiles et ecclésiastiques, reflétait sans doute les mœurs d'une époque qu'avaient un peu trop façonnée la Régence et le règne des favorites, mais son nom, dans les pays de l'ancienne province languedocienne mérite de la postérité un juste hommage de respect et de reconnaissance. Ce nom, est, en effet, gravé, pour ainsi dire, sur tous les grands travaux qui ont perpétué plus que tout le reste la mémoire des Etats de Languedoc. L'achèvement du canal du Midi, le canal de Saint-Pierre à Toulouse, le canal de Beaucaire, le canal de Lunel, le canal de Grave, le port de Cette, le port d'Aiguesmortes, la grande route de Toulouse au Pont-Saint-Esprit, d'où partaient une multitude de chemins, la grande route d'Auvergne, par Alais et le Vivarais, le Pont du Gard, d'autres ponts magnifiques, tels que le fameux pont de pierre de Toulouse, les ponts de Lavaur, de Gignac, de Castelnaudary, l'aqueduc de Montpellier, la superbe promenade du Peyrou, les grilles monumentales de Saint-Cyprien et de Muret à Toulouse, le déblaiement des Arènes de Nimes, le projet du quai de ceinture à Alais, et la construction du Quai des Etats, pour protéger la ville contre les inondations du Gardon, l'observatoire de Toulouse, la création des chaires de chimie et de physique à Montpellier et à Toulouse, la continuation de l'histoire de Languedoc de Dom Vaissette, en un mot, toutes les œuvres importantes d'utilité publique, entreprises et menées à bonne fin, avec les seules ressources de la province (1), pendant les vingt-six dernières années qui pré-

(1) La province, non seulement ne recevait aucune subvention du pouvoir central pour ses travaux, mais encore le gouvernement avait très souvent recours à elle pour contracter des emprunts qu'il n'aurait pu faire lui-même à de si bonnes conditions. C'est ainsi que le Languedoc, au moment de la Révolution, avait emprunté, sous sa propre garantie, pour le compte du roi, la somme de 74 millions.

Hosted by Google

cédèrent la Révolution, c'est à l'initiative de Dillon, ou à sa puissante impulsion qu'on les doit. Voici un extrait des adresses que lui votèrent les villes de Narbonne et de Cette où est exprimé éloquemment ce que nous venons de dire :

« Quel monument, lisons-nous dans l'adresse des ha-
« bitants de Narbonne, pourrions-nous élever à votre
« gloire, qui fût plus durable que votre ouvrage même ?
« Ce ne sera point par de vaines inscriptions que nos
« neveux apprendront ce qu'ils vous doivent. Le bienfait,
« toujours subsistant, éternisera chez nous votre nom et
« notre reconnaissance. L'hommage qu'ils rendront à
« votre mémoire sera aussi permanent que le tribut que
« porteront à la mer les eaux que vous aurez fait couler
« sous de nouvelles lois, pour notre bonheur et celui de
« notre province. »

Et dans l'adresse de Cette :

« Lorsque, assis à la tête de nos Etats, on vous a vu,
« Monseigneur, déployer dans cette place éminente la
« force et l'activité d'un génie supérieur ; lorsqu'on vous
« a vu joindre au talent d'imaginer de grandes choses, le
« courage de les exécuter ; l'admiration a été générale et
« vous avez enchaîné tous les cœurs ! »

Dillon émigra en 1791, et se retira en Angleterre, où il resta jusqu'à la fin de sa vie ; il mourut à Londres en 1807, sans avoir jamais voulu reconnaître le Concordat (1).

---

(1) Parmi les prélats français résidant en Angleterre, treize refusèrent, à l'exemple de Dillon, en 1801, de se démettre de leur siège pour l'exécution du Concordat. Ces treize prélats, qu'on appela *anti-concordataires*, furent les évêques: d'Arras, de Montpellier, d'Uzès, de Noyon, d'Antibes, de Rodez, de Saint-Pol-de-Léon, de Périgueux, d'Avranches, de Vannes, de Nantes, d'Angoulême, de Lombez, de Moulins. Ceux de ces évêques

Hosted by Google

VOYAGE DE Mgr DILLON A ALAIS

(1773)

La relation manuscrite de ce voyage nous a été communiquée par M. Emile Pin, avocat ; elle est l'œuvre anonyme d'un contemporain que nous avons les meilleures raisons de croire avoir été M. François Bonnal Ollive, auteur d'une brochure très instructive, intitulée : *Description de la ville d'Alais et de ses environs, sa situation, sa population, ses productions, son commerce, son industrie, ses édifices publics et ses fondations ; avec des remarques historiques et chronologiques sur ses antiquités et principales époques.* Elle fut imprimée en 1788, à Avignon, en l'absence de toute imprimerie à Alais, à cette époque ; la première imprimerie qu'il y ait eu, ne fut créée qu'en 1791. Cette brochure, que la bibliothèque de la ville ne possède pas, étant aujourd'hui difficile à trouver, il serait très désirable qu'elle fut réimprimée ; nous ferons tout ce qui dépendra de nous dans ce but. J. G.

« Les hommages des peuples ne sont véritablement précieux que lorsque le cœur et la reconnaissance les inspirent et les offrent à la vertu : tels sont ceux que la ville d'Alais, capitale des Cévennes, en Languedoc, a rendus à Mgr Dillon, archevêque primat de Narbonne, président des Etats de la province, dans l'occasion que voici :

Mgr l'évêque d'Alais, (1) dont toutes les démarches annonçent l'humanité, la bienfaisance et les vues patriotiques avait instruit M. le président des Etats, qu'on avait établi

---

qui vivaient encore à la chute de l'Empire rentrèrent en France avec les Bourbons. On rapporte que M. de Béthisy, évêque d'Uzès, continua à revendiquer la possession de son siège, avec une insistance telle, que Louis XVIII aurait été obligé de l'inviter à retourner à Londres. M. de Béthisy mourut, en effet, dans cette ville à la fin de l'année 1817.

(1) M. de Beauteville, né en 1708, nommé évêque d'Alais en 1755 mort à Alais, en 1776.

Hosted by Google

à Alais des forges, à quelque distance de la ville, lesquelles avaient le plus grand succès ; qu'on exploitait une mine de couperose, supérieure à celle des Anglais, et qu'Alais courait risque d'être enseveli sous les eaux du Gardon qui baignent ses murailles.

« Ces objets étaient trop intéressants pour ne pas exciter la curiosité et la sollicitude d'un prélat, sans cesse occupé du bien public et de la sûreté des peuples qui lui sont confiés. Il résolut de se rendre sur les lieux, après la clôture des Etats.

« Le premier consul de la ville d'Alais (1), l'un des députés de cette assemblée, en ayant été informé, se hâta de faire part à ses concitoyens de cette heureuse nouvelle. Ils en furent instruits le 10 décembre au soir. Tous les différents Ordres, pénétrés de la plus vive reconnaissance pour le primat, si digne d'être à la tête de la province, dont il fait le bonheur et la gloire par ses vertus et par les talents des Sully et des Colbert, qu'il réunit à un degré si éminent, et pour Mgr l'évêque d'Alais, résolurent de la manifester, chacun en particulier, de la manière qui lui serait propre.

« Dès le matin, soixante-dix négociants des plus distingués, offrirent de faire une cavalcade, et ne voulurent pas se séparer qu'ils n'eussent choisi leurs officiers, et arrêté un uniforme. Les habits furent faits, le corps formé et en état de paraître avec distinction le mardi suivant. Cette promptitude ne doit pas étonner, tout est possible à l'amour.

« Le 15 décembre, jour auquel on attendait Mgr l'archevêque, cette troupe parut en effet dressée, et ayant à sa tête deux trompettes et un timbalier, avec la musique du régiment de Conti, en garnison à Nimes, elle fut l'attendre à deux lieues d'Alais. La ville, qui n'avait négligé, de son côté, aucun des honneurs qu'elle pouvait lui rendre, voulant marquer son empressement, députa le premier et le troisième consuls pour aller lui présenter ses premiers hommages, à l'entrée de son territoire, tandis que le reste du corps de ville était aux portes pour l'y haranguer.

« Les chemins du diocèse étant très difficiles, Mgr de Narbonne ne put arriver qu'à dix heures du soir au bord du Gardon, et c'est là qu'il fut reçu. La cavalcade le conduisit

(1) M. André Tastevin, avocat.

Hosted by Google

jusqu'à la porte de la ville, et M. le Maire (1) eut l'honneur de l'y complimenter. Le prélat lui répondit avec bonté.

Avec le même cortège, au milieu des acclamations de tous les habitants, au son des cloches et au bruit des canons de la citadelle, le primat entra dans la ville, qui était illuminée avec beaucoup de symétrie, et alla descendre au palais épiscopal, où Mgr l'évêque et une nombreuse noblesse l'attendaient avec impatience. On servit à souper à une heure après minuit. La délicatesse, la profusion et l'ordre régnèrent à ce repas pendant lequel il y eut une musique des plus harmonieuses, et l'on tira ensuite un beau feu d'artifice.

Le lendemain, vers les onze heures du matin, le prélat reçut l'hommage des différents corps, et le jour suivant, le mauvais temps n'ayant pas permis d'aller voir les forges et la mine, ainsi qu'on se l'était proposé, accompagné de Mgr l'évêque, il se contenta de se rendre sur les bords du Gardon qui cause tant d'alarmes à la ville ; et d'un air attentif, il examina sa situation et sa direction, celle de la ville et l'état où se trouvaient ses murailles. Après cet examen et les renseignements qu'il prit sur les lieux, M. le

---

(1) M. Jacques-Louis Dhombres, fils d'un procureur au présidial de Nimes, avocat, receveur des tailles, et subdélégué de l'intendance, avait acquis, au prix de 36.000 livres, cet office de maire, créé par édit du mois de novembre 1771; il y fut installé le 20 mars 1773. Mais les Etats de Languedoc ayant racheté pour la province, moyennant la somme de 4.065.487 livres, les charges municipales créées par cet édit, M. Dhombres fut remboursé de ses 36.000 livres, et sa mairie prit fin à ce moment-là. Il redevint maire d'Alais, en 1795, nommé à ce poste, en remplacement de M. Pignol, par le représentant du peuple Girot-Pouzol, délégué de la Convention, dans le Gard.

Jacques-Louis Dhombres épousa, en 1769, Marie-Augustine Boissier de Sauvages, nièce du célèbre médecin-professeur à l'université de Montpellier, M. François Boissier de La Croix de Sauvages. Il mourut à Alais, en 1821, âgé de 80 ans. De son mariage avec Mademoiselle de Sauvages, était né, en 1776, Louis-Augustin Dhombres, qui fut fait baron par Louis XVIII, devint correspondant de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, et mourut à Alais, le 6 mars 1857, veuf de Victoire de Firmas-Périès, d'où le nom qu'il portait de baron D'hombres-Firmas.

Hosted by Google

président des Etats fut parfaitement convaincu qu'il fallait, de toute nécessité, faire un quai de ceinture dans toute la partie qui borde le Gardon, pour garantir la ville du danger imminent auquel elle est exposée, et du besoin qu'elle a des secours du roi et de la province, pour subvenir à une pareille dépense. Que ne doit pas attendre la ville d'Alais de la confiance dont sa Majesté honore Mgr l'archevêque de Narbonne, et de celle qu'il a si bien méritée des Etats de la province.

« Rien de plus touchant que les témoignages de respect, d'admiration et d'empressement du peuple qui suivait les deux prélats : on aurait dit un culte inspiré par la présence de deux divinités tutélaires. La joie et la reconnaissance se manifestaient de mille manières. A l'évêché, comme dans le public, tout respirait également la satisfaction la plus pure et la plus parfaite. Pendant tout le séjour de Mgr de Narbonne, l'évêque d'Alais tint table ouverte, et la troupe des soixante-dix cavaliers citadins ne le quitta jamais. Toutes les après-midi, dans la cour du palais épiscopal, elle escadronnait en sa présence, avec une adresse et un air d'assurance dignes d'un vieux corps ; le reste du temps elle l'escortait et lui servait de garde.

« Le 18 décembre, jour du départ de Mgr Dillon, elle voulut l'accompagner jusqu'à Uzès, où le même jour, M. Dammartin, commandant également respectable par les qualités du cœur et de l'esprit, lui donna une brillante fête, à laquelle toute la ville fut invitée ; et le lendemain, tous les cavaliers bordèrent les rues et le saluèrent lorsqu'il partit d'Uzès. Le prélat leur en marqua sa reconnaissance avec la plus grande bonté et dans les termes les plus affectueux.

« Quelques jours après, Mgr d'Alais offrit à ces généreux volontaires un repas splendide et délicat. La joie et la décence y régnèrent, et en voyant ce digne pasteur, au milieu de la table, on aurait dit un père tendre et libéral qui, dans le sein de sa famille, non moins respectueuse qu'empressée de lui plaire, jouissait de la douceur de célébrer le souvenir de l'évènement le plus heureux. »

Ce voyage ne fut pas stérile. La construction du quai qu'on a appelé depuis Quai des Etats, ne tarda pas à

Hosted by Google

être décidée par les Etats de Languedoc, sur la proposition de leur président.

Les Etats accordèrent aussi à la fabrique de couperose, établie à Alais, une gratification de vingt-quatre mille livres, à raison de quinze sols par quintal de couperose que l'on y fabriquerait dans les premières années, jusqu'à trente-deux mille quintaux.

Ajoutons, pour rendre un plus complet hommage à la mémoire de Mgr Dillon, qu'à la nouvelle de l'inondation qui submergea la ville, en 1768, le 4 octobre, il s'empressa d'écrire aux consuls la lettre suivante :

« Je partage bien sensiblement la vive affliction que « doit causer à la ville d'Alais, et à tout le diocèse, le « désastre que vous venez d'éprouver. M. le comte de « Saint-Florentin en a rendu compte au roi, en son con- « seil, en présence de tous les ministres. Vous devez être « bien convaincus que j'emploie les plus vives sollicita- « tions pour vous obtenir les secours que vous n'avez « que trop le droit de réclamer. »

Voici en quels termes, le subdélégué d'Alais, dans son rapport, rendit compte à l'intendant de la province, M. de Saint-Priest, des ravages causés par cette terrible inondation :

Alais, 4 Octobre, 1768.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de vous informer du malheur qui est arrivé à cette ville, par une inondation extraordinaire, telle, qu'on n'en avait jamais éprouvé de pareille. Celle de 1741, à l'occasion de laquelle on a établi une procession annuelle, le 16 de septembre, était moins haute de six pieds.

La rivière s'est tellement accrue, par une pluye qui n'a discontinué pendant deux jours, qu'elle est montée en dessus des fenêtres des maisons qui sont sur son bord ; elle s'est faite d'autres ouvertures, et de là, se répandant dans la ville, ce matin, entre minuit et une heure, elle est entrée dans toutes les bouti-

Hosted by Google

ques du Marché, dans les tanneries, dans les caves et dans les maisons qui sont dans la partie basse de la ville ; le dégât est immense et la désolation inexprimable ; les cuves remplies de vendange ont été renversées, les provisions d'huile, beaucoup de farines, le vin, les marchandises, les fabriques de l'hôpital et son apothicairerie, tout cela est perdu en total, ou du moins en grande partie ; les eaux ont déposé partout deux ou trois pouces de limon.

Outre cela, une grande chaussée servant de chemin royal, sur la route de Nimes, le fruit de deux ans de travail, et le prix de 55 mille livres a été presque totalement emportée ; ce qui reste n'est pas la cinquième partie de l'ouvrage ; les murailles qui entourent les jardins et les parapets de nos deux ponts, les moulins à bled, les pépinières, les vergers, tout cela a été emporté ou fort dégradé.

Voilà, Monseigneur, la calamité dont nous avons été affligés. M. d'Avéjan, évêque d'Alais, obtint du roy, en 1741, pour des moins grandes pertes, un secours extraordinaire de 40 mille écus. Nous sommes dans le cas d'en demander davantage. On espère qu'en de si fâcheuses conjectures, votre cœur si sensible pour les infortunes s'intéressera à nos malheurs.

MM. les consuls d'Alais ont assemblé ce matin un conseil extraordinaire : on a résolu d'inviter pour l'après-midi, à un autre conseil le syndic du diocèse et votre subdélégué, pour y donner tous deux leurs avis, avec les autres membres, sur ce qu'il convenait de faire pour remédier à tant de maux et obtenir de plus grands secours.

On a pris une délibération dont MM. les consuls vous feront part, en vous marquant ce triste évènement; vous y verrès, Monseigneur, qu'on s'est d'abord proposé de constater le dommage qui a été causé aux particuliers, et, pour le fixer d'une manière légale, il a été résolu que la vérification et estimation se ferait en présence de deux membres du conseil, par deux experts qui seraient nommés par votre subdélégué, et qui prêteraient serment devant lui, sans préjudice de faire une vérification plus à loisir, dans la forme ordinaire.

Je n'ai pas cru, vu l'urgence du cas et la nécessité pressante de constater en l'état les marchandises gâtées et autres choses endommagées, devoir refuser de faire, sous votre bon plaisir, cette nomination d'experts, et de recevoir leur serment. Je ne fais point de doute que si vous voyiez le pitoyable état des deux tiers de la ville, vous n'ordonnaciez à l'instant une vérification.

Je dois vous informer aussi que deux arches du pont d'Anduze, ville à deux lieues d'ici, ont été emportées, et que toute la rue basse de la dite ville, où sont les tanneries, est perdue.

Hosted by Google

L'inondation a fait aussi un dégât prodigieux à Malataverne, paroisse de Cendras, à trois quarts de lieue d'ici, et à la Blaquière, qui n'est éloigné d'Alais que d'une demi-heure de chemin.

Si vous jugés à propos, sur les requêtes et rapports qui vous seront adressés, de nommer un commissaire sur les lieux, j'espère, Monseigneur, que vous me donnerés cette marque de confiance.

Je suis, avec un profond respect, Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur, (1)

DHOMBRES.

On ne se douterait pas de ce qui arriva aux administrateurs de la ville d'Alais, après que Mgr Dillon fut parti. M. Dhombres, maire, et M. Tastevin, premier consul, reçurent, quelques jours plus tard, de M. le comte de Périgord, commandant de la province, l'ordre d'aller se constituer prisonniers, au Fort, pour vingt-quatre heures. Lorsque ces messieurs voulurent connaître le motif de cette punition, M. le comte de Cambis, commandant d'Alais, leur écrivit qu'ils l'avaient encourue, pour n'avoir pas demandé à M. le comte de Périgord, son consentement à la cavalcade que les principaux marchands de la ville avaient faite à cette occasion, et pour n'en avoir pas averti assez à temps M. de Leyris, aide-major, pour que M. de Périgord en fût prévenu. Rappelons-nous que ceci se passait en 1774, par conséquent très peu d'années avant la Révolution (2).

---

(1) *Archives de l'Hérault.*

(2) Voir au sujet du comte de Cambis, et de l'aide-major de Leyris, notre brochure : *Documents historiques sur Alais. Un Conflit entre l'autorité militaire et le conseil politique en 1766, sous le consulat de M. Antoine Ramel.* (Voir le bulletin, Tome XVIII, année 1887.)

Hosted by Google

VOYAGE DE Mgr DILLON A ALAIS, AVEC SA FAMILLE

(1786)

La relation de ce second voyage de Mgr Dillon, à Alais, que nous avons la bonne fortune, aujourd'hui, de pouvoir publier, est extraite d'une œuvre plus longue, restée jusqu'à ce jour inédite et portant pour titre : *Voyage en vers et en berline adressé à Madame la comtesse de Beintheim* (1786).

Le nom de l'auteur ne figure pas sur ce charmant opuscule, imité du *Voyage amusant de Chapelle et de Bachaumont*, mais l'on sait qu'il est de la plume de M. l'abbé Arthur Dillon, vicaire de l'archevêque de Narbonne, et l'un de ses neveux, connu par par quelques autres écrits qui sont mentionnés dans le dictionnaire de Larousse. Le récit qu'on va lire suffira pour prouver que M. l'abbé Dillon était un homme d'un esprit aimable et un très agréable conteur.

« Nous sommes partis de Montpellier, pour aller faire une visite à M. l'évêque d'Alais. Nous nous sommes confiés pour faire ce voyage à M. Vinaigre, loueur de chevaux à Montpellier, et qui nous a conduits avec quinze fortes bêtes.

« M. l'archevêque de Narbonne a dû être satisfait de ce voyage ; les cœurs volaient au-devant de lui, et nous partagions tous l'émotion que ces preuves de l'amour de la province faisait naître dans son âme.

« Une troupe de soixante cavaliers, en uniforme neuf, élite de la bourgeoisie d'Anduze, est venue nous prendre à une lieue de la ville, tandis que cent hommes de la bourgeoisie, tirés de la même classe de citoyens, nous attendaient sous les murailles.

« Les fanfares, les boettes, les cris du peuple assemblé sur les quais, et la beauté du jour, donnaient à cette entrée un ton qui vaut bien le faste et l'éclat. Une piramide élevée en face du pont, offrait une inscription d'un très bon

Hosted by Google

stile, à l'honneur de M. l'archevêque de Narbonne. Elle prouve que le cœur forme tous les talents, et que son langage sait prendre tous les tons.

« La cavalcade a voulu nous conduire au-delà de la ville, sur le chemin d'Alais. La marche a eu quelque noblesse, au commencement, mais M. l'archevêque voulant hâter le pas, pour ne pas coucher dans les montagnes, a fait disparaître le bon ordre et notre grandeur. Les chevaux de la voiture ont pris le trot, les cavaliers ont voulu suivre, et, au bout de cent pas, nous avions déjà la moitié de notre escorte engagée dans nos traits. Mais rien n'égale le danger qu'a couru le timballier de la troupe ! Il montait un petit roussin boiteux et très fougueux. Ce petit animal ne voulait plus aller qu'en passant de la droite à la gauche du chemin, accrochant, culbutant tous ses voisins. Enfin, il a poussé la témérité jusqu'à venir attaquer les roues de la voiture que six forts chevaux faisaient tourner avec vitesse. C'est alors que nous avons vu ces brillantes timbales voler en éclat, le timballier tomber à droite dans un fossé, et le petit roussin enseveli à gauche dans une ornière. Il ne restait plus du timballier que la housse brillante de satin bleu, attachée au moyeu de la grande roue et que nous emportions en forme de trophée. L'escorte, dans ce désarroi, a pris le parti de descendre pour pisser, et si vous connaissez les effets de la peur, vous savez qu'elle ne se manifeste pas d'abord par une opération aussi simple. Nous avons gagné pays pendant ce temps-là, et nous n'avons plus revu nos héros.

« Notre entrée à Alais a pris un air plus grave. Nous avons trouvé un dais (1) à la porte de la ville, et nous n'avons pas douté un seul instant, que sur le bruit de notre accident, l'on ne fût en marche pour porter les derniers secours à notre escorte. Mais point du tout, ce dais était là pour met-

(1) Ce dais, que la ville d'Alais avait fait faire en 1772, pour la réception du comte Talleyrand de Périgord, commandant en chef de la province, était en damas cramoisi brodé d'une frange d'or à quatre bâtons, avec la poignée en velours. On le tint, jusqu'à la Révolution, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, couvert d'une toile cirée, au-dessus du portrait du roi ; il avait coûté 837 livres 18 sols.

Hosted by Google

tre M. l'archevêque à l'abri du plus beau temps possible et le conduire plus pompeusement à l'évêché. M. l'évêque d'Alais (1) nous attendait sur le perron.

C'était pour nous un ange tutélaire,
Car nos amis sont nos dieux sur la terre.
La grâce ici se manifeste en tout ;
On croit entrer dans le temple du goût.
L'ordre élégant qui brille en sa structure,
Fait au dehors une belle parure,
On voit dedans les arts dans leur éclat,
Livres choisis, belles peintures,
Cadres dorés, fines sculptures ;
Mais rien ne plaît autant que le prélat.
Un ton piquant, une aimable saillie,
Sentiments purs, incapable d'envie,
Plein de ce feu, de ce charme enchanteur
Qui par l'esprit sait entraîner un cœur.
Pour cet esprit la nature prodigue,
A su donner un bon cœur qui le guide ;
C'est Sévigné quand il écrit,
C'est Fénelon quand il décrit ;
Pour la gaieté, c'est Fontenelle,
Mais quand il parle, il n'a plus de modèle.

« M. l'évêque d'Alais a beaucoup mieux traité nos cœurs que nos estomachs, et nous avons éprouvé qu'il était beaucoup plus aisé de servir tous les jours un bon dîner que de le manger. Ce prélat est déjà établi chez lui comme un ancien évêque. Nous avons quelques jeunes prélats de nos amis dont nous voudrions pouvoir en dire autant ; mais comme la Providence fait tout pour le mieux, leur position sert à développer leur philosophie et à faire briller leur gaieté.

« Si quelque voyageur de l'antiquité eût passé dans ce pays, il n'aurait certainement pas manqué de transmettre à la postérité la prairie d'Alais comme la huitième merveille du monde. Effectivement, rien n'est plus beau et plus agréable à voir qu'un pré vert et uni de trois lieues de long, régulièrement planté de châtaigniers antiques qui

(1) M. de Beausset, nommé évêque d'Alais en 1784 ; pair de France et membre de l'Académie française en 1816, cardinal en 1817, mort à Paris, en 1824, dans sa soixante-seizième année.

Hosted by Google

par l'étendue de leurs rameaux et l'épaisseur de leur feuillage, conservent, dans cette prairie, au milieu des chaleurs brûlantes, la verdure et la fraîcheur.

« Les montagnes offrent un aspect moins frais, mais plus piquant ; une culture soignée règne depuis le pied jusqu'à la cîme, des milliers de terrasses complantées d'oliviers, sont pratiquées sur la pente, et le pic le plus aigu est toujours couronné d'un arbre touffu. Ailleurs, le chêne verd semble avoir forcé la nature pour germer au milieu des rochers, et son tronc rabougri paraît attester les difficultés qu'il a eu à vaincre.

« Voilà les richesses que la nature présente, Madame, dans ce pays à l'œil du voyageur ; mais l'art y produit aussi des merveilles. Il suffit d'attacher le mineur à une de ces montagnes que le chêne verd noircit de son feuillage pour en extraire des trésors. N'allez pas croire pour cela qu'on exploite à Alais des mines d'or et d'argent. Non ; la terre féconde renferme des richesses aussi précieuses et plus utiles à la vie et au commerce. Le langage des mineurs ne ressemble pas trop au nôtre. Nous avons été fort étonnés de trouver que la couperose était quelque chose de verd, que le rouge fut brun. Il n'y a que le charbon de terre qu'ils n'ont pas osé confondre avec le plâtre.

« Toutes ces mines, placées dans le sein des montagnes, étaient pour nous des points de promenade charmants où nous étions conduits par les infatigables chevaux de M. Vinaigre, qui lui-même, trouvait à faire briller ses talents dans des chemins défoncés. Mme de Rothe (1), en vraie dévote, faisait retentir les montagnes de ces pieuses expressions : *Jésus God*, tandis que son cher Vinaigre distribuait des paroles moins édifiantes, mais aussi expressives. Au reste, le langage énergique de M. Vinaigre, son bouquet de barbe noire, ont séduit Mme de Rothe, et quand vous la verrez, ne lui parlez qu'avec ménagement de son cher Vinaigre, dont elle ne s'est séparée qu'avec peine.

« Nous étions accompagnés dans toutes ces courses par le vicomte du Roure, jeune homme aimable qui, sous des manières folâtres et enjouées, sait cacher un maintien

(1) Sœur de Mgr Dillon.

Hosted by Google

qu'on respecte d'autant plus qu'il semble moins occupé de le faire remarquer.

« La ville d'Alais a donné un bal à Mademoiselle Dillon, dans les salles de l'hôtel-de-ville. Si les consuls avaient voulu choisir un emplacement analogue à la danse de celle à qui la fête était adressée, ils n'auraient eu rien de mieux à faire que de placer les violons dans la prairie. Les arbres, la verdure, la taille et la légèreté de la danseuse auraient été parfaitement d'accord pour rappeler l'idée des fêtes agrestes dont les dieux des champs faisaient hommage aux nymphes du canton. Mais quand on s'est donné la peine de bâtir un hôtel-de-ville, on veut en profiter.

« Cette fête a commencé avec assez d'ordre et préparait un divertissement agréable. La garde bourgeoise de M. l'archevêque, à qui l'on avait ordonné de ne laisser entrer aucune autre personne que celles invitées, crut ne point manquer à sa consigne en introduisant dans la salle, soixante de leurs grenadiers avec chacun une servante sous le bras. Le vin qu'ils avaient bu dans les antichambres, leur fit bientôt trouver la salle trop petite, car il faut, comme vous le savez, Madame, beaucoup plus de place pour danser à un homme ivre, qu'il n'en faut à un homme à jeun. Ils gagnèrent bientôt tant de terrain sur la bonne compagnie, que celle-ci fut obligée de se retirer.

« Si ces grenadiers nous ont paru importuns au bal, ils nous ont, en vérité, attendris par les adieux touchants qu'ils ont fait à M. l'archevêque. Ils se sont assemblés dans la grande salle de l'évêché, et ont chanté, à l'honneur du prélat, des chansons de bons enfants, comme ils les appellent, dans leur langage, expression bien juste, car, la gaieté, la bonté, le courage et un peu d'étourderie forment le vrai caractère d'un bon enfant.

« Après que les couplets ont été chantés, le commandant de la troupe, homme plein de chaleur et d'enthousiasme, a fait faire silence, et s'est écrié d'un ton animé : « Grenadiers, « avant de nous séparer, jurons de nous réunir sous les « drapeaux, pour former la garde de notre illustre archevêque toutes les fois qu'il viendra visiter nos montagnes! » Aussitôt tous ces bras nerveux se sont élevés, et les salles du palais ont longtemps retenti de ce serment bruyant : « Nous le jurons, vive Dillon ! Vive Dillon ! »

Hosted by Google

« Quand on pense que ces montagnards ont bravé toute la puissance de Louis XIV et exercé les talents de ses plus grands généraux, on croit reconnaître dans leur milice les soldats de Rome naissante, les soldats que forme l'amour de la patrie et la reconnaissance des bienfaits. Appliquez l'enthousiasme de cette jeunesse guerrière et libre à d'autres circonstances, et comparez ses mouvements avec le ton morne et languissant de ces milices que l'on assemble tous les ans dans nos villes : des mères éplorées, des filles gémissantes, leur forment une suite décourageante, et, chaque homme tremble de se voir attaché au sort de la patrie. Il faut être fils de maître pour pouvoir entrer dans la milice des montagnes. Cette troupe qui n'a point de paie est aussi bien exercée qu'aucun régiment de France.

« Vous croirez, sans doute, Madame, que nous avons eu de la peine à quitter un beau pays, des appartements commodes, des fêtes et surtout un hôte aussi aimable. Il nous a cependant fallu reprendre la route de Montpellier. Si l'on restait toujours dans les lieux où l'on se plaît, on parviendrait à dégoûter les gens d'être aimables. Nous sommes revenus par un chemin différent, mais dont nous n'osons pas vous parler, parce qu'il pourrait se faire que ces champs pierreux fussent aussi d'excellents pâturages. »

M. Dillon laissait partout où il se rendait le souvenir de sa rare capacité. La délibération suivante du Conseil de la commune fait connaître les résultats heureux qu'eut son second voyage pour la ville d'Alais.

PLAN D'UNE SUPERBE PROMENADE

inspirée par Mgr Dillon, président des Etats de Languedoc

(21 octobre 1787)

« L'an 1787 et le 21 octobre, M. de Sauvages, premier consul-maire a dit : Que le sieur Goutarel, inspecteur des ouvrages de la communauté, a fait le projet d'une superbe chaussée, plantée de quatre rangées d'arbres, formant trois allées, qui commen-

Hosted by Google

cent à la porte de Berthole et iraient joindre la route d'Auvergne, à l'entrée du Colombier ;

« Que de ce point, M. Goutarel donne aussi le plan d'un cours conforme à la dite chaussée qui, d'un seul alignement irait se terminer à la place qui est en dehors de la Porte-de-Fer (1), et formerait, en se raccordant avec le quai, un cadre magnifique à la ville, et la rendrait une des plus belles de la province ;

« Que ce projet, dont Mgr l'archevêque de Narbonne a l'honneur de l'invention, a mérité les suffrages de Mgr l'évêque et de tous ceux qui l'ont connu ;

« Qu'il remplit parfaitement les vues de la cité, en joignant l'utile à l'agréable ;

« Que la deuxième partie de cet ouvrage, depuis la porte du Colombier à la place de la Porte-de-Fer, pourra être un jour exécutée par la province comme route diocésaine ; qu'il n'est point aujourd'hui question de cette partie, sinon que pour prendre les mesures convenables, afin que d'ici à son exécution, on prenne les mesures nécessaires pour empêcher la construction des édifices sur les fonds qui se trouveront destinés à l'emplacement de cet ouvrage.

« Que le choix de cette dernière partie est d'autant plus juste, qu'il procure à la ville plus de sûreté contre les irruptions de la rivière, et plus de commodité, en ouvrant une route aisée aux voitures depuis la route d'Auvergne au Marché, et même à celles du Bas-Languedoc qui, pesamment chargées, préfèreraient cette route, quoique plus éloignée pour arriver à cette place, à la traversée pénible de la ville entière, où elles se trouvent souvent dans le plus grand embarras ;

« Cette partie, du reste, n'est pas si considérable que celle qui reste à faire entre les deux ponts, et étant ouverte dans peu d'années, elle rendra profitable à la génération actuelle, la partie du quai déjà construite, depuis la place de Berthole à la Boucherie (2) ;

« Que d'ailleurs, ce qui doit fixer la délibération du conseil, est l'avis de Mgr l'archevêque de Narbonne qui, visitant ces ouvrages, en a donné la première idée. Les secours considérables qu'il a depuis procurés à la communauté, et ceux qu'elle attend encore de sa protection, la nécessitent également à suivre ses vues. »

---

(1) Place de la République.

(2) C'est le quai des Etats, qu'il eût été plus juste d'appeler Quai Dillon.

Hosted by Google

Cette délibération achève de mettre en relief les services éclatants rendus par Mgr Dillon à la ville d'Alais : cependant, aucun signe, aucune inscription n'y rappellent son souvenir. Il appartient à notre conseil municipal républicain de réparer un tel oubli, comme il l'a fait envers La Fare, Rollin et beaucoup d'autres illustrations locales, dont la mémoire doit toujours être conservée pour l'exemple, au milieu de nous. Les bienfaits de Mgr Dillon lui méritent le même hommage de reconnaissance. C'est pourquoi nous exprimons le vœu que le nom de *Cours Dillon* soit donné à la belle promenade, improprement dénommée *Quai de la Comté,* que nous lui devons. Nous avons pleine confiance en nos édiles, pour accomplir cet acte de réparation et de tardive justice.

J. GOIRAND

Hosted by Google

BAIL

DES BARONNIES DE BARJAC ET DE MONTCLUS

en 1499

AVANT-PROPOS

Le bail des baronnies de Barjac et de Montclus en 1499 fait partie d'une liasse de documents concernant la seigneurie de Barjac, que notre confrère, M. Féminier, a bien voulu remettre aux Archives du Gard. Il m'a paru mériter de figurer dans nos *Mémoires*, comme échantillon de la manière dont les notaires de la région parlaient le français à la fin du XV^e^ siècle. Il ne manque pas non plus d'intérêt pour la connaissance des usages et du droit local à cette époque. Deux cent quarante francs de loyer pour deux baronnies, c'est un chiffre qui fera sourire plus d'un lecteur ; mais c'était une grosse somme pour le temps. On voit que les Combes, seigneurs de Sabran, Montclus et Barjac, bailleurs, résidaient à Tresques, localité qui n'était pas à l'abri des épidémies de peste. Le château de Monclus était considéré comme plus salubre, et Pierre de Banne d'Avéjan, le preneur, s'engage à y recevoir, en cas de « mortallité », les concédants « avecque leurs menages ». Le français de cette convention est tellement incorrect qu'il y a, dans l'art. XIII, un endroit qui reste obscur pour moi. Il y a là un amphigouri de chemins et d'écluses « rompues par havallée d'eau » que je ne débrouille pas bien. J'espère que mes confrères de la Société scientifique et littéraire d'Alais seront plus heureux que moi.

E. BONDURAND,
Archiviste du Gard.

Hosted by Google

TEXTE

† Jhesus Maria †

A Barjac, le XII d'oust mil IIII^{c} LXXXXIX.

Au nom de Dieu et de la gloryeusse vierge Marye et de tous les sains et sainctes de paradis, amen.

Cy s'ansuit les paches (1) et loages des baronnyes de Barjac et de Monclus, avecque leurs droys, profis et prerogatyves, et charges et honneurs, excepté les chefz yci dessous.

[I]

Et primo, Philippe et Kathelin Combez (2), sieurs de Sabrant (3), de Monclus et Barjac, baillient en arandement et loage les baronnyes de Barjac et de Monclus, avecque leurs apartenances, comme dessus dict est, à noble Pierre de Bane (4), sieur d'Avigant (5), pour l'espasse de quatre années commensant le XV^{e} jour d'oust procheine venant, et finyssant à sanblable terme, les quatre ans revollu[s] et passés. Et c'est pour le pris, les dictes deux baronnyes, de douze-vins livres tornesses (6), que sont II^{c} XL frans, pour chescun an ; à payer la moytié, que sont six vins livres, à Carementran (7) procheint, et les aultres VI^{xx} livres à la fin de l'an, an suyvant a[i]nsi les aultres payes des années ansuyvant à samblables termes, portés à Tresques (8). Et oultre ce, le[s]d. d'Avéjan seront tenuz donner ausd. sieurs une XII^{ne} de poulailles par chascun an à la feste de Noël.

[II]

Et est de paches que les alossage (9) prins desd. sieurs de Sabran et de Monclus que se porteront aud. lieu de Tresques [seront] la moytié aud. sieurs et l'aultre à messire d'Avigant.

[III]

Ausi est de pache que led. d'Avigant tiendra led. chatiaulx de Monclus an bone surecté, avecque gens dedans, et au bout desd. IIII années, le promès à randre au[s]d. sieurs de Monclus [et] de Sabrant avecque tous et chescun des hutenssilles que par invenctere luy seront bailliés. Et le tiendront couvert de tuiles en la façon qu'il lur sera baillé.

(1) Pactes. — (2) Combes. — (3) Sabran, canton de Bagnols. — (4) Bannes, canton des Vans (Ardèche). — (5) Avéjan, canton de Barjac. — (6) 240 livres tournois. — (7) *Carementranum, Carementranus, Caremprenium,* en français *Carême-entrant, Carême-prenant.* C'est le Mardi-Gras. — (8) Commune du canton de Bagnols.— (9) Le droit d'alausage portait sur les bêtes sauvages tuées.

Hosted by Google

[IV]

Plus, est dit et acordé que sy cas de mortallité (10), avenoit à Tresques, lesd. de Sabrant et de Montclus avecque leurs menages y porront venyr demore[r] (16), et les vivres que se treuveront dedans, les prandre en les payant a[i]nsi que le comun pris sara à Banyos (11) ou au Sainct Esperyt (12), soyt blé, syvade (13), foyn, vin et tout aultre chose.

[V]

Plus, est dyt et acordé que si le[s]d. de Sabran ou de Monclus venyon[t] deux ou trois fois l'an à Monclus ou à Barjac, que led. d'Avigan sara tenu de les defryés (14) pour ung jour ou deux à chescune fois.

[VI]

Plus, est dit et acordé que en l'estat que l'on lui remectra la vignye (15), à la fin desd. quatre années, à samblable jour, la remectron, et les tonneaux parillemant, frans et ne[t] et relics (17) ; et que toutes les années il sara tenu de fere fere lad. vignye podare (18), foyre (19) et reclore (20) ; et pour chescun jornaulx de vignye (21), fere fere quatre jornaulx de cabusses (22) par chescum an ; et la tenyr closse que bestial n'y puisse antre[r] par faulte de cloture.

[VII]

Plus, est dyt et acordé que il feront secare (23) le pré tous les ans et l'antretenyr come il s'apartient ; et que si l'on leur baillie de foyn an la fenyere, que au bout du temps, ou si led. de Sabrant y venoyt demore[r] part mortallité, que led. d'Avissant sara tenu de leur an randre autant pesant.

[VIII]

Plus, est dyt et acordé que lesd. de Sabrant et de Monclus se retienent seigneurs et juges des différansses que durant led. temps de quatre années y porryon[t] survenyr, tout a[i]nsi que il feryon[t] si il[s] ne l'avion[t] assancé (24) ny arancté, si il est nessessayre.

---

(10) Peste, épidémie. — (11) Bagnols. — (12) Le Pont-Saint-Esprit. — (13) Avoine. — (14) Défrayer. — (15) Vigne. — (16) Au château de Montclus. — (17) De *relinquere*, laisser. Sens de *rendus*. — (18) Tailler.— (19) Piocher. — (20) Comme *reclaure*, biner, labourer pour la seconde fois. — (21) Etendue qu'un homme pioche dans un jour. — (22) Provins. — (23) Faucher. — (24) Acensé, baillé à cens.

Hosted by Google

[IX]

Item, sara tenu led. d'Avigan de fere fere à ses despans les assesses (25) de enquestes que sont au papier de la cour tant de Monclus que de Barjac, jusques au jour que comance sont arandement, que seront à determyner. Et pour sa peyne et despanps, il ara le tout du profit desd. enquestes et les recovrera; et nous en bailliera lesd. trois cars ausi des aultres dectes que nous serons deues esd. baronnyes ; il les nous recovrera sans en rien demander pour sa poyne, ny de ceux que il l'y commectra.

[X]

Item, que nous pois à nous despans yront apoysonner en lad. terre de Monclus ou de Barjac si bon leur samble, tous les ans, come seigneurs dud. lieu (26).

[XI]

Item, sara tenu led. d'Avigan à fere ratiffie[r] cesd. paches à monsieur d'Avigant sont pere et nous causione[r] (27) par mestre Bertrant Borgonyon de Barjac come principal, et s'en obligera toutes les fois et qua[n]te fois que par ung desd. de Sabran ou de Monclus saront requis.

[XII]

Item, est dyt que si il y a mandemant de guerre que il y fallie aller ou anvoyer, le[s]d. de Sabrant et de Monclus serons tenus en aquicter led. de Vegant quant à la charge desd. baronnyes et durant lesd. quatre années.

[XIII]

Item, seront tenus lesd. de Sabran et de Monclus, si par havallée d'eau (28) les reclosses (29) se rompoyt, de le fere adober (30), et du camys (31) que par selle defolte de la reclosse se passeroyt (32), en estre tenu à la rata (33) du camys desd. molins de Martel et de Monclus, et de y forny[r] de molles (34) et rodes (35) et arbres (36).

[XIV]

Item, est dyt que si il y a balle[s] (37) que à leur avis ne

(25) Du vieux [verbe *assesser*, établir, régler, asseoir. Cet article indique que la justice était comprise dans le louage des deux baronnies. — (26) Le sens est : « Nous ferons poinçonner nos poids, si bon nous semble, dans les deux baronnies que nous avons louées, en qualité de seigneurs dominants. » — (27) Cautionner. — (28) Inondation. — (29) Ecluses. — (30) Réparer. — (31) Chemin. — (32) Où l'on passerait par suite de la ruine de l'écluse. — (33) Au *prorata*. (34) Meules. — (35) Rouets. — (36) Arbres d'axe.

Hosted by Google

soyent soffisans où léaux (38), que il le[s] puissen[t] destituer et y commectre aultres soffisans, en leur fessant fere le sermant que est acostumé de fere en tiel cas et aultres offices.

[XV]

Item, que le grefier, que est mestre Françoys Sorbie[r], y demorera ; ou si a changier venoyt, que il n'eut a y en mectre pont d'aultre que mestre Bertrant Borgonyon durant led. temps, lequel seroyt tenu de prandre le serrement de nous (39).

A[i]nsy nous dessoubz signé[s], Kathelin Combez, sieur de Montclus, ou nom de mon frère, et Pierre de Bana, sieur d'Avigan, le promectons osserver les choses dessus dictes chascun de tant que li touche, et y fere consanctyr monsieur de Sabran, et le dict de Bana sont père, et ainsi que devoiyce (40), nous avons selez [et] escript (41) la présente le XII d'oust mil IIII^c LXXXXIX, à Barjac, et promectons le fere resepre (42) par obligation par moyen de notere come dessus dict est.

Ainsi est. K. COMBEZ.

Et ainsi je le promets. DE BANA.

[XVI]

Et ausi at esté dit que la sansa (43) que doyt Méjanes sur le devès que se pledie (44) que at esté du chatiau de Monclus, le luy en tenir comte.

Et je, Bertrand Borgoignon, notaire, suis tesmoing des chouses dessus dictes et me rendré pleige (45) tantesfoys que mesd. sieurs le vouldront. Et en tesmoing de ce, la présent[e] ay signée de mon signet (46) manuel.

BORGOIGNON, notaire.

[XVII]

Plus a esté dit et accordé que toutz les plaitz (48) que se mouvront durant lesd. quatre années, led. d'Avejan les suivra jusques en *diffinitiva* (47) à ses despens. Et ne les pourra laisser sans nostre licence, excepté les plaitz qui se movront pour les limitations desd. baronnies et terres

(37) Bailes, officiers de justice. — (38) Capables et intègres. — (39) De nous prêter serment. — (40) Que se devait. — (41) Scellé et écrit. — (42) Recevoir. — (43) La censive, redevance féodale annuelle. — (44) Sur le devois en litige. — (45) Caution. — (46) Seing. — (48) Procès. — (47) Jusqu'en dernier appel.

Hosted by Google

et fons (49) avecques autres seigneurs et autres. Et iceulx lesd. de Sabran et de Montclus seront tenuz de les prendre, et led. d'Avejan sera tenu de les advertir davant qu'il les commence et que soit de leur vouloir.

[XVIII]

Plus, que au cas que durant lesd. quatre années survenant ausd. baronies prisonniers et malfacteurs qui eussent fait quelque delict, larrecins, murtres ou autres chouses par quoy ilz eussent gagné d'avoir la corde, copé l'aureilhe ou avoir du foyet (50), que led. d'Avejan en feisse fere le procès et poursuites à ses despens ; et que ne les puisse lascher sans le vouloir ou consentement desd. de Sabran et de Monclus.

[XIX]

Plus, sera tenu de fere ou fere fere parachever les recougnoissances, tant à Barjac que à Montclus, et de leurs apartenances, dedans led. temps, à leurs despens, en paiant le notaire pour led. de Barjac et de Montclus.

[XX]

Plus, que lesd. rantiers ne puissent neshung (51) envestir sans premier le fere sçavoir ausd. sieurs et que soit de leur consentement, afin que s'il[s] les vouloient retenir *jure prelationis et rettention*[*is*] (52) ilz le puissent fere en reservant les lousimes (53) aud. rentier, c'est assavoir de rentes ou chouses nobles. Et des autres chouses ruralles led. rantier les pourra investir.

[XXI]

Et lesd. de Montclus seront tenus de auctan[t] de fere avoir et tirer led. arrantement, et la mesme que Bertrand Borgoignon s'est constitué pleige et principal débiteur pour le[s]d. d'Avejan.

Conste de tout plus à plein par moy.

DELORME, notaire.

Au dos :

Les pactes fait par mon frères de l'arantement de Montclus à monsieur d'Avejan et sa fermanse mestre Bertran Borgonion.

---

(49) Fonds. — (50) Fouet. — (51) Personne, du roman *neguns*. — (52) C'est un droit de préférence réservé au seigneur. — (53) Investiture, approbation, droit de *lods*, de *laudare*.

Hosted by Google

Rapport

Sur les expériences faites par M. DELFIEU, receveur des Postes et des Télégraphes, à Alais, et M. BELLON, capitaine au 10me régiment d'artillerie.

Toutes ces expériences ont été faites avec le récepteur Ader.

Elles ont pour but l'étude pratique des effets produits sur un téléphone influencé par une ligne télégraphique.

CHAPITRE I

ALPHABET TÉLÉPHONIQUE. — ALPHABET MORSE.

---

(1). — Supposons un téléphone soumis, d'une manière quelconque, à l'influence d'un courant alternativement ouvert et fermé par un manipulateur Morse.

Deux cas peuvent se présenter :

Ou bien le téléphone reproduit les signaux Morse comme le fait un parleur ;

Ou bien ces signaux subissent une modification déterminée, auquel cas la lecture des dépêches exige la connaissance de l'alphabet ainsi modifié.

C'est ce dernier alphabet que, dans la suite de ce rapport, nous appellerons *alphabet téléphonique*, par opposition à l'alphabet Morse.

Hosted by Google

(2). — Dans toutes les expériences faites, nous nous sommes toujours trouvés en présence de l'un ou de l'autre de ces deux alphabets.

L'alphabet téléphonique, toujours identique à lui-même, se compose de *points faibles* (•), et de *points forts* (●), correspondant, les premiers, aux *fermetures,* les seconds, aux *ouvertures* du courant.

L'expérience prouve, en outre, que les points faibles ne peuvent être perçus que s'ils se trouvent au commencement d'une lettre.

On peut, d'après ce qui précède, écrire l'alphabet téléphonique :

(3). — *Alphabet téléphonique*

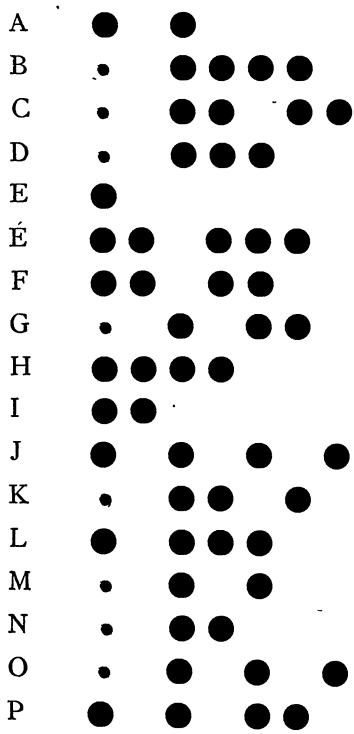

Hosted by Google

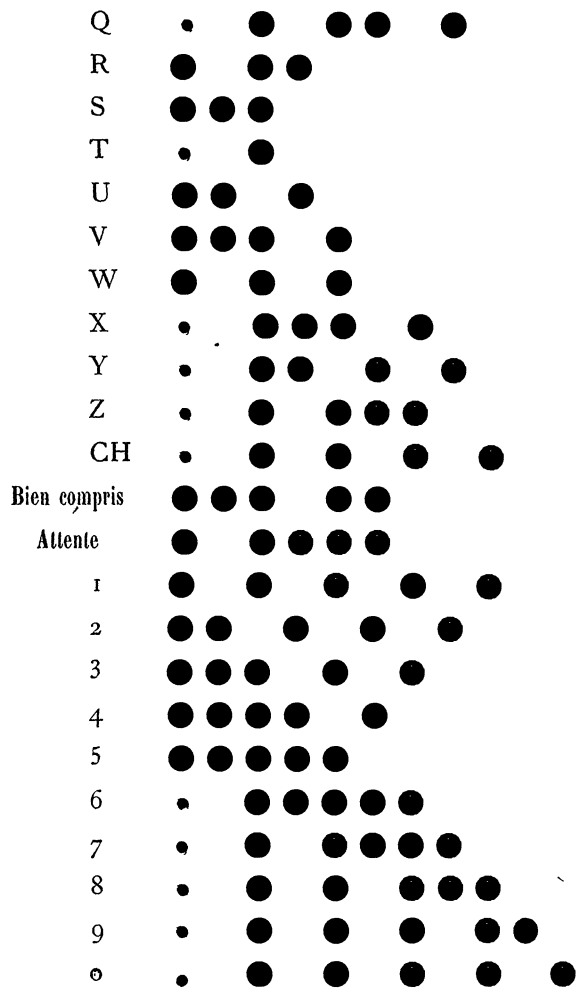

(4). — Nous avons dit que l'alphabet téléphonique était toujours identique à lui-même : cela est vrai, quant à l'arrangement des points faibles et des points forts ; mais l'intensité des premiers peut varier, dans des limites assez étendues par rapport à l'intensité des seconds.

Dans le cas particulier où les points faibles sont difficile-

Hosted by Google

ment perceptibles, on conçoit que l'on puisse être exposé à confondre entre elles certaines lettres : A et M ; I et N ; C et F ; O et W ; etc., etc.

(5). — D'autre part, nous verrons plus loin, qu'en faisant varier convenablement la résistance du circuit télégraphique, on peut passer d'un alphabet à l'autre.

Nous constaterons, en particulier, qu'on transforme l'alphabet Morse en alphabet téléphonique en intercalant dans le circuit télégraphique une résistance convenable de bobines à *enroulement simple*.

L'induction réciproque des spires a donc pour effet d'accentuer la fin des traits, au détriment du point de fermeture, et cela, d'autant plus que ces spires sont plus nombreuses.

Ceci nous permet de suivre la transformation téléphonique de l'alphabet Morse, quand on introduit une résistance croissante de bobines à *enroulement simple*.

Prenons par exemple la lettre C (— · — ·).

On entend d'abord nettement l'alphabet Morse :

Puis successivement :

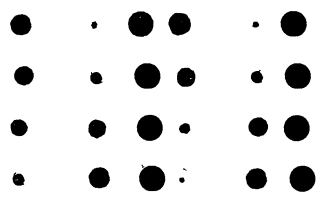

Et enfin :

L'effet produit est celui que l'on obtiendrait avec des récepteurs Morse dont la palette viendrait buter contre la vis supérieure avec un bruit de plus en plus fort, tandis qu'elle frapperait de plus en plus doucement la vis inférieure.

Dans la pratique cette transformation s'opère très rapidement pour de petites variations de la résistance.

Hosted by Google

CHAPITRE II

INDUCTION

(6). — Nous étudierons l'induction dans le cas particulier où le fil induit *est très court*.

(Longueur comprise entre 0m 50 et 70 mètres).

Nous diviserons ce chapitre de la manière suivante :

§ 1. — Le circuit télégraphique inducteur *est mis à la terre à ses deux extrémités*.

§ 2. — Le circuit télégraphique inducteur *se ferme sur lui-même*.

§ 1. — Le circuit télégraphique est mis à la terre à ses deux extrémités.

(7). — *Influence des terres de la ligne induite.*

Soient (fig. 1),

A B la portion inductrice de la ligne télégraphique, *ab* le fil induit,

0 le téléphone communiquant par une de ses bornes avec l'extrémité *b*,

H la hauteur de la ligne télégraphique au-dessus du sol,

h la hauteur du fil induit, et en supposant les deux lignes horizontales et dans le même plan de projection : $H - h$, leur distance.

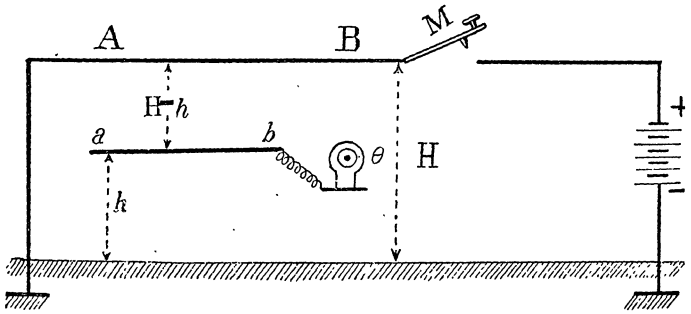

Fig. 1

Hosted by Google

Dans ces conditions on constate que :

(8). — [a] On peut lire les dépêches quand la ligne induite *a b est complètement isolée*, pourvu que cette ligne soit suffisamment longue, ou assez rapprochée de la ligne A B.

Voici en particulier deux expériences :

1°, Fig. 2.

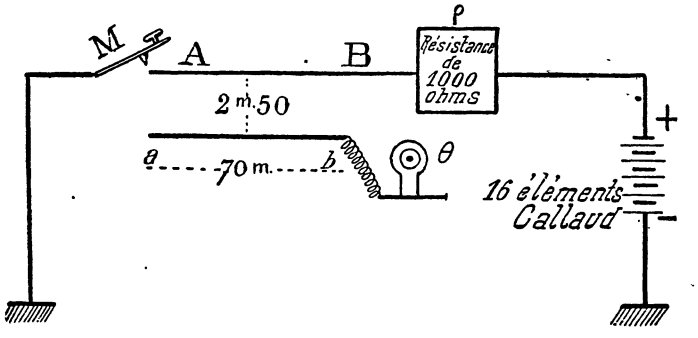

Fig. 2

$a\,b = 70^{m}$.

(H — *h*) distance des deux lignes = $2^{m}\ 50$.

On peut lire les dépêches.

2°, Fig. 3.

Dans cette expérience, les deux fils, inducteur et induit, sont recouverts de gutta-percha.

Les deux câbles se touchent *sur une longueur de 20 mètres*.

L'extrémité *a* est isolée à l'air ; l'extrémité *b* communique avec un premier téléphone θ_1, dont l'autre borne est reliée à un second téléphone θ_2.

On a veillé avec un soin particulier à ce que les bornes des téléphones soient isolées du manche. De plus, la poignée du téléphone que l'on tient à la main pour le porter à l'oreille, est enveloppée d'un foulard de soie.

Enfin l'opérateur lui-même est sur un *tabouret isolé*.

Hosted by Google

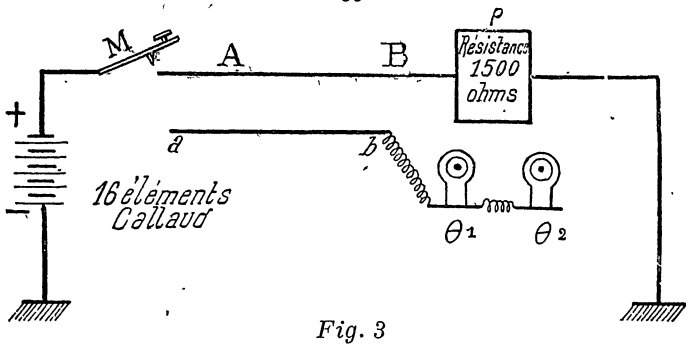

Fig. 3

Résultats :

En écoutant avec l'un quelconque des téléphones θ_1, ou θ_2, :
On lit *bien* si $a\,b = 20^m$.
On lit *encore bien* si $a\,b = 8^m$, et si $a\,b = 4^m$.
Enfin *on entend encore*, mais faiblement, si $a\,b = 0^m\ 50$.
L'opérateur ayant à l'oreille le téléphone θ_1, entend mieux en touchant avec la main restée libre, la poignée du téléphone θ_2.

L'opérateur ayant à l'oreille le téléphone θ_2, entend moins bien quand il touche avec la main restée libre la poignée du téléphone θ_1.

(9). — [**b**] En mettant la seconde borne à la terre (1), (fig. 4), on entend et on lit parfaitement bien, pour une valeur suffisamment petite de $(H - h)$, avec un fil induit de $0^m 50$ de long.

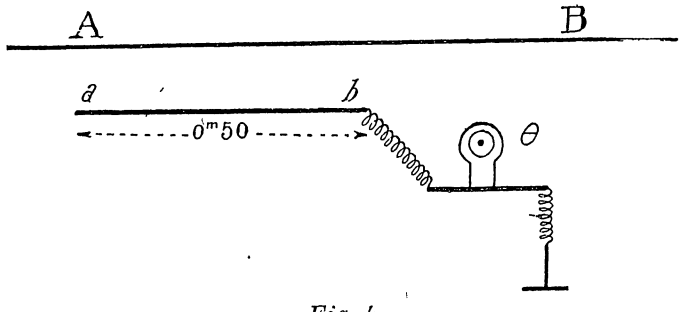

Fig. 4

(1) La terre la plus médiocre, par exemple un fil de fer enfoncé de 2 ou 3 centimètres suffit toujours pour les communications téléphoniques dont nous nous occupons.

Hosted by Google

(10). — [c] Si l'on met alors l'autre extrémité a à la terre, de façon à fermer le circuit induit (fig. 5), on entend *beaucoup moins bien* que dans le cas précédent.

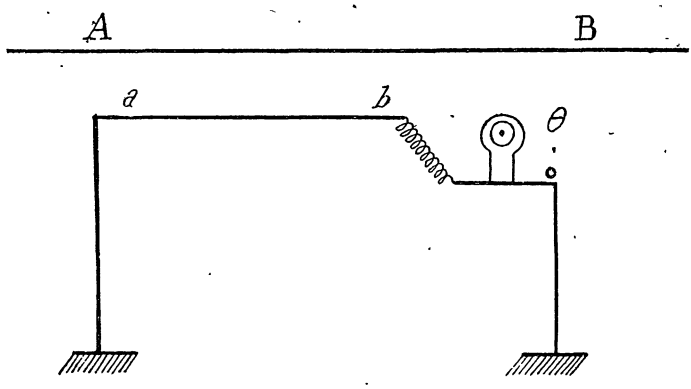

Fig. 5

(11). — [d] Quand, dans l'expérience *b* (une seule terre), on fait décroître *h*, on observe un affaiblissement *assez rapide* du son.

(12). — [e] Quand, dans l'expérience *c* (deux terres), on fait décroître *h*, le son s'affaiblit, *mais plus lentement* que dans le cas précédent.

(13). — [f] On trouve toujours une valeur de *h* (H) fonction de H, pour laquelle il est indifférent de prendre une seule terre, ou deux terres.

(14). — [g] Si $h < H$ on entend mieux avec deux terres qu'avec une seule.

(15). — [h] Il est essentiel que le téléphone soit placé, entre la ligne induite et la terre. Une seule terre mal placée (fig. 6), *ne donne rien*.

Hosted by Google

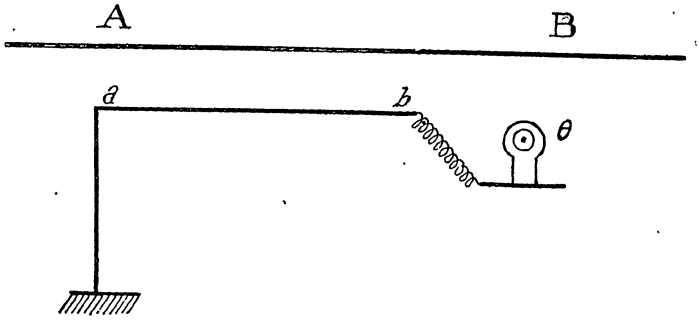

Fig. 6

Dans la pratique on est généralement dans le cas de $h > H$ et il est presque toujours avantageux de laisser l'extrémité a isolée.

Remarque importante :

(**16**.) — Dans tout ce qui précède, nous supposons qu'on est placé dans les conditions de la ligne ci-dessous, où la résistance ρ équivaut *au moins à 100 ohms.*

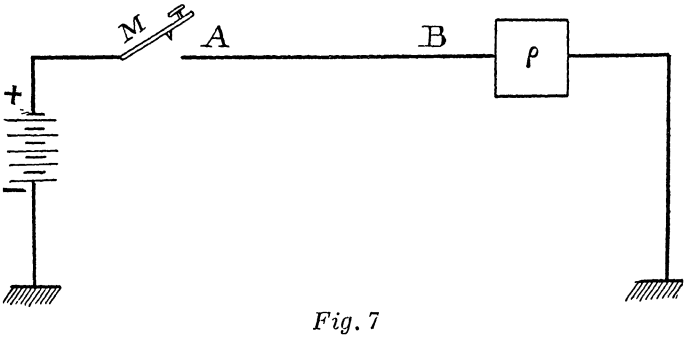

Fig. 7

Cas où la résistance est nulle.

(**17**). — Si $\rho = 0$, les lois précédentes cessent d'être vérifiées :

Avec *deux terres*, ou avec un circuit induit fermé sur

Hosted by Google

lui-même, on entend *beaucoup mieux* qu'avec *une seule terre.*

Circuit induit fermé sur lui-même.

(**18**). — En fermant sur lui-même le circuit induit, on obtient le même résultat qu'en le fermant à la terre à ses deux extrémités.

INFLUENCE DE LA NATURE DU FIL INDUIT

(**19**). En employant pour ligne induite, des fils nus, des câbles recouverts, des tubes de cuivre, de fer-blanc, etc., de différents diamètres, on n'a observé aucune différence sensible.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, un multiplicateur M (fig. 8), donne le maximum d'intensité quand son axe de figure se trouve à hauteur de la ligne télégraphique.

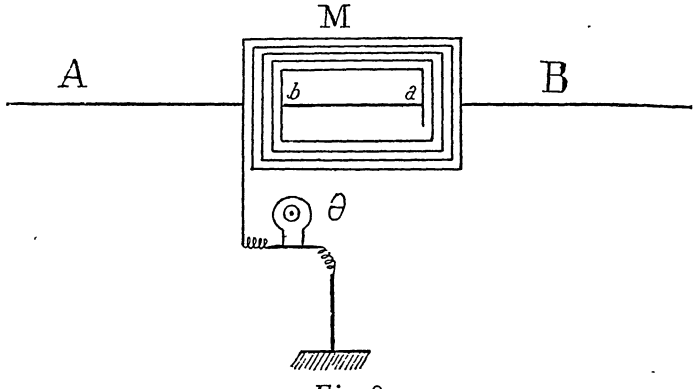

Fig. 8

Mais, somme toute, on entend à peu près aussi bien avec un fil unique d'une longueur *a b.*

INFLUENCE DE L'ANGLE DES LIGNES INDUCTRICE ET INDUITE

(**20**). On entend d'autant mieux que cet angle α est plus petit.

Hosted by Google

Mais on entend encore quand les deux lignes sont perpendiculaires, pour $\alpha = 90^o$.

Voici les notes d'une expérience faite avec un câble de 30^m de longueur, et distant de 3 mètres de la ligne inductrice.

On avait une pile de 15 éléments Callaud et une résistance ρ de 100 unités.

$\alpha = 0^o$ On entend et on lit parfaitement bien.

$\alpha = 25^o$ On entend et on lit bien.

$\alpha = 45^o$ On entend, mais la lecture devient pénible.

$\alpha = 90^o$ On entend encore, mais la lecture semble impossible en plein air.

INFLUENCE DU POTENTIEL DE LA PORTION INDUCTRICE A B.

(**21**). — En se déplaçant le long d'une ligne télégraphique, on observe qu'on entend d'autant mieux que la *variation* du potentiel moyen de A B est plus grande (1).

De plus, en plaçant des boîtes de résistance ρ et ρ', de part et d'autre de la portion inductrice (fig. 9), on constate que l'on entend *également bien* pour toutes les combinaisons qui donnent des *variations* égales du potentiel.

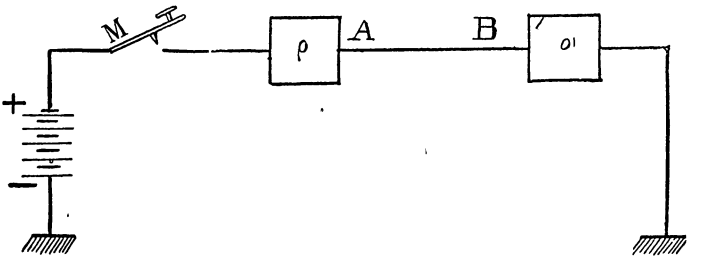

Fig. 9

(**22**). — Ceci permet, au moyen d'un tracé graphique très simple, de prévoir les résultats de chaque expérience particulière.

(1) Nous appelons ainsi la valeur absolue de la différence entre le potentiel du point milieu de A B, quand le circuit est ouvert, et le potentiel de ce même point quand le courant passe.

Hosted by Google

En voici quelques exemples :

Premier Exemple

Le manipulateur M est près du pôle positif.

Soient Am et Bm les longueurs rectifiées de ρ et ρ' (fig. 10), et A P_0 le potentiel au pôle positif, quand le pôle négatif est à la terre.

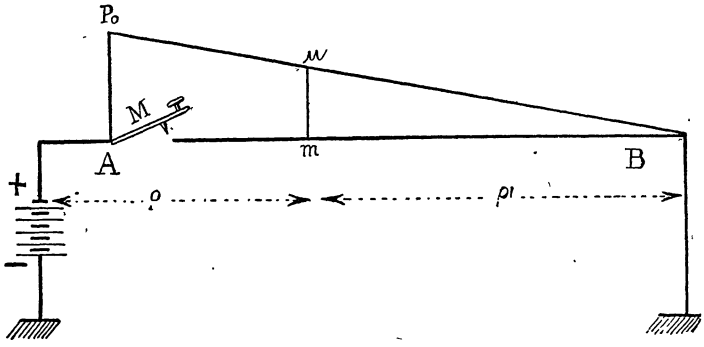

Fig. 10

La variation de potentiel au point m est $m\,\mu$.

Donc,

1° Si $\frac{\rho}{\rho'}$ = constante, $m\,\mu$ est constant, et on n'observera aucune différence dans le son.

2° Si $\rho + \rho'$ = constante, il est avantageux que ρ soit le plus petit possible.

3° Si ρ = constante, il faut que ρ' soit le plus grand possible.

Hosted by Google

Deuxième Exemple

Le manipulateur M est à l'extrémité B de la ligne.

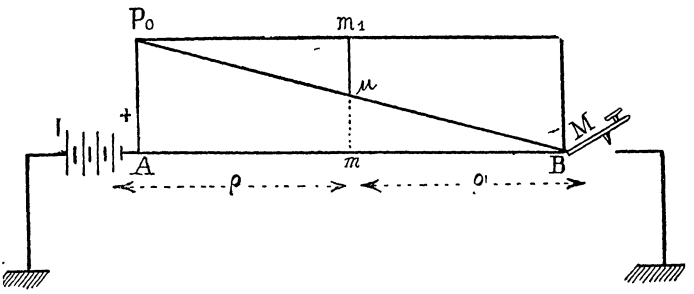

Fig. 11

La variation $= m_1 \mu$.

Donc : Si $\rho + \rho' =$ constante, il y a intérêt à ce que ρ soit le plus grand possible.

Si $\rho' = 0$, on entend *également* bien *quel que soit* ρ.

(**24**). — Il résulte de ceci les deux lois suivantes :

Première loi. — *L'intensité du courant induit varie dans le même sens que le potentiel moyen du courant inducteur.*

Deuxième loi. — *Pour une pile donnée, l'effet produit sur le téléphone induit tend vers son maximum, quand l'intensité du courant inducteur tend vers zéro.*

Cette dernière loi se vérifie par l'expérience décrite au numéro 38.

Influence du mode d'enroulement des bobines de résistance sur l'intensité du son.

(**25**). — Si, dans le premier exemple (fig. 12), on remplace la résistance ρ, supposée formée de bobines à enroulement double, par une résistance équivalente de bobines à enroulement simple, on n'observe aucun changement dans l'intensité du son.

Hosted by Google

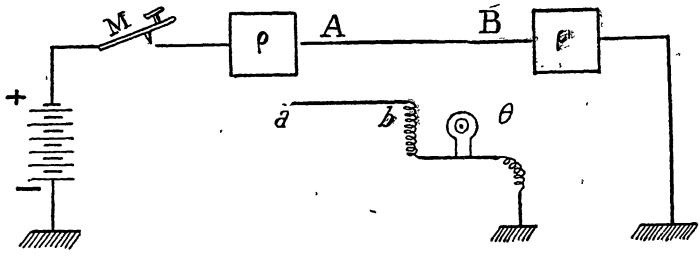

Fig. 12

Mais si l'on remplace en tout ou partie, les bobines à enroulement double de la résistance ρ' par une résistance équivalente de bobines à enroulement simple, *l'intensité du son s'accroît d'une façon excessivement sensible.*

(**26**). — L'expérience suivante fait ressortir à quel degré le téléphone induit est sensible à la présence de bobines à enroulement simple dans le circuit inducteur.

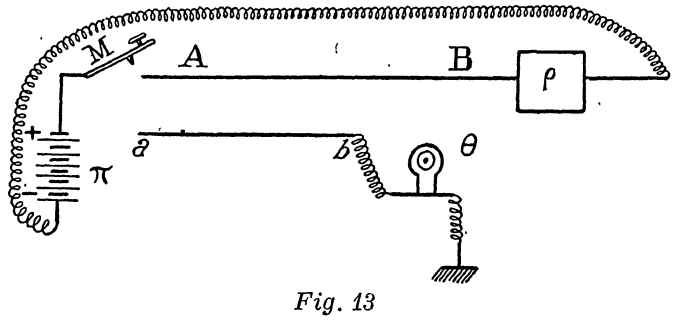

Fig. 13

π est une pile de 8 éléments Callaud, fermée en local (1). Avec des bobines à *enroulement double* on n'entend *rien* quel que soit ρ.

Avec un rhéostat composé de bobines à *enroulement*

(1) On verra plus loin (31), que cette disposition affaiblit considérablement le son ; c'est pourquoi elle a été adoptée dans cette expérience.

Hosted by Google

simple on entend, faiblement, il est vrai, mais on entend *même si toutes les fiches du rhéostat sont enfoncées.*

Dans ce cas, les bobines à simple enroulement n'agissent que sur une fraction très petite du courant inducteur, et cela suffit cependant pour rendre perceptibles des sons qu'il serait impossible de saisir sans cette disposition.

INFLUENCE DE LA NATURE DES RÉSISTANCES SUR L'ALPHABET OBTENU.

(**27**). — L'alphabet obtenu dépend de la nature des résistances intercalées dans le *circuit inducteur*.

(**28**). — Avec des résistances à *enroulement double* on obtient toujours *l'alphabet Morse.*

(**29**). — Une proportion *assez faible* de bobines à *enroulement simple* donne *l'alphabet téléphonique.*

(**30**). — Dans la pratique, en plaçant un fil *a b* sous une ligne télégraphique, on obtient généralement l'alphabet téléphonique. Ceci provient de la résistance du récepteur (500 unités) résistance à enroulement simple qui exigerait environ 500 kilomètres de ligne télégraphique pour avoir son effet annihilé.

§ II. — **Le circuit inducteur se ferme sur lui-même.**

(**31**). — Si, au lieu de mettre à la terre les deux extrémités du circuit inducteur, on ferme ce circuit en local, les sons sont de beaucoup affaiblis, quoique cette disposition ne change pas la valeur de la variation du potentiel.

(**32**). — A part la diminution de l'intensité du son, toutes les règles énoncées précédemment subsistent avec un circuit inducteur fermé en local.

Hosted by Google

En particulier on entend mieux avec une seule terre pour la ligne induite qu'avec deux terres.

(**33**). — Les tableaux A et B peuvent donner une idée de la différence des résultats obtenus en circuit fermé à la terre, et en circuit fermé en local.

Avec une pile de 12 éléments Callaud, et deux terres pour le circuit inducteur, on obtient les résultats figurés au tableau A.

Sans rien changer aux autres conditions de l'expérience, fermons la pile en local : on n'entend plus rien, quels que soient ρ et ρ'.

Il faut pour obtenir des résultats comparables à ceux du tableau A, porter de 12 à 35 le nombre des éléments.

C'est avec cette dernière pile que le tableau B a été formé.

Dans les deux cas le fil induit avait 8 mètres de long et n'était séparé du circuit inducteur que par une enveloppe isolante de gutta-percha de quelques millimètres.

Circuit inducteur fermé à la terre. Pile de 12 éléments

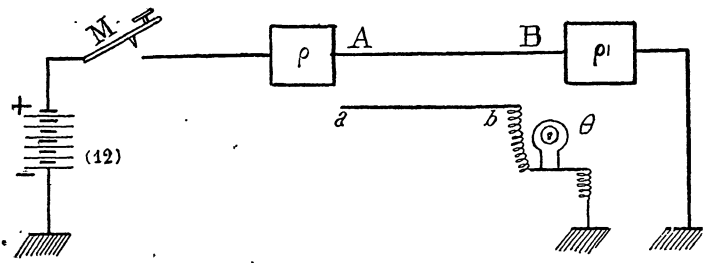

Fig. 14

Hosted by Google

TABLEAU A

	ρ' = 0	ρ' = 500 u	ρ' = 1.000 u	ρ' = 2.000 u	ρ' = 3.000 u	ρ' = 4.000 u	ρ' = 5.000 u	ρ' = 10.000 u
ρ = 0 u	0	14,5	16	17	17,5	17,5	18	20
ρ = 1.000 u	0	14	15	16	17	17	17,5	19
ρ = 2.000 u	0	12,5	14	15	16	16	17	18,5
ρ = 3.000 u	0	10	12,5	14	15	15,5	16	18
ρ = 4.000 u	0	8,5	12,5	14	14,5	15	15,5	17
ρ = 5.000 u	0	8	9	12	14	14,5	15	16
ρ = 10.000 u	0	7	8	9	11	12	14	15
»	»	»	»	»	»	»	»	»

Observation. — On a coté de 0 à 20, la netteté de l'intensité du son, correspondant aux valeurs de ρ et ρ'.

La note 7 indique encore une lecture possible.

Circuit inducteur fermé en local, Pile de 35 éléments

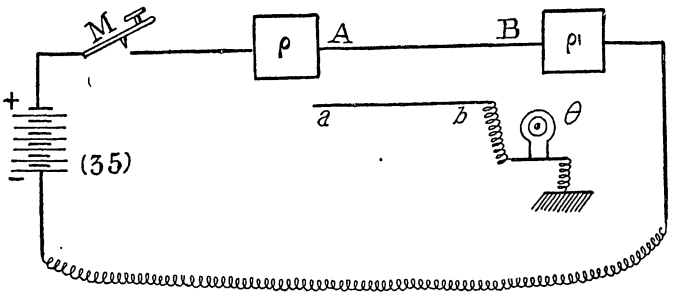

Fig. 15

Hosted by Google

TABLEAU B

	$\rho' = 0$	$\rho' = 500$	$\rho' = 1.000$	$\rho' = 2.00$	$\rho' = 3.000$	$\rho' = 4.000$	$\rho' = 5.000$	$\rho' = 10.000$
$\rho =$ 0 u	15	16	16,5	17	17,5	18	18,5	19
$\rho =$ 1.000 u	13	14,5	15	16	16,5	17	17	18
$\rho =$ 2.000 u	10	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17
$\rho =$ 3.000 u	9	12	14,5	15	15	15	16	16,5
$\rho =$ 4.000 u	8	10	14	14,5	15	15	15	16
$\rho =$ 5.000 u	7	9	13,5	14,5	14,5	14,5	15	16
$\rho =$ 10.000 u	2	6	9	13,5	13,5	13,5	14,5	15
»	»	»	»	»	»	»	»	»

(**34**). — Il résulte de ce qui précède qu'on ne peut pas dire « que le téléphone est sensible aux deux courants « induits, mais qu'il parle beaucoup plus fort quand il « reçoit le courant direct, celui qui correspond à la rupture « du circuit inducteur. » (1).

(**35**). — Cette assertion, émise à propos de la balance d'induction de Hugues, vient probablement de ce que les bobines inductrices sont à simple enroulement.

Au contraire, avec un circuit primaire dont les différentes parties ne s'induisent pas réciproquement (lignes télégraphiques sans récepteur, bobines à enroulement double, résistances liquides, etc.), le téléphone accuse *beaucoup plus nettement* les courants de fermeture ou inverses, que les courants de rupture ou directs (alphabet Morse).

---

(1) Gordon. *Traité expérimental d'Électricité.* Traduction de J. Raynaud, page 613.

Hosted by Google

(**36**). — Et ce n'est que dans le cas d'un circuit inducteur dont les différentes parties réagissent les unes sur les autres (bobines à simple enroulement) qu'il est permis de dire que le téléphone est plus sensible aux courants induits *directs* qu'aux courants induits *inverses* (alphabet téléphonique).

CHAPITRE III

PILES TELLURIQUES

(**37**). — L'expérience étant disposée comme l'indique la figure ci-dessous, où les lames *Zn* et *Cu* sont enfoncées de deux ou trois centimètres en terre, et distantes entre elles de deux mètres.

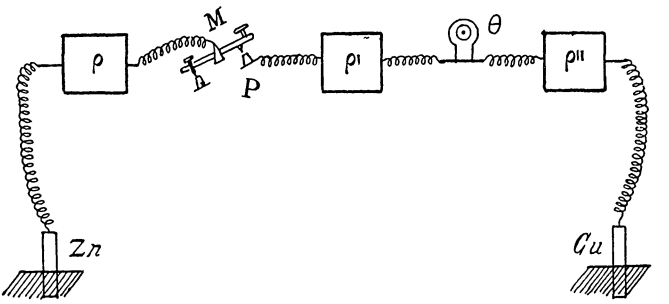

Fig. 16

On constate que :

[1] On entend d'autant mieux que la somme des résistances ($\rho + \rho' + \rho''$) est plus petite.

[2] On entend de la même manière pour une valeur donnée de cette somme, quelles que soient les valeurs respectives de ρ, ρ' et ρ''.

Hosted by Google

En d'autres termes, l'intensité du son est *indépendante du potentiel* du point où est intercalé le téléphone.

[3] On entend l'alphabet Morse ou l'alphabet téléphonique, suivant que les bobines à enroulement double ou à enroulement simple ont une action prédominante (1).

[4] *L'intensité du son reste la même* (quoique l'alphabet puisse être changé) quand on remplace une résistance à enroulement double par une résistance équivalente à enroulement simple.

[Voir comparativement l'influence des bobines à enroulement simple sur l'intensité du son du *courant induit*. (25 et 26).]

[5] On peut sans affaiblir le son, transformer l'alphabet *téléphonique* en alphabet *Morse* en remplaçant les communications de la figure 16 par celles de la figure 17.

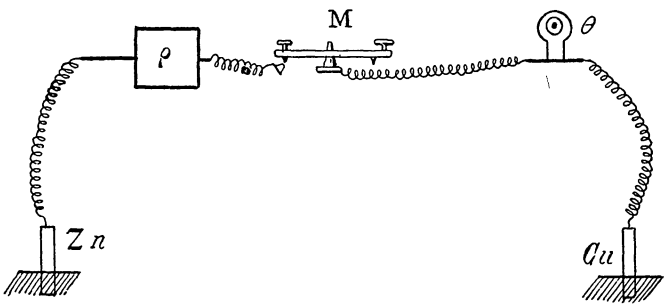

Fig. 17

[6] Mais l'alphabet Morse obtenu avec la disposition de la figure 16, *ne se transforme pas* en alphabet téléphonique quand on emploie la disposition de la figure 17.

[7] Quel que soit l'alphabet obtenu, on entend parfaitement bien jusqu'à une résistance de 15.000 unités, soit 1.500 kilomètres de ligne télégraphique.

Avec une résistance de 50.000 unités (5.000 kilomètres)

(1) Par exemple, on a trouvé que 1.000 unités à enroulement simple donnent l'alphabet téléphonique. En ajoutant 1.2000 unités à enroulement double, on retrouve le Morse.

Hosted by Google

l'alphabet Morse est toujours lisible ; mais les points faibles de l'alphabet téléphonique deviennent difficiles à saisir.

Expérience justificative (figure 18).

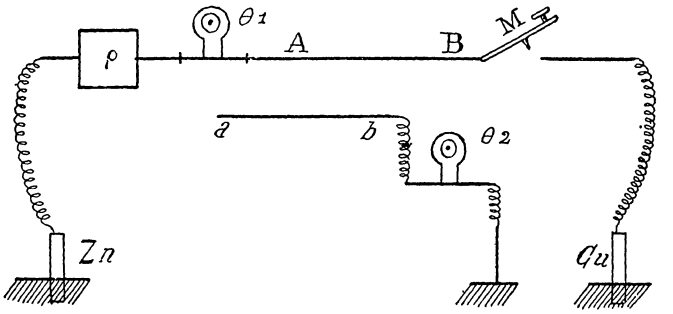

Fig. 18

(**38**). — Le téléphone θ_1 reçoit le courant direct.

Le téléphone θ_2 est influencé par les courants induits.

Supposons que l'on donne à ρ des valeurs progressivement croissantes.

1° On entendra de *moins en moins fort* avec le téléphone θ_1 (37) [1].

2° On entendra de *mieux en mieux* avec θ_2 (21).

3° Enfin, si l'on remplace une résistance à enroulement double par une résistance équivalente à enroulement simple, *l'intensité* du son *reste la même pour le téléphone* θ_1 (37) [4], mais on entend *beaucoup plus fort* avec le *téléphone* θ_2 (24).

Cette expérience se fait en ayant un téléphone à chaque oreille (1).

---

(1) Voici à ce propos une expérience curieuse, qui aurait mieux trouvé place au chapitre de l'induction. Il s'agit de l'induction produite sur *a b* par un *circuit A B*, isolé à l'une de ses extrémités.

Une pile de 18 éléments Callaud a son pôle négatif isolé, (figure 19) ; son pole positif communique avec le fil fin d'une petite bobine d'induction après avoir traversé une résistance ρ. Un téléphone θ_1 est relié d'une part à la 2me borne de cette bobi-

Hosted by Google

INFLUENCE DES TERRES

(**39**). — Avec la disposition de la figure 16, on a un véritable élément voltaïque, la terre servant de liquide excitateur.

Mais si l'on remplace les lames *Cu* et *Zn* par deux charbons identiques, on obtient des courants beaucoup moins forts, mais capables encore d'impressionner très nettement le téléphone, si les deux terres sont très rapprochées.

Voici en particulier le détail d'une expérience faite avec deux zincs amalgamés, neufs, aussi identiques que possible (zincs des piles Leclanché).

V et V' sont deux vases poreux, également identiques, remplis d'une solution saturée de sulfate de cuivre.

Ces vases sont enfoncés dans la terre à une distance *d* l'un de l'autre (fig. 20).

---

ne, et de l'autre, à la borne L d'un manipulateur, dont la borne P communique avec la terre.

Un second téléphone θ_2 communique par l'une de ses bornes à la terre, et par l'autre au gros fil de la bobine.

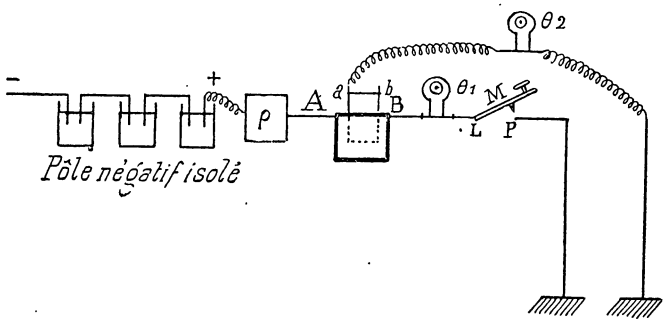

Fig. 19

L'autre extrémité *b* de ce circuit est isolée.

Avec $\rho = 0$, on n'entend que le téléphone θ_1.

Avec $\rho = 1.500$ unités on entend également les deux (ρ étant formé de bobines à enroulement simple).

Remarque. — L'expérience demanderait à être faite avec un nombre beaucoup plus grand d'éléments.

Hosted by Google

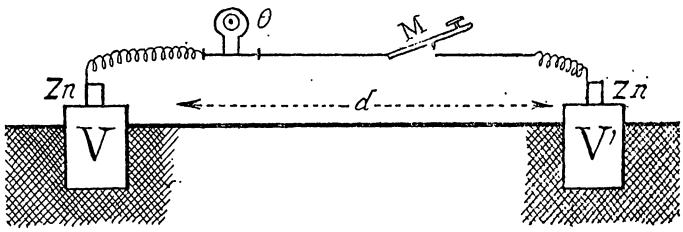

Fig. 20

On entend quel que soit *d*, et quelle que soit l'orientation de la ligne V V'.

Il semble donc que dans ce cas, la différence des potentiels aux points V et V' intervienne seule. Et le téléphone est assez sensible pour accuser cette différence pour deux points distants de $0^m 15$ par exemple.

Quoi qu'il en soit, il sera toujours très avantageux de prendre comme piquets de terre :

Un zinc et un charbon ;
Ou un zinc et un cuivre ;
Ou un fer et un zinc, etc., etc.

(**40**). — Parallèlement à l'expérience précédente, où il ne semble pas qu'il puisse y avoir d'action électro-chimique, nous citerons l'expérience suivante, où la différence de potentiel est due exclusivement à une action chimique.

On prend un vase rempli de terre dans lequel on enfonce deux lames cuivre et zinc. Ce vase est isolé.

Le circuit est continué par un téléphone θ, un manipulateur M, et une résistance ρ, (figure 21).

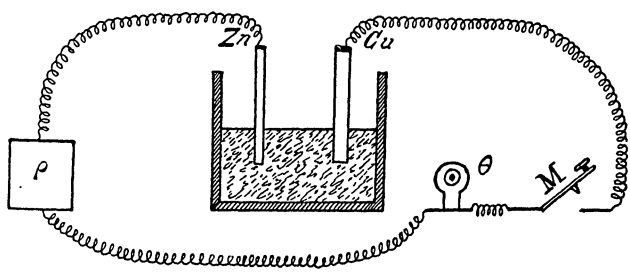

Fig. 21

Hosted by Google

On entend *parfaitement bien.*

On peut même retirer les lames et les poser simplement l'une sur l'autre : Les quelques parcelles de terre restées adhérentes suffisent à former le couple, et l'on entend à peu près aussi bien que dans le cas précédent.

Si l'on décape soigneusement les deux lames, et que l'on répète l'expérience, *on n'entend plus rien.*

Application

ESSAI DES CIRCUITS A AMORCES ÉLECTRIQUES A FIL CONTINU.

(**41**). — La pile à eau et le *galvanomètre* employés à cet usage seraient très avantageusement remplacés par une pile *tellurique* et par un *téléphone.*

Ce procédé semble plus simple que d'installer *deux postes téléphoniques*, puisqu'il n'exige qu'un seul opérateur.

Il suffit, en effet, de faire jouer le manipulateur M, pendant que l'on tient à l'oreille le téléphone θ (figure 22).

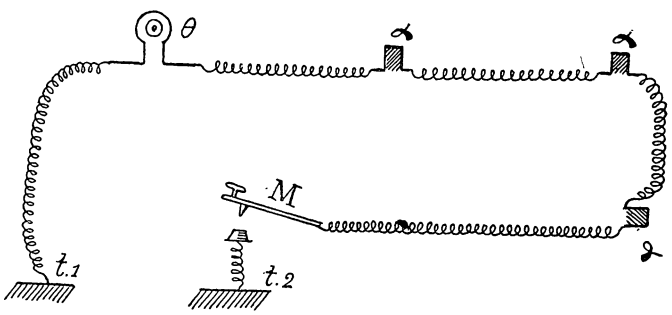

α *Amorces électriques.*

Fig. 22

Pour les terres t_1 t_2, il suffit d'enfoncer en terre de quelques centimètres l'extrémité du câble.

Cette méthode très simple, supprime évidemment tout danger d'accident.

Elle pourrait même indiquer comme bon un circuit interrompu, si une dérivation par la terre a lieu entre les deux points de la coupure (48).

Hosted by Google

(**42**). — Pour éviter cet inconvénient, il serait bon d'adopter la disposition suivante : (figure 23).

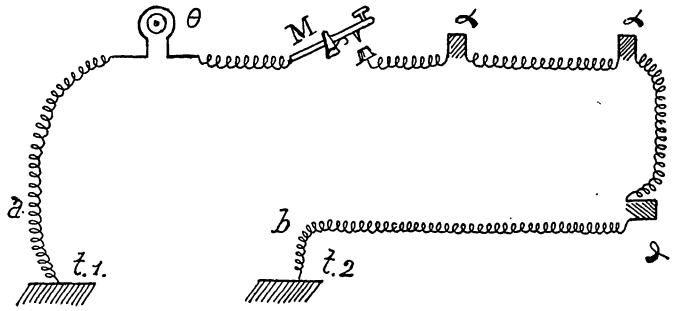

Fig. 23

Pour pouvoir affirmer que le circuit est bon, il faut et il suffit :

1° Que l'on entende quand *a* et *b* sont à la terre.

2° Que l'on n'entende pas quand *b* est isolé.

APPLICATION A LA TÉLÉGRAPHIE MILITAIRE

(**43**). — En campagne, le parleur sera toujours très avantageusement remplacé par un *récepteur Ader*, pour les raisons suivantes :

1° Cet instrument supprime les piles.

2° Il fonctionne avec de si mauvaises terres qu'on peut dire qu'il supprime les terres.

3° Le son est plus net et plus fort, et, partant, la lecture plus facile qu'avec un *parleur*.

4° Si le câble est rompu en un point (accident assez fréquent en campagne) les communications peuvent n'être pas interrompues [dérivation par la terre (48).]

L'installation de la figure 24, permet de communiquer à toute distance, *très simplement* et *très sûrement*.

En tous cas, cette disposition peut rendre de réels services si, pour une cause quelconque, le parleur ou l'appareil *Morse* ne peuvent fonctionner.

Hosted by Google

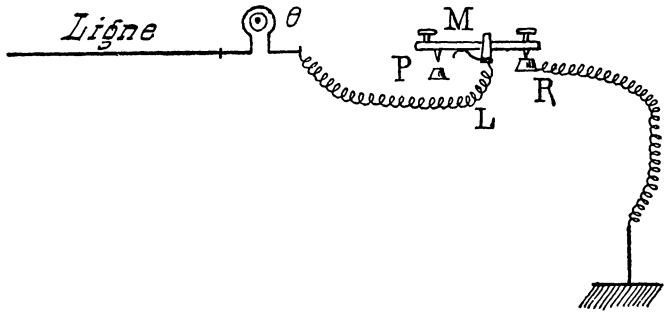

Fig. 24

Il faut garder le téléphone à l'oreille, même pendant que l'on manipule, afin d'être prévenu des interruptions du correspondant.

(**44**). — *Expérience de Saint-Gilles.* — L'expérience a été faite entre Saint-Gilles et Nîmes ; distance 19 kilomètres, plus une résistance de 150 kilomètres.

COURANTS DIRECTS

(**45**). — Les courants directs, provenant de piles montées en surface, peuvent dans certaines limites, permettre de correspondre d'un point à un autre par l'intermédiaire de *conducteurs non isolés*, comme les conduites d'eau, de gaz, etc.

L'expérience a été faite à Nîmes entre la brigade d'artillerie et l'école de télégraphie, distantes de 250 mètres.

Chaque poste était installé entre le gaz et l'eau (fig. 25). On se servait d'une pile de 16 éléments Callaud, accouplés en surface.

On entendait très bien.

On peut croire que des éléments Bunsen, en assez grand nombre, permettraient de communiquer entre deux points quelconques de la ville ; mais les expériences tentées à ce sujet n'ont pas réussi, par suite de la difficulté de trouver

Hosted by Google

deux points tels que les conduites d'eau et de gaz qui les réunissent ne se touchent pas sur leur parcours.

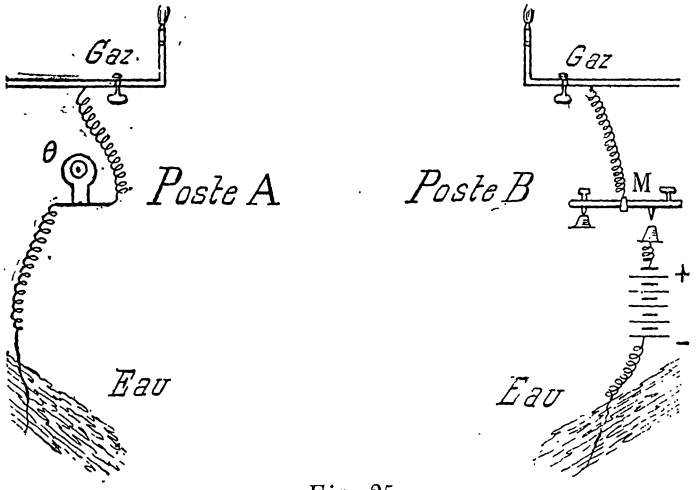

Fig. 25

CHAPITRE IV

Dérivations

(**46**). — Nous supposons que le téléphone communique par une de ses bornes au point *m* de la ligne, l'autre borne restant isolée (fig. 26).

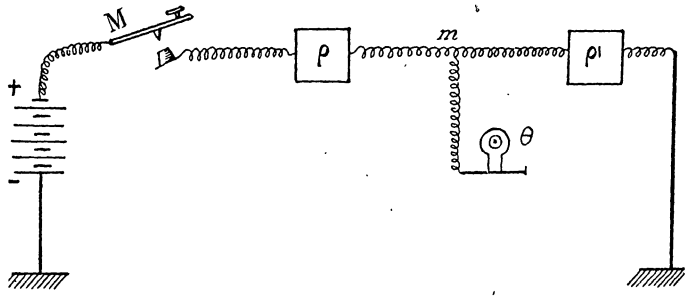

Fig. 26

Hosted by Google

Dans ces conditions, on peut répéter textuellement *tout* ce qui a été dit à propos de *l'induction* aux numéros 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29. Si l'on touche, ne fût-ce qu'avec le doigt, la seconde borne du téléphone, le *son est renforcé considérablement.*

APPLICATION A LA TÉLÉGRAPHIE MILITAIRE

(47). — Il suit de là qu'on peut *toujours* lire les dépêches transmises par l'appareil Morse, sans que les postes qui correspondent en puissent être avertis.

Il suffit de toucher la ligne télégraphique avec un conducteur relié d'autre part à l'une des bornes du téléphone.

On entend généralement *l'alphabet téléphonique.*

On peut se servir, comme appareil, de 5 tubes de cuivre de 1 mètre de long, et de différents diamètres.

Ces tubes peuvent, soit entrer les uns dans les autres, et former une canne très portative, soit se visser les uns à la suite des autres au moment de l'expérience.

Le plus gros tube est enduit d'un vernis isolant ; le plus petit, articulé à 30 millimètres de son extrémité, est arrêté par un ressort aux deux positions (1) et (2).

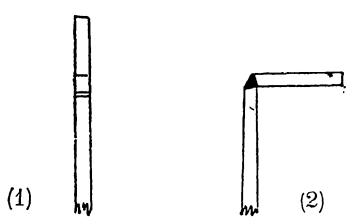

Au point de vue militaire, cette méthode peut offrir un certain intérêt.

Elle est, en tous cas, beaucoup plus simple que la méthode réglementaire, avec le parleur et le commutateur de ligne.

Celle-ci exige, en effet :

Que l'on monte sur le poteau ;

Qu'on installe le commutateur et le parleur ;

Qu'on coupe la ligne.

De plus, on introduit dans le circuit une résistance de

Hosted by Google

250 à 300 unités qui peut donner l'éveil aux postes en communication.

DÉRIVATION PAR LA TERRE DES COURANTS TELLURIQUES

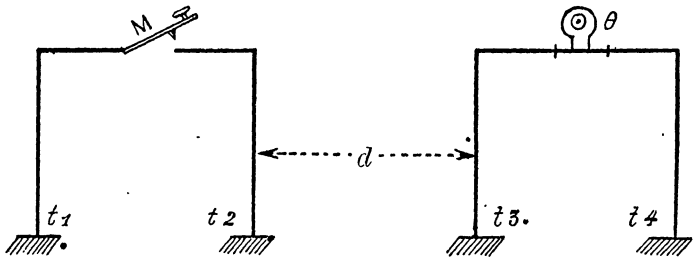

Fig. 27

(**48**). — On entend très bien, même quand les terres t_2 et t_3 sont distantes de 2 mètres.

On peut d'ailleurs se contenter de laisser reposer à terre les deux extrémités décapées t_2 et t_3.

DÉRIVATION PAR LA TERRE DES COURANTS VOLTAÏQUES

(**49**). — Détail de l'expérience : (fig. 28).

A B ligne télégraphique qui relie le bureau de Nîmes-Central au bureau de Nîmes-Gambetta. T, terre du bureau du boulevard Gambetta. t_1, θ, t_2, circuit téléphonique.

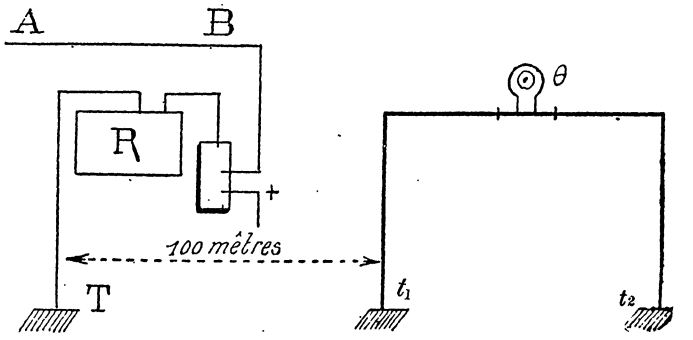

Fig. 28

Hosted by Google

On entend *l'alphabet téléphonique* quand les postes transmettent dans les conditions normales.

Avec une pile de 100 éléments on entend le *Morse excessivement fort*.

FIN.

Hosted by Google

TÉLÉPHONIE SANS PILE

Soient fig. I :

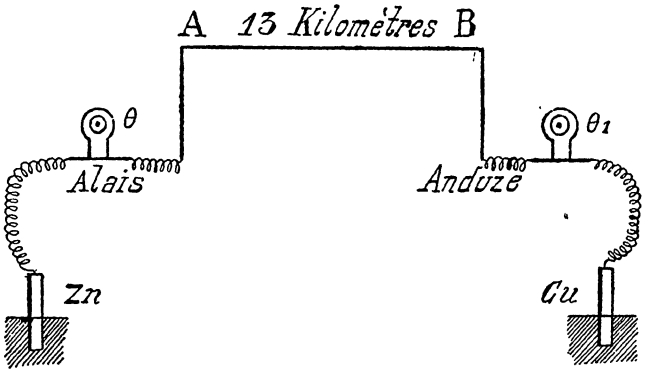

Fig. 1

Zn et *Cu*, deux lames de zinc et de cuivre, enfoncées en terre, de 4 à 5 centimètres.

θ et θ_1, deux téléphones Bréguet ; et A B, une ligne aérienne de 13 kilomètres.

L'audition est parfaite.

Soient, fig. 2.

Hosted by Google

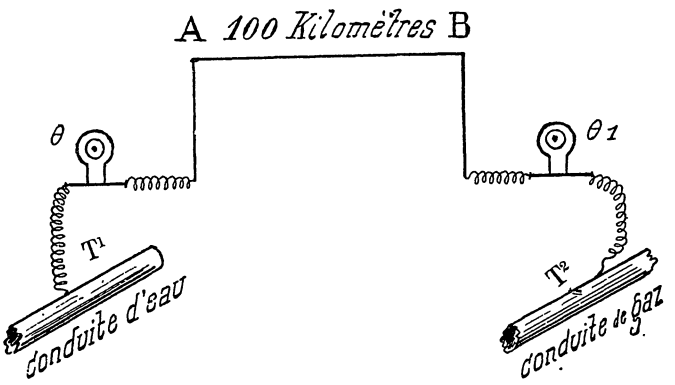

Fig. 2

T_1 et T_2, deux terres prises à Alais, et formées, la première, par une conduite d'eau, et la seconde, par une conduite de gaz.

θ et θ_1, deux téléphones ;

et A B, une ligne aérienne de 100 kilomètres, obtenue en reliant à Nîmes la section d'Alais à Nîmes du 537 à celle de Nîmes à Alais du 541.

Dans ces conditions *l'audition est très nette.*

Elle l'est presque aussi bien si on remplace les conduites d'eau et de gaz par les lames *Zn* et *Cu* de l'expérience précédente.

Si on substitue à la ligne aérienne A B, une résistance de 8.000 *ohms* formée de bobines à enroulement simple, on entend encore très distinctement.

Ce dernier résultat me fait croire à la possibilité de correspondre téléphoniquement, sans pile, entre Marseille et Alger.

Alais, le 15 Août 1890.

E. DELFIEU.

Hosted by Google

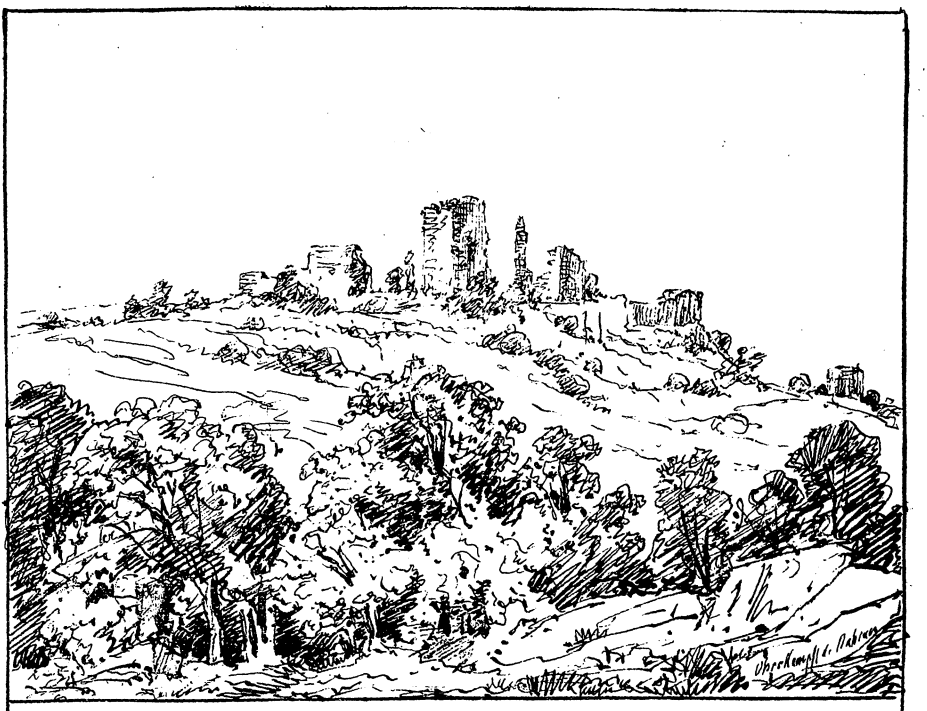

Château de Bouquet.

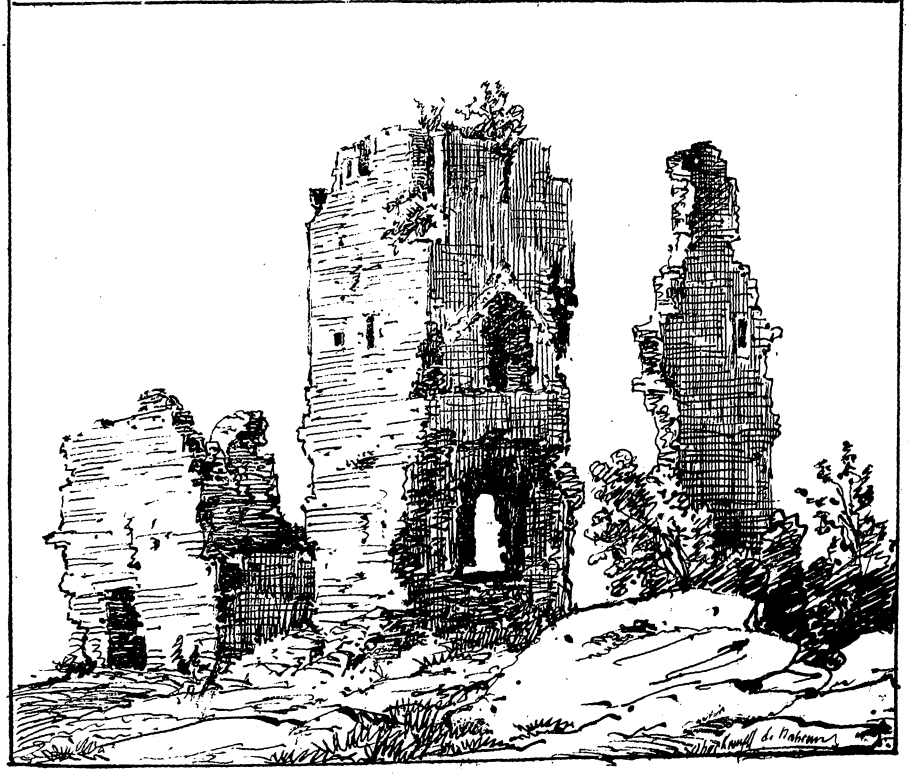

Hosted by Google

Hosted by Google

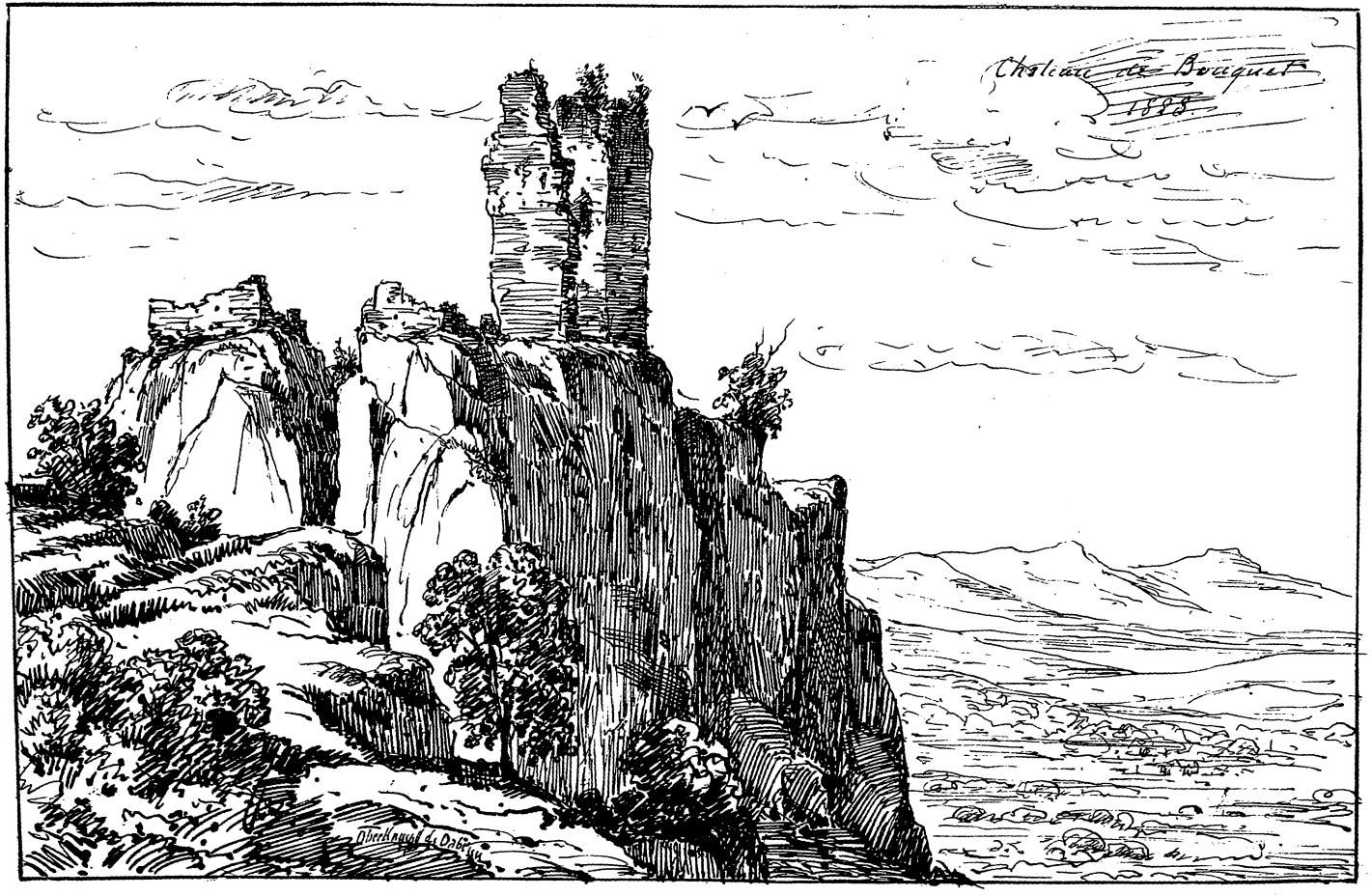

Hosted by Google

Hosted by Google

BOUQUET

par

M. OBERKAMPFF

Receveur particulier des Finances.

L'homme a le noble privilège de pouvoir étendre le cercle étroit de son existence, d'élargir la sphère de son action. Vivant dans le présent, auquel il appartient, il vit dans le passé par les souvenirs, par cette curiosité naturelle qu'éveillent dans toute intelligence les objets que nous avons sous les yeux ; il vit aussi dans l'avenir par ses aspirations, ses espérances, par l'influence qu'exercent, longtemps encore, après nous, l'éducation de la famille, les traditions du foyer domestique, et la direction imprimée aux affaires publiques.

Et comment le passé ne nous intéresserait-il pas ? N'est-ce pas l'échelle des progrès accomplis ; le chemin lentement parcouru par les générations qui nous ont précédé et qui nous a conduit au point où nous nous trouvons ! Quelle somme de travail, d'efforts énergiques, persévérants, combien de siècles de tatonnements, de luttes, notre état actuel de civilisation ne représente-t-il pas ? L'indifférence et l'oubli du passé seraient, de notre part, de l'égoïsme et de l'ingratitude !

Chaque époque a eu son caractère, sa vie propre, et les monuments qu'elle laisse, empreints de ce cachet spécial, sont, en quelque sorte, son histoire lapidaire. Le Moyen-Age, période de lutte, de violence et de foi (dont les croisades ont été l'imposante manifestation), vit s'élever partout de formidables forteresses, et ces églises, merveilles de l'architecture romane, que des corporations religieuses,

Hosted by Google

d'artistes-ouvriers, édifièrent jusques dans les plus petites paroisses.

La féodalité s'était constituée sur les ruines de l'Empire Romain, elle se fortifia après la mort de Charlemagne ; les grands vassaux se déclarèrent indépendants, et, pour augmenter leur puissance et leur autorité, donnèrent, sous serment de fidélité et d'hommage, des fiefs à leur compagnons d'armes. La guerre était continuelle ; le droit du plus fort, le seul reconnu ; pour se défendre et se mettre à l'abri, on construisit les châteaux. A l'approche de l'ennemi, tout le village se réfugiait derrière leurs épaisses murailles ; les hommes repoussant les assauts ; les vieillards, les femmes, les enfants, attendant avec angoisse l'issue de la lutte engagée. — Les ruines de beaucoup d'entre eux couronnent encore les hauteurs qui nous avoisinent ; la main du temps, qui efface tout, leur arrache pierre après pierre, quand la main des hommes, plus prompte dans la destruction, ne s'en est pas déjà emparée.

Nous avions formé, avec le regretté M. Charvet, le projet de conserver le souvenir des monuments intéressants de l'arrondissement d'Alais. M. Charvet, préparé par de longues recherches et une étude approfondie de l'histoire de ce pays, avait bien voulu se charger de la rédaction des notices; mon rôle, plus modeste, se bornait à les accompagner de quelques croquis. J'ai vainement, après la mort de mon collaborateur, essayé de me procurer les notes qu'il avait préparées, et n'ai pas été plus heureux dans mes recherches sur Bouquet. Les documents font défaut, les siècles ont passé sur ces ruines et nous séparent de l'époque, déjà lointaine, où il a pu jouer un certain rôle. Le château de Bouquet (dont le nom signifie boisé, au milieu des bois), est construit sur la crête d'une des dernières ramifications des Cévennes, le Guidon de Bouquet ; quoi qu'il ne soit pas au point culminant, à 498 mètres, tandis que le sommet de la montagne atteint 631 mètres, la situation isolée de celle-ci entre deux vastes plaines, lui permet de commander tout le pays. Au nord c'est la riante et fertile région de Bagnols et d'Uzès, et dans le lointain, se confondant avec l'horizon, les plaines de la vallée du Rhône ; du côté opposé, le regard suit le cours capricieux de la Cèze et de l'Auzonnet, et, sentinelles immobiles du passé, les vieux donjons d'Al-

Hosted by Google

lègre et de Rousson, semblent encore échanger avec celui de Bouquet leurs muets signaux. Derrière cette première ligne de mamelons, se dressent, majestueuses, les hautes montagnes de la Lozère, qui servent de cadre à tout le tableau.

Le château occupe le sommet d'un petit monticule rocheux qui est à pic, et absolument inaccessible, du côté Nord ; on a taillé le rocher — élevé des murs sur tout le pourtour, et fait une coupure pour l'entrée ; des restes de fortifications couronnent cette porte artificielle. Un couloir étroit entre deux rochers où l'assaillant pouvait être facilement arrêté et écrasé, aboutit à une enceinte de médiocre étendue, où s'élevaient diverses constructions absolument en ruines et informes, que domine le donjon encore debout, mais en mauvais état; les pierres de taille des angles et des embrasures enlevées à plusieurs endroits ont servi aux constructions du village, il a perdu le couronnement de mâchicoulis qui en augmentait seul la hauteur, comme le montrent sur un des angles, les premières pierres d'assise d'une tour de gaîte. Le donjon est voûté au bas, les décombres accumulés autour, s'élèvent actuellement à la hauteur de cette première voûte ; il l'était encore au sommet, formant terrasse; un plancher divisait en deux étages cette hauteur intérieure. On distingue sur un des côtés des traces d'arrachement, en forme de toiture à pignon aigu, à la hauteur du second étage ; il y a eu là, postérieurement à la construction primitive, l'adjonction d'un second bâtiment servant de logement, mais actuellement disparu. Le manque de constructions postérieures fait supposer qu'après la destruction, au milieu du XIVe siècle, par les Anglais des franches Compagnies, ou pendant la révolte du Tuchins, il aura été abandonné. Après le traité de Brétigny, en 1360, le roi d'Angleterre licencia une partie des troupes à sa solde ; celles-ci se débandèrent, et sous la conduite de divers chefs, Seguin de Badefol, Perducat d'Albret et autres, se répandirent dans le pays, apportant partout le pillage et la désolation ; ils prirent cette même année Boucoiran et Pont-Saint-Esprit. Froissart raconte que Guy de Pins et Meschin, capitaines des routiers (nom qui leur fut donné parce qu'ils étaient toujours en marche sur les routes), venant de Lyon, après avoir fait quinze

Hosted by Google

lieues dans une nuit, arrivèrent au point du jour devant Pont-Saint-Esprit, et prirent cette ville par surprise, ajoutant : « Dont ce fut grand pitiés et damage, car ils occirent « tamaint preudhomme, violèrent tamainte dame et damoi- « selle et y conquirent assez grand avoir pour sans nom- « bre et grandes pourvéances vivre un an entier. » (1).

Les ravages continuèrent au point que le pape Innocent VI, menacé dans Avignon, prêcha une croisade contre eux, accordant les indulgences de la Terre-Sainte, à ceux qui les combattraient pendant six mois. On signale leur présence dans le Gévaudan, dans le Velay, au Vigan, et le capitaine Meschin, était encore à Uzès en 1362. Le maréchal Audeneham, lieutenant du roi, toujours à leur poursuite, donne en 1364, des secours aux frères mineurs d'Uzès, pour rebâtir leur église et leur couvent, qui avaient été détruits par eux.

Aux routiers, succédèrent les Tuchins ; c'étaient des gens de la petite noblesse, des paysans, qui, ruinés par les impôts, les exactions, poussés par l'extrême misère, s'armèrent contre les officiers du roi et les gens riches, et leur firent une guerre implacable, brûlant les châteaux, massacrant les habitants. Ce mouvement fut surtout violent dans le Languedoc; en 1382, le duc de Berry fit tenir à Alais, par les gens de son conseil, une assemblée des trois états de la sénéchaussée de Beaucaire, et leur demanda un subside pour lever et entretenir des troupes contre les Tuchins ! Poursuivis par Enguerrand d'Eudin, sénéchal de Beaucaire, ils parcourent les diocèses de Nimes et d'Uzès, brûlent les châteaux d'Arpaillargues, celui du Caylar, et se réfugient dans celui de Vézenobres, qui fut pris, détruit, et où un grand nombre d'entre eux périrent tués ou pendus en 1383. Les châteaux de Bouquet et d'Allègre auraient subi le sort de celui du Caylar.

Le château remonte au XII^e^ siècle. En 1144, Bermond I, comte d'Uzès, rend hommage à Hébrard I, évêque d'Uzès, pour diverses possessions, entre autres, Dions, Saint-Quentin, Vallabrix, Bouquet. Elles appartenaient aussi à Raymond du Caylar et à Béatrix d'Uzès, sa femme, qui

(1) Froissart 1, ch. 215.

Hosted by Google

rendirent hommage au même évêque en 1145. Louis-le-Jeune confirme, en 1156, la juridiction des évêques d'Uzès sur les lieux de Rousson, Bouquet, etc. En 1206, Raymond de Sabran, qui était allié à la famille d'Uzès, avait eu le quart de cette seigneurie, et reconnaît à l'évêque Ebrard II, le château de Bouquet ; le même hommage est renouvelé par Elzéar de Sabran, en 1260 ; on trouve aussi, en 1243, mentionné, le Castellum de Bochet.

Mais de tous ces aveux et hommages, il ne faudrait pas conclure à la non existence d'une autre famille. Bouquet était un arrière-fief, qui relevait de celui d'Uzès, et a possédé des seigneurs directs de ce nom ; soit que ceux-ci lui aient imposé leur nom, soient qu'ils aient pris celui de leur fief ; cette union intime des deux noms est toujours la marque d'une grande ancienneté. Nous voyons, en effet, le : Castrum de Bocheto, mentionné en 1156 et un R. de Boqueto, le possédait en 1210. M. Julien de Malerargues était, en 1721, seigneur de Bouquet, et l'*Armorial* de D'Hozier, donne à cette paroisse pour armes : d'or à une bande losangée d'or et d'azur. C'était autrefois un prieuré régulier à la collation de l'abbé de Saint-Gilles; l'évêque d'Uzès avait la collation de la vicairie sur la présentation du seigneur du lieu. C'est maintenant une petite commune du canton de Saint-Ambroix, comptant 400 habitants; il y a sur son territoire des bois importants et des carrières de phosphates encore peu exploitées. Le calme et la tranquillité ont succédé au bruit des armes et aux combats dont fut témoin la vieille demeure féodale, les murs s'écroulent, se nivellent, et une flore variée pousse au milieu des pierres qui ont déjà repris la couleur des rochers dont elles furent extraites, la nature revendique son domaine.

OBERKAMPFF.

Hosted by Google

Hosted by Google

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

de la

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

tenues pendant les années 1887, 1888,
1889 et 1890.

Séance du 15 Janvier 1887.

PRÉSIDENCE DE M. ROUX.

Le président communique une lettre de M. le docteur Chervin et un questionnaire relatif aux divers cas de bégaiement qui pourraient être observés dans la région. — M. le docteur Alphandéry est chargé de fournir les renseignements demandés à la Société.

M. de Sarran, membre non-résidant, adresse un travail intitulé : *Description géologique des environs de Pont-Saint-Esprit.* (1).

M. le docteur Alphandéry fait une communication sur le jeûne et les jeûneurs célèbres.

---

(1) Ce travail et les deux planches de coupes géologiques qui l'accompagnent, ont paru dans le tome XVIII, page 151, des *Mémoires* de la Société.

Hosted by Google

Séance du 22 Janvier 1887.

PRÉSIDENCE DE M. ROUX.

M. de Sarran annonce la mort de M. Fontannes, membre de la *Société Géologique de France*, dont les travaux sur le bassin du Rhône intéressent le département du Gard.

M. G. Fabre fait une communication verbale sur les travaux de cet éminent géologue. Il donne ensuite quelques détails sur le projet d'observatoire de l'Aigoual dont l'exécution est imminente.

Séance du 29 Janvier 1887.

PRÉSIDENCE DE M. ROUX.

L'ordre du jour appelant le renouvellement partiel du bureau, la Société procède aux élections. Par suite de ce vote, le bureau pour 1888 est ainsi constitué :

Président	MM.	Oberkampff.
Vice-Président		Labbé.
Secrétaire général		De Montredon.
Bibliothécaire-Archiviste .		Féminier.
Trésorier		Duffès.
Secrétaire des séances . .		Alphandéry.

La Société, informée du décès de M. Germain, mem-

Hosted by Google

bre honoraire, et de M. Jouguet, membre non-résidant, transmet aux familles ses sentiments de condoléance.

MM. Ernest Oberkampff, et Caumel, avoué au tribunal civil d'Alais, sont élus membres non-résidants.

Séance du 5 Février 1887.

PRÉSIDENCE DE M. ROUX.

Le président informe qu'il a reçu de M. Gaudez, statuaire à Paris, qui les offre à la Société, la maquette et les dessins d'ensemble du projet primé et classé le nº 2 dans le concours ouvert pour l'érection d'une statue à J.-B. Dumas.

Des remerciements sont votés à M. Gaudez.

Sur la proposition du bibliothécaire, une somme de 100 francs lui est allouée pour frais de reliure.

Séance du 19 Février 1887.

PRÉSIDENCE DE M. OBERKAMPFF.

Le président communique : une circulaire du Ministre de l'Instruction Publique relative à la réunion annuelle des délégués des sociétés des beaux-arts ;

Une circulaire du Ministre de l'Instruction Publique sur

Hosted by Google

un projet de plan pour l'état descriptif d'une généralité ou d'une région de la France en 1789 ;

Une circulaire du maire de la ville d'Aix renfermant le programme du concours littéraire et poétique qui aura lieu à l'occasion du 4me centenaire de la réunion de la Provence à la France.

La Société a reçu pour la bibliothèque, un ouvrage intitulé : *Introduction au mystère de Saint-Anthoine*, envoyé par l'auteur.

M. Destremx, membre non-résidant, annonce qu'il met à la disposition de la Société, pour le publier dans les *Mémoires* un ouvrage inédit intéressant l'histoire locale, *Le Château de la Reyne Blanche*. La Société accepte l'offre de M. Destremx et l'invite à communiquer son manuscrit.

Sur la proposition du bureau, MM. Pech et Gaudez, statuaires à Paris, auteurs des deux premiers projets primés à l'occasion du concours ouvert pour l'érection d'une statue à J.-B. Dumas, sont élus membres honoraires. Des remerciements sont en même temps votés à M. Gaudez qui a adressé à la Société la maquette et les dessins de son projet.

M. Rigaud présente à la Société des photographies prises par M. Francezon et qui montrent de la manière la plus intéressante l'état de la filature de Saint-Brès, après l'explosion qui s'y est produite récemment. Il rend compte ensuite des effets remarquables produits par la vapeur dans les termes suivants :

Le 31 janvier 1887, une petite chaudière à vapeur de trois mètres cubes, timbrée seulement à la pression de deux kilogrammes et demi, a fait explosion au rez-de-chaussée de la filature de Saint-Brès, au-dessous de l'atelier comprenant 40 bassines.

La chaudière était placée sous l'axe du bâtiment et vers son extrémité nord, le foyer vers l'intérieur.

La chaudière était à fond plat, en tôle de mauvaise qualité ; elle avait 0 mètres 95 de diamètre et 4 mètres 35 de longueur ; elle avait déjà souffert en plusieurs points et subi de petites réparations pour fermer des fuites notables. On la tenait d'habitude pleine d'eau jusqu'à un niveau très

Hosted by Google

élevé, soit à 0 mètre 20 de l'arrête supérieure, en sorte qu'elle devait contenir 2 mètres cubes 60 d'eau et seulement 0 mètre 40 de vapeur ; aucun dôme de vapeur ne s'ajoutait d'ailleurs au volume principal.

Cette disproportion entre le volume de l'eau chauffée à 140° (température correspondant à la pression de 2 kilogrammes et demi) et le volume de la vapeur, devait avoir pour conséquence une ébullition violente lors de l'ouverture du robinet de prise de vapeur, et par conséquent de vifs soubresauts à ce moment dans la masse d'eau.

Le 31 janvier dernier, à une heure de l'après-midi, au moment où le chauffeur ouvrait le robinet de vapeur, la chaudière fit explosion. Le fond de l'appareil, détaché sur tout son pourtour, était projeté contre le mur de pignon, tandis que tout le reste de la chaudière était lancé horizontalement dans le sens opposé, enfonçait une légère cloison placée devant le foyer, et allait, à 10 mètres plus loin, frapper le mur de refend en l'enfonçant avec une violence telle que des pierres de 20 kilogrammes ont été lancées à 15 mètres de distance, à l'autre extrémité du séchoir à cocons.

En même temps, une masse de vapeur se dégageant brusquement de l'eau bouillante exerçait une forte pression sur le pignon et sur les murs latéraux, renversait le premier et écartait les deux autres assez pour en faire sortir les fermes de la toiture et les fers du plancher, en sorte que la toiture et le plancher s'effondraient brusquement sur la moitié de la longueur du bâtiment. Si l'écartement avait cédé de quelques centimètres de plus, le reste de la toiture de la salle de travail aurait subi le même sort.

Le chauffeur, placé près de la chaudière, a été écrasé et brûlé en même temps ; Madame Pertus qui se trouvait à l'extrémité de la salle de travail, du côté de la chaudière, a été écrasée ; M. Pertus a été blessé dans sa chute et est mort au bout de quelques jours ; deux ouvrières ont été frappées mortellement et quinze autres blessées soit par la chute de la toiture, soit en se sauvant avec une folle précipitation. Si le reste de la toiture était tombé, il est probable qu'aucune des quarante-quatre personnes occupées dans la filature ne s'en serait échappée sans blessure.

Les dégâts matériels sont fort importants, puisque tout le bâtiment de la filature est en ruines ainsi que les appareils

Hosted by Google

qu'il renfermait ; les accidents de personnes sont graves et nombreux, et telle est l'étendue du désastre que l'on s'étonne au premier abord des effets si considérables dûs à l'explosion d'une petite chaudière marchant à faible pression.

Cependant, en regardant les choses de près, on reconnaît facilement qu'il n'est pas nécessaire, pour expliquer l'accident, d'invoquer des motifs extraordinaires comme on en a cherché trop souvent, et qu'il suffit de la rupture de la chaudière pour provoquer tout ce dégât, sans excès de pression, état sphéroïdal, tension électrique ou autres phénomènes analogues : ce sont là des forces cachées, commodes pour répondre à tout, mais que nous devons reléguer au rang de chimères tant que rien n'a prouvé d'une manière formelle leur existence et leur rôle.

Prenons en effet cette chaudière dans son état normal. Elle n'était pas même déclarée à l'administration et par conséquent elle n'avait pas pu être surveillée. Nous ignorons si le chauffeur avait l'habitude de surcharger ses soupapes, cela est possible, mais très douteux, et, faute de preuves, nous devons supposer que les soupapes fonctionnaient bien : c'était d'ailleurs la seule garantie de l'appareil, car le manomètre détraqué avait été envoyé en réparation.

L'examen du fond arraché montre qu'il avait deux gros défauts aux extrémités d'un même diamètre : d'une part un point corrodé avec dessoudage de la tôle ; d'autre part un défaut de laminage de la cornière. Dans ces conditions il pouvait tenir encore quelque temps sous la pression de 2 kilogrammes et demi, mais le moindre effort anormal devait le faire céder. Il est à peu près certain qu'il n'aurait pas résisté à l'épreuve ordinaire (5 kilogrammes) et celle-ci aurait été bien utile, eu égard à la fatigue de l'appareil qui n'avait cependant que cinq ans d'existence : elle aurait évité l'accident.

A la pression de 2 kilogrammes et demi à laquelle nous supposons que les soupapes maintenaient la vapeur au moment de l'explosion, il est probable que la cause de l'arrachement du fond a été un violent soubresaut produit par l'ébullition au moment de l'ouverture du robinet de vapeur. Il est bien connu d'ailleurs que les chaudières sautent presque toujours au moment de la mise en marche, et nous croyons que l'explication de cette coïncidence est

Hosted by Google

toujours la même : les soubresauts du liquide font osciller plusieurs fois de suite et rapidement la forme des parties faibles et déterminent la rupture comme le pliage brusque d'un fil de fer que l'ont veut casser.

La pression de 25.000 kilogrammes environ exercée à l'intérieur de la chaudière sur chacun des deux bouts explique suffisamment l'arrachement du fond et le lancement du reste de la chaudière contre le mur opposé. Quant aux phénomènes les plus graves, c'est-à-dire l'écartement des murailles qui a déterminé l'effondrement du bâtiment, il provient de la masse de vapeur dégagée dans un espace restreint, presque instantanément, c'est-à-dire sans que les trous des murs, les portes et les fenêtres enfoncées aient pu laisser échapper la vapeur assez rapidement.

Si l'on remarque en effet que l'eau, chauffée jusqu'à la pression de 2 kilogrammes et demi est à la température de 140° environ, on voit que chaque kilogramme d'eau chaude renferme 40 calories disponibles pour faire de la vapeur à 100° aussitôt que la pression disparaît. Pour 2 mètres cubes 60 d'eau, cela fait $2.600 \times 40 = 104.000$ calories et comme il faut 540 calories pour faire 1 kilogramme de vapeur, il a dû se produire instantanément $\frac{104000}{540} = 200$ kilogrammes de vapeur qui, sous la pression ordinaire auraient occupé plus de 300 mètres cubes. Ce volume considérable venant s'ajouter brusquement à l'air contenu dans la chambre de la chaudière a donné lieu sur les murs à une pression qui a pu dépasser un instant 1 kilogramme par centimètre carré soit 10.000 kilogrammes par mètre carré.

Or pour se rendre compte des effets mécaniques que peut exercer une telle pression sur les murs d'un édifice, il suffit de se rappeler que l'on n'estime pas au-dessus de 200 ou 300 kilogrammes l'effort exercé sur 1 mètre carré par le vent le plus violent ; il n'y a donc aucune comparaison à établir entre les effets d'un ouragan et ceux de la vapeur qui, de plus, agit de l'intérieur du bâtiment et non pas de l'extérieur.

Il est donc bien inutile de chercher des raisons extraordinaires pour expliquer tous les effets de l'explosion de Saint-Brès : une pression de 2 kilogrammes et demi, un volume d'eau chaude de 2 mètres cubes 60, une chaudière d'une résistance insuffisante, sont tous les éléments du désastre.

Hosted by Google

Voici les conclusions qui résultent de cet examen :

1° Quand on a besoin de placer une chaudière dans un local fermé ou surmonté d'étages, on doit se souvenir qu'une semblable disposition est dangereuse par elle-même et prendre des précautions en conséquence.

2° La première précaution, c'est d'adopter un type de chaudière qui renferme le moins d'eau possible pour le travail que l'on a à lui demander ; à ce titre les générateurs Belleville, Denayer, Thomas, etc., sont à classer en première ligne, puis les chaudières tubulaires ; les chaudières simples comme celle de Saint-Brès offrent le maximun de dangers.

3° Quelle que soit la disposition choisie, la chaudière doit être surveillée soigneusement et éprouvée chaque fois que l'on a le moindre doute sur sa parfaite solidité.

4° Le chauffeur doit être surveillé de près, tant pour la liberté à conserver aux soupapes que pour l'alimentation de la chaudière et pour l'observation du manomètre.

5° Le local de la chaudière ne doit pas être muré, mais ouvert largement, sur une face au moins, par une grande baie munie d'un vitrage léger.

6° Le robinet de prise de vapeur doit être à vis, et ouvert très lentement pour la mise en marche.

Si en outre on s'entend avec une association d'appareils à vapeur ou avec un agent du service des mines pour faire visiter périodiquement la chaudière ; si l'on assure les ouvriers contre les accidents, on aura fait tout le possible pour éviter un désastre, jusqu'au moment ou un décret interdira ou règlementera l'usage de ces appareils.

Séance du 26 Février 1887.

PRÉSIDENCE DE M. OBERKAMPFF.

Le président dépose sur le bureau les comptes-rendus publiés par le Comice agricole de l'arrondissement d'Alais

Hosted by Google

pendant ces dernières années : des remerciements sont votés à cette Société.

M. Léonce Destremx, membre non-résidant, lit quelques extraits et résume l'ensemble de son ouvrage intitulé : *Le Château de la Reyne Blanche*, dont la publication sera incessamment commencée (1).

M. César Fabre communique de la part de M. Benoit, notaire à Villefort, les copies de deux actes notariés intéressant l'histoire locale, et susceptibles d'être publiés dans les *Mémoires*.

La Société vote des remerciements à M. Benoit et autorise la publication des documents qu'il a bien voulu adresser.

Sur la proposition du Bureau, M. Benoit est élu membre honoraire.

Séance du 12 Mars 1887.

PRÉSIDENCE DE M. OBERKAMPFF.

La Société a reçu : le *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* (tome II), envoi du Ministre de l'instruction publique; la *Liste des dons faits au musée Calvet d'Avignon, de 1881 à 1885.*

M. le docteur Alphandéry, membre résidant, fait une communication sur le mouvement de la population d'Alais pendant l'année 1885 (2), travail dont la publication sera faite dans le volume en cours de publication.

---

(1) Voir tome XVII, p. 159 et tome XVIII, p. 21. Un tirage à part de ce travail a paru.

(2) Voir tome XVII, p. 229.

Hosted by Google

Séance du 2 Avril 1887.

PRÉSIDENCE DE M. OBERKAMPFF.

La Société a reçu les deux ouvrages suivants : *Robert d'Uzès, évêque d'Avignon*; et *Notre-Dame de Valsauve*, par l'abbé de Laville, envoi de l'auteur, auquel des remerciements sont votés.

M. Féminier, archiviste, donne une traduction annotée d'un document du XVI^me^ siècle, communiqué par M. Benoit, notaire à Villefort (1).

Séance du 30 Avril 1887.

PRÉSIDENCE DE M. OBERKAMPFF.

La Société a reçu pour la bibliothèque : *Note sur quelques plantes de la flore lacustre du Gard* (2) par M. de Sarran, membre non-résidant, don de l'auteur.

Le président communique une circulaire relative au prochain congrès de la Sorbonne, auquel sont délégués par la Société MM. Georges Fabre, Oberkampff et Paul Pin, membres résidants.

M. de Sarran, membre non-résidant, adresse un exemplaire d'une planche de coupes géologiques déjà publiée

---

(1) Voir tome XIX.

(2) Extrait du Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Nimes. — 14^me^ année, 1886.

Hosted by Google

par la Société géologique de France et accompagnant son travail sur la région de Pont-Saint-Esprit. Un tirage à part de cette planche étant autorisé par la Société géologique de France, la Société, sur la proposition de M. de Sarran, accepte de publier cette planche dans ses *Mémoires*.

Séance du 8 Mai 1887.

PRÉSIDENCE DE M. OBERKAMPFF.

Le président communique une circulaire de M. le docteur Topinard, rédacteur de la *Revue d'anthropologie*, relative à un recensement à faire au point de vue de la couleur des yeux et des cheveux.

La Société charge MM. Alphandéry et Féminier de remplir la feuille de renseignements adressée par M. Topinard.

M. G. Fabre dépose son rapport sur le travail adressé par M. de Sarran, membre non-résidant, intitulé *Matériaux pour servir à l'explication de la carte géologique des environs de Pont-Saint-Esprit*. Sous la réserve des observations soumises par le rapporteur, la publication de ce travail est votée à l'unanimité.

M. de Sarran fait une communication sur la revivification des alcools dénaturés par l'industrie, notamment dans les fabriques d'éther, et sur les falsifications des boissons dans la composition desquelles entrent en majeure partie ces alcools incomplètement purifiés.

M. Rigaud, membre résidant, fait une communication sur les tremblements de terre et sur les mouvements à peine perceptibles que le sismographe peut seul enregistrer.

Hosted by Google

Séance du 12 Novembre 1887.

PRÉSIDENCE DE M. OBERKAMPFF.

La Société a reçu pour la bibliothèque :

Les grottes de l'Ariége, par Marty ;
Quinze jours à Ussat-les-Bains, par Marty ;
Note sur une sépulture mégalithique, par M. Lombard-Dumas ;
Note sur les récentes inscriptions romaines de Saintes, par M. E. Espérandieu ;
La Revue Poitevine, contenant un article de M. E. Espérandieu, sur *les Bornes milliaires du Poitou et de la Saintonge ;*
Recherches archéologigues sur la ville de Mus, par M. Féminier.

Des remerciements sont votés aux divers donateurs.

M. Rigaud, membre résidant, analyse un travail de M. E. Meve sur *l'amélioration des plantations des résineux* (1).

M. Schitz lit un monologue en vers intitulé : *Une aventure en diligence.*

MM. André et Rech, notaires à Alais ; M. Lavondès, substitut du procureur de la République à Alais, sont nommés membres non-résidants.

---

(1) Voir tome XVIII.

Hosted by Google

Séance du 21 Janvier 1888.

PRÉSIDENCE DE M. OBERKAMPFF.

La Société a reçu pour la bibliothèque :

Langue internationale, par le docteur Esperando ;
Rapport sur une publication de M. Oppert, par M. Aurès.
Observations pluviométriques et thermométriques faites dans la Gironde, par M. Rayet ;
Le Manuel de Dhuoda, par M. E. Bondurand.

M. Boissier, avoué, adresse par lettre sa démission qui est acceptée.

M. Schitz, membre non-résidant, est nommé membre résidant.

Séance du 28 Janvier 1888.

PRÉSIDENCE DE M. OBERKAMPFF.

La Société a reçu une brochure ayant pour titre : *Trois Sommerois*, adressée par l'auteur, M. Lombard.

Des remerciements sont votés pour le donataire.

L'ordre du jour appelant le renouvellement d'une partie du bureau, la Société procède aux élections. A la suite du vote, le bureau pour l'année 1888 se trouve ainsi composé :

Hosted by Google

Président	MM.	Labbé.
Vice-Président		Rigaud.
Secrétaire-général . .		Schitz.
Bibliothécaire		Féminier.
Trésorier		Duffès.
Secrétaire des séances.		Docteur Alphandéry.

La Société délègue M. Laurent de l'Arbousset pour aller à Paris s'occuper de l'érection de la statue de J.-B. Dumas.

Séance du 18 Février 1888.

M. Oberkampff, président sortant, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Les pertes nombreuses faites par la Société littéraire ces dernières années, avaient causé un certain ralentissement dans son activité ; les réunions étaient devenues moins fréquentes, moins nombreuses, nos publications étaient en retard et l'absence prolongée de ce signe extérieur de vitalité avait même fait croire à notre décès. C'était une crise passagère dont elle vient de sortir, et notre secrétaire-général archiviste a, sous forme de bulletin, envoyé notre certificat de vie à nos amis, sociétaires et correspondants.

« Renouant le passé au présent, et embrassant notre vaste programme scientifique et littéraire, nous y relevons entre autres articles, une description de sépultures gallo-romaines par M. Carrière ; des recherches sur la ville romaine de Mus, par M. Féminier ; le récit d'une trouvaille de monnaies féodales à Portes ; la première partie de l'intéressant poème historique de M. Destremx de St-Christol : *Le Château de la Reyne Blanche*, c'est la part du passé !

« Le présent est représenté par les gracieuses poésies de M. le docteur Plantier et de M. de Montredon, et par deux études sur l'Enseignement spécial que M. Roux, ancien

Hosted by Google

directeur de Cluny, a traitées avec son expérience et sa compétence bien connues. Le somptueux lycée où cet enseignement doit être donné à Alais, rend cette question tout particulièrement intéressante et d'actualité pour nous.

« Ce volume est accompagné de lithographies et de deux photogravures qui nous font connaître une localité pittoresque et peu connue, et attestent notre désir de faire de mieux en mieux sans autre limite que celle de nos ressources.

« Le Bulletin de l'année 1886 est en préparation et sa publication ne se fera pas attendre longtemps. Nos réunions hebdomadaires ont été l'occasion de causeries intéressantes et amicales. M. Rigaud nous a fait une communication à l'occasion de l'explosion d'une chaudière à Saint-Brès qui a anéanti une filature et causé la mort de plusieurs personnes ; puis une seconde relative à l'aménagement des forêts et les précautions à prendre pour éviter les nodosités des bois, qui sont une cause de dépréciation.

« M. Schitz nous a lu deux poésies pleines de verve et d'esprit. M. Benoit, notaire à Villefort, nous a envoyé des copies de documents du XV^me^ siècle, extraites de ses archives ; vous les retrouverez avec plaisir dans le Bulletin de 1887, qui, avec le concours *effectif* de notre trésorier pourra rattraper le retard de sa publication.

« Notre budget a, en effet, besoin de la bienveillance de M. le Maire, qui nous a fait espérer un local soit dans le nouveau lycée, soit dans l'ancien. Le local que nous occupons, trop restreint, ne permet pas de classer comme il mériterait de l'être, le noyau des collections que nous possédons et qui, dans de meilleures conditions, serait plus connu et s'enrichirait certainement de nombreux dons. Il nous impose en outre une charge locative qui trouverait un emploi plus intéressant dans des achats, ou des subventions pour recherches archéologiques. Espérons que l'année de 1888, verra la réalisation de ce vœu. Nous avons vu s'éloigner M. le président Borie, dont la bienveillance et l'amabilité ne s'oublieront, nommé conseiller à la cour d'appel de Nimes ; M. Georges Fabre, inspecteur des forêts, sympathique à tous, un de nos membres les plus assidus et les plus zélés, et enfin, M. de Montredon, le charmant causeur, tantôt jurisconsulte et nous racontant les curiosités judiciaires des siècles passés, tantôt poète et trouvant dans sa riche imagination la couleur et le trait qui font le charme de ses vers.

Il n'y a pas de Pyrénées entre ces chers collègues et nous, nous leur disons, non pas adieu, mais au revoir.

Permettez-moi, en terminant, de vous remercier, Messieurs, de l'honneur que vous avez bien voulu me faire en me nommant votre Président ; j'ai le regret de n'avoir pas fait assez pour reconnaître vos suffrages, c'est à mes collaborateurs qu'est dû ce qui a été réalisé. Je suis heureux

Hosted by Google

de les voir me remplacer, ou continuer leurs fonctions. Avec le zèle et le dévouement dont ils ont fait preuve, et le concours des nouveaux membres du bureau, la Société scientifique et littéraire d'Alais verra renaître une ère nouvelle d'activité et de prospérité, rehaussée par l'éclat de l'inauguration de la statue de J.-B. Dumas, qui fut un de ses premiers et plus illustres membres. »

M. Goirand fait une communication sur un conflit entre l'autorité militaire d'Alais et le consul de ville au XV^me^ siècle (1).

M. de l'Arbousset annonce que la statue de J.-B. Dumas sera terminée le 5 juin et qu'elle sera envoyée à Alais vers la fin du mois d'août. L'inauguration du monument pourrait donc se faire au mois de septembre. La Société décide qu'il y a lieu de s'entendre à ce sujet avec la municipalité.

Séance du 24 Mars 1888.

PRÉSIDENCE DE M. LABBÉ.

La Société a reçu :

Notice sur l'Eglise de Saint-Pierre de Haut, hommage de M. Espérandieu.

Histoire des ducs d'Uzès, hommage de M. d'Albroux.

M. Labbé communique une note sur une inscription du XVI^me^ siècle provenant de l'ancien château de Rivière.

M. Féminier lit la traduction annotée d'un document du XVI^me^ siècle, communiqué par M. Benoit, notaire.

M. E. Falgairolle, est délégué à la réunion de la Sorbonne en 1888.

---

(1) Voir Tome XVIII, page 221.

Hosted by Google

Séance du 8 Avril 1888.

PRÉSIDENCE DE M. LABBÉ.

La Société a reçu de M. Benoit, notaire, un document du XVI^me^ siècle, relatif à une convention passée entre un seigneur et un homme de loi. M. Féminier est chargé de la traduction de cette pièce.

M. Courtois, médecin major, et M. Balme, architecte, sont nommés membres résidants.

Séance du 28 Avril 1888.

PRÉSIDENCE DE M. FABRE.

M. Courtois offre à la Société un manuscrit annamite, trouvé à Kep (Tonkin) dans une pagode. M. Courtois fait ensuite une communication sur les *Caractères de la race Annamite*.

Séance du 12 Mai 1888.

PRÉSIDENCE DE M. LABBÉ.

La Société a reçu la *Géologie du Gard*, brochure offerte par l'auteur, M. Picard.

Hosted by Google

M. Labbé offre à la Société trois grandes photographies représentant les projets primés dans le concours de la statue Dumas.

M. Courtois continue sa communication sur les caractères de la race annamite.

M. Paul Ménager, directeur de la compagnie du gaz d'Alais, est nommé membre non résidant.

Séance du 24 novembre 1888.

PRÉSIDENCE DE M. LABBÉ.

M. Courtois fait une communication sur son voyage en Indo-Chine.

Séance du 15 décembre 1888.

PRÉSIDENCE DE M. SCHITZ.

M. Plantier présente à la Société un album où sont représentées par une sorte d'impression naturelle aux encres grasses, les feuilles des principales espèces de vignes de la région. Il se livre à ce sujet à une étude pleine d'intérêt sur l'état de la viticulture dans le Gard.

M. Courtois continue le récit de son voyage en Indo-Chine.

Hosted by Google

Séance du 22 Février 1889.

PRÉSIDENCE DE M. OBERKAMPFF.

M. Courtois achève sa communication sur son voyage au Tonkin.

Séance du 6 Mai 1889.

PRÉSIDENCE DE M. LABBÉ.

La Société a reçu :

Les Chartes de N.-D. de Bertaud, par l'abbé Guillaume.
Istorio de Sanct Ponez, par Paul Guillaume.
Les États du Languedoc en 1632, par M. A. Bardon.

L'ordre du jour appelle le renouvellement des membres du bureau. Le vote donne les résultats suivants :

Président	MM. RIGAUD.
Vice-Président	BOISSIER.
Archiviste	FÉMINIER.
Trésorier	DUFFÈS.
Secrétaire	ALPHANDÉRY.

M. Rigaud lit un mémoire très complet sur un projet de canal d'Alais au Rhône (1).

---

(1) Ce travail paraîtra dans le bulletin de la Société pour 1892.

Hosted by Google

Séance du 22 Juin 1889.

PRÉSIDENCE DE M. RIGAUD.

La Société a reçu :

Tableau des espèces minérales des environs de Saint-Jean-du-Gard, par M. Rigaud (don de l'auteur).

Histoire de la vaccination, par le docteur E. Monteils, offert par M. Th. Monteils.

Le Préhistorique à Sommières, par M. Lombard (don de l'auteur).

Documents historiques sur Alais, pendant la Révolution, (*1re série*), par M. Goirand (don de l'auteur).

M. Goirand donne lecture d'un travail sur deux voyages à Alais de Monseigneur Dillon, archevêque de Narbonne, en 1773 et 1786 (1).

Séance du 22 Novembre 1889.

PRÉSIDENCE DE M. RIGAUD.

Sur la proposition du bureau, il est décidé que le prochain bulletin de la Société contiendra le compte-rendu des fêtes d'inauguration de la statue J.-B. Dumas, du buste La Fare-

(1) Voir tome XX des mémoires de la Société.

Hosted by Google

Alais et du Lycée J.-B. Dumas, ainsi que tous les discours prononcés à cette occasion.

M. Espérandieu, maire d'Alais, déclarant souscrire à 150 exemplaires de cet ouvrage, à la condition qu'il soit fait à la ville une réduction sur le prix marqué, il est décidé d'un commun accord que les exemplaires cédés seront comptés à raison de deux francs.

M. Rigaud lit un travail ayant pour titre *Leçon de géologie.*

M. le docteur Monteils, et M. Gros, architecte, sont nommés membres résidants.

Séance du 18 janvier 1890.

PRÉSIDENCE DE M. RIGAUD.

La Société a reçu :

Résumé descriptif de la géologie du Gard, par M. Picard.

M. Delfieu, receveur des Postes et des Télégraphes est nommé membre résidant.

Séance du 22 février 1890.

PRÉSIDENCE DE M. RIGAUD.

MM. Gide et Bondurand envoient leur démission de membres non résidants.

Hosted by Google

M. Ausset est nommé membre résidant.

M. Rigaud offre à la Société une brochure sur les combustibles minéraux.

L'ordre du jour appelant le renouvellement d'une partie du bureau, il est procédé à de nouvelles élections. A la suite de ce vote, le bureau pour l'année 1891 se trouve ainsi constitué :

Président	MM. BOISSIER.
Vice-Président	PLANTIER.
Secrétaire-Général	LABBÉ.
Archiviste-Bibliothécaire	ALPHANDÉRY.
Trésorier	DUFFÈS.
Secrétaire des séances . .	DELFIEU.

En prenant possession du fauteuil présidentiel, M. Boissier prononce le discours suivant :

« Je vous remercie, Messieurs, du grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider la Société Scientifique et Littéraire. J'étais le dernier à qui vous auriez dû penser pour ce poste difficile, et chacun de vous, Messieurs, avait plus de titres que moi à cette distinction. J'accepte cependant la présidence que vous avez bien voulu m'offrir et je vais vous dire pourquoi.

« J'appartiens à une profession qui, nouvelle venue dans le domaine scientifique, cherche à s'y faire une place honorable. Je suis heureux du progrès que fait chaque jour notre médecine vétérinaire et je suis fier de tout ce qui peut en rehausser l'éclat. L'honneur que vous me faites personnellement aujourd'hui, rejaillit sur la profession tout entière, et c'est en son nom et à cause d'elle que je n'ai pas cru devoir refuser la distinction beaucoup trop flatteuse dont j'ai été l'objet de votre part.

« Cette charge déjà bien lourde, Messieurs, des circonstances particulières viennent l'aggraver encore : le mérite exceptionnel du président sortant, et la mort de notre bibliothécaire.

« Vous m'appelez à succéder à un de ces hommes que l'on ne remplace pas. L'honorable M. Rigaud est un de ces rares privilégiés, pour qui semble avoir été créé le mot d'omniscience. Industrie, sciences, beaux-arts, il est partout dans son élément, et résout avec une compétence et une sûreté de vue exceptionnelle les questions les plus difficiles. Je le remercie au nom de la Société de ce qu'il a

Hosted by Google

fait pour elle, et le prie de vouloir bien nous continuer son précieux concours.

« La mort de notre regretté collègue, M. Féminier, a été pour la Société tout entière, une perte considérable, et le vide qu'il laisse parmi nous, sera difficile à combler. Savant modeste, travailleur infatigable, notre bibliothécaire nous consacrait volontiers tous ses moments de loisir. Mieux que personne, il connaissait les besoins et les ressources de notre Société et votre nouveau président aura souvent à déplorer l'absence d'un collaborateur dont l'aide lui aurait été si utile.

« La Société Scientifique et Littéraire vient d'affirmer sa vitalité en menant à bien, avec l'aide du Comité de Paris, l'érection de la statue de Dumas, dont elle avait pris l'initiative.

« L'adjonction des nouveaux membres qui viennent remplir les vides que la mort ou l'éloignement ont fait dans nos rangs, va nous donner un regain de jeunesse et nous apporter le concours toujours utile de travailleurs de bonne volonté.

« Une question qui intéresse l'avenir matériel de la Société, celle de notre nouveau local, est sur le point de recevoir une solution favorable. La municipalité nous a presque promis de nous loger gracieusement dans les bâtiments de l'ancien Collège. Cela nous permettra de classer définitivement les ouvrages déjà nombreux qui composent notre bibliothèque, et de mettre en ordre nos collections, dont l'étude sera rendue plus facile.

« Je sais que je puis compter, Messieurs, sur votre bienveillance. Je vous demanderai votre aide à tous, pour mener à bien la tâche que vous m'avez confiée. Je vous promets en retour, à défaut du mérite qui me manque, un dévouement absolu aux intérêts de notre Société. »

Séance du 15 mars 1890.

Présents : MM. Boissier, président ; Plantier, Gros, Mauméjean, Troulhias, Alphandéry, Monteils et Delfieu.

M. le Président fait connaître que les héritiers de M. Féminier viennent de faire don à la Société des collections de

Hosted by Google

minéralogie et de botanique de ce regretté confrère. Il propose d'adresser des remerciements aux donateurs.

Adopté à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à M. le docteur Plantier, pour une communication sur les vignes américaines.

M. Plantier s'est proposé de créer, par hybridation, un raisin possédant les principales qualités des meilleurs raisins.

Il se propose de l'appeler : « *Mon raisin* ».

Les résultats qu'il a déjà obtenus semblent lui garantir le succès.

M. le docteur Monteils offre à la Société le moulage de la face de l'assassin Rousson.

Ce moulage a été exécuté par M. Monteils père, médecin légiste.

Accepté avec remerciements.

MM. Boissier et Plantier présentent M. Dumas, pharmacien, comme membre non résidant.

La séance est levée à 10 heures 30.

Le Secrétaire, E. DELFIEU.

Le Président, E. BOISSIER.

Séance du 23 mars 1890.

Présents : MM. Boissier, président ; Duffès, Oberkampff Emile, Oberkampff Ernest, Alphandéry et Delfieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président communique une lettre de M. Schitz, donnant sa démission de membre non résidant.

M. Duffès, trésorier, informe la Société que M. Escalle a refusé sa carte.

Hosted by Google

Il fait ensuite connaître la situation de la caisse.

A la date de ce jour l'excédent des recettes sur les dépenses s'élève à la somme de 2.296 francs 85 centimes.

Cet excédent devant être absorbé par les dépenses prévues, M. le trésorier estime qu'il convient de ne s'engager dans de nouvelles dépenses que quand l'état de la caisse le permettra.

Tous les membres présents sont de son avis.

La parole est ensuite donnée à M. Goirand, pour une communication sur l'origine de l'octroi d'Alais.

M. Goirand fait précéder sa communication de la lecture d'une lettre humoristique de son ami Sylvestre, sur la question des octrois, toujours à l'ordre du jour.

Lettre et communication ont vivement intéressé les membres présents, et des remerciements ont été votés à leurs auteurs.

A l'unanimité M. Dumas, pharmacien, présenté le 15 mars, par MM. Boissier et Plantier, est nommé membre non résidant.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire, E. DELFIEU. — *Le Président*, E. BOISSIER.

Séance du 29 mars 1890.

Présents : MM. Boissier, président, Plantier, Rigaud, Labbé, Oberkampff Emile, Oberkampff Ernest, Francézon, Alphandéry, André, Ausset, Ollier de Marichard et Delfieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président communique une demande de M. Goirand

Hosted by Google

(non sociétaire), tendant à obtenir, aux frais de la Société, l'impression du mémoire qu'il a rédigé sur l'origine de l'octroi d'Alais et qu'il a communiqué à la Société le 22 courant.

La Société regrette vivement que l'état de ses finances ne lui permette pas d'accueillir favorablement cette demande, et charge son Président d'en aviser M. Goirand.

M. le docteur Plantier montre un certain nombre de flèches indiennes dont quelques-unes sont d'une extrême légèreté.

Au sujet d'un noyau de cerise, il raconte un épisode de la guerre de 1870, rappelle, d'une voix émue, nos revers et nos désastres, et termine son intéressante causerie par une parole d'espérance.

M. Rigaud offre à la Société la médaille du chimiste Dumas (acceptée avec reconnaissance).

Il lit ensuite quelques excellents vers faits à propos de la loterie de Bessèges.

Il présente, en outre, deux études fort intéressantes, la première sur un cas de suicide déterminé par une maladie très douloureuse; la seconde, sur une femme supérieure, caractérisée par une volonté constante, et un esprit de méthode remarquable.

La Société décide que la maquette de la statue Dumas, qui se trouve à Paris, sera offerte à la ville, à la condition que les frais de transport seront à la charge de la municipalité.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Le Secrétaire, E. DELFIEU.

Le Président, E. BOISSIER.

Hosted by Google

Séance du 10 Mai 1890.

Présents : MM. Boissier, président, Plantier, Roux, Labbé, Mauméjean, Alphandéry et Delfieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société française de photographie nous informe qu'elle nous adressera son bulletin en échange du nôtre.

M. Roux communique les éléments constitutifs du bulletin que doit éditer la Société au sujet de l'érection de la statue Dumas.

Il est décidé que M. le Président écrira à M. Faye, pour le prier de nous adresser les discours qu'il a prononcés à l'inauguration du Lycée et de la statue Dumas.

MM. Plantier et Alphandéry, présentent, comme membre non résidant, M. Auguste Bonnaure.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire, E. DELFIEU. — *Le Président,* E. BOISSIER.

Séance du 17 Mai 1890.

Présents : MM. Boissier, président, Plantier, Alphandéry et Delfieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne communication d'une lettre de l'Académie de Vaucluse, invitant la Société à un concours historique et littéraire, qui doit avoir lieu en 1891.

Hosted by Google

A l'unanimité, M. Auguste Bonnaure, présenté le 10 mai, est élu membre non résidant.

M. le docteur Plantier prend ensuite la parole, et pendant une heure et demie, il nous parle des travaux préparatoires auxquels il s'est livré en vue de la création de *mon raisin*. (Voir le procès-verbal de la séance du 15 mars 1890).

La méthode suivie par M. Plantier étant des plus scientifiques, il y a lieu d'espérer que le succès couronnera ses efforts.

Le Secrétaire, E. DELFIEU. *Le Président,* E. BOISSIER.

Séance du 31 Mai 1890.

Présents : MM. Boissier, président, Plantier, Oberkampft père, Alphandéry, Dumas et Delfieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Delfieu fait une communication sur l'influence des lignes télégraphiques sur les lignes téléphoniques.

Le Secrétaire, E. DELFIEU. *Le Président,* E. BOISSIER.

Séance du 14 juin 1890.

Présents : MM. Boissier, président, Plantier, Francézon, Alphandéry et Delfieu.

Hosted by Google

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le bibliothécaire annonce que l'Académie des sciences a bien voulu consentir à nous adresser son bulletin en échange du nôtre, à la condition, toutefois, que les frais d'affranchissement seraient à notre charge.

Une somme de 10 francs est votée à cet effet.

M. Delfieu fait une nouvelle communication sur les piles telluriques.

Il est décidé que les résultats présentés par M. Delfieu seront contrôlés par le bureau.

Le Secrétaire, E. DELFIEU. *Le Président,* E. BOISSIER.

Séance du 28 juin 1890.

Présents : MM. Boissier, président, Plantier, Oberkampff, Alphandéry et Delfieu.

Le procès-verbal de la séance du 14 juin est lu et adopté.

La Société a reçu un ouvrage intitulé :

Détermination et traduction en unités métriques françaises des mesures agraires autrefois en usage chez les Assyriens. (Offert par l'auteur, M. Aurès).

M. Louis de Laroque (verrerie du Plan d'Alais) et M. Berthézène, avocat, sont présentés par MM. Boissier et Plantier, comme membres résidants ; MM. Montoison et Poncet, par MM. Plantier et Alphandéry, comme membres non résidants, et M. Escalle, par le bureau, comme membre honoraire.

Le docteur Plantier présente divers objets provenant du Tonkin, entre autres, une pipe de mandarin, richement ornée d'inscrustations nacrées.

Hosted by Google

Le docteur Alphandéry fait une communication sur les tatouages.

Il présente, à ce sujet, plusieurs tatouages sur peau humaine.

Il est décidé qu'il sera donné, comme d'habitude, une médaille au lycée et à l'école des mines.

Le Secrétaire, E. DELFIEU. *Le Président,* E. BOISSIER.

Séance du 4 juillet 1890.

Présent : MM. Boissier, président, Espérandieu, Labbé, Gros, Troulhias, Dumas et Delfieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A l'unanimité sont nommés :

MM. de Laroque et Berthézène, membres résidants ; MM. Montoison et Poncet, membres non résidants, et M. Escalle, membre honoraire.

En sa qualité de maire de la ville d'Alais, M. Espérandieu offre à la Société un local dans l'ancien Collège.

Cette offre est acceptée avec reconnaissance.

M. Espérandieu demande ensuite la nomination d'une commission, en vue de rechercher le type d'armoires le plus avantageux pour recevoir les collections minéralogiques de la Société, et d'étudier la question d'aménagement du nouveau local.

A l'unanimité, MM. Gros et Alphandéry sont nommés membres de cette commission.

Le Secrétaire, E. DELFIEU. *Le Président,* E. BOISSIER.

Hosted by Google

Séance du 22 Juillet 1890.

Présents : MM. Labbé, Alphandéry, Veillon, Fraissinet, Troulhias, Bardon, Ausset et Delfieu.

M. Labbé est désigné pour occuper le fauteuil de la présidence. Il présente les regrets de M. Boissier, de ne pouvoir assister à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Bardon fait une communication des plus intéressantes sur son histoire d'Alais (13me et 14me siècles).

Il offre ensuite à la Société un petit opuscule, pierre détachée de ce grand ouvrage consacré à la ville d'Alais.

La Société reconnaissante lui vote des remerciements.

Le Secrétaire,
E. DELFIEU.

P. le Président,
Le Secrétaire général,
LABBÉ.

Séance du 16 Août 1890.

Présents : MM. Boissier, président, Plantier, Alphandéry et Delfieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président a reçu une lettre de M. Faye, lui faisant connaître, qu'à son grand regret, il se trouve dans l'impossibilité de lui adresser les deux discours qu'il a prononcés l'année dernière aux fêtes d'Alais.

M. le Président fait connaître que les expériences dont M. Delfieu a entretenu la Société le 31 mai et le 14 juin derniers, ont été répétées le 12 août courant, dans le jardin

Hosted by Google

de M. Malachane, situé à l'entrée du faubourg du Soleil, et que les résultats ont été de tous points conformes à ceux indiqués dans le mémoire, dont l'insertion au bulletin est votée à l'unanimité.

Quelques-uns de ces résultats présentant un intérêt réel pour la télégraphie militaire, il est décidé qu'un extrait du mémoire de MM. Bellon et Delfieu sera adressé au Ministre de la guerre, par l'intermédiaire de M. le sénateur Cazot, membre honoraire de la Société, au dévouement de qui l'on fait appel.

M. Delfieu communique un nouveau mémoire sur la téléphonie, sans pile, à grande distance.

L'impression en est votée.

Il est décidé, en outre, qu'une copie de ce mémoire sera annexée à l'extrait dont il est question ci-dessus.

Le Secrétaire, E. DELFIEU. *Le Président,* E. BOISSIER.

Séance du 15 novembre 1890.

Présents : MM. Alphandéry, Ausset, Oberkampff, Troulhias et Delfieu.

M. Alphandéry est invité à occuper le fauteuil de la présidence.

Il donne lecture d'une dépêche de M. Boissier, président, s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le directeur de l'observatoire du Vatican demande communication du bulletin de la Société en échange des publications qu'il fera paraître plus tard.

Le comité des travaux historiques et scientifiques signale à la Société l'intérêt qu'il y aurait à rechercher dans

Hosted by Google

quelle mesure le bien-être des classes ouvrières a pu progresser depuis le commencement du siècle, et spécialement depuis cinquante ans.

Le même comité demande des renseignements détaillés sur les conditions de l'habitation dans les diverses parties de la France.

M. le Maire d'Alais demande, par lettre, si la Société ne consentirait pas à tenir ses séances dans la salle destinée à la Société d'Agriculture.

La solution de cette question est renvoyée à une séance ultérieure.

Le Secrétaire, — *P. le Président,*
E. DELFIEU. — *Le Bibliothécaire-Archiviste,*
ALPHANDÉRY.

Séance du 6 Décembre 1890.

Présents : MM. Boissier, président, Alphandéry et Delfieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société d'études des sciences naturelles de Nîmes, demande que l'herbier du regretté M. Féminier lui soit confié pendant quelques jours.

Il est décidé qu'on lui en fera cadeau, à charge pour elle, de payer les frais de transport et d'emballage.

Au sujet de la question du local, posée à la séance du 15 novembre, il est convenu que le 9 courant, le bureau se rendra chez M. le Maire, à l'effet de rechercher une solution à la fois conforme aux intérêts et à la dignité de la Société.

Le Secrétaire, — *Le Président,*
E. DELFIEU. — E. BOISSIER.

Hosted by Google

Hosted by Google

LES ÉCOLES A ALAIS

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

1289-1789

I.

La guerre des Albigeois amena dans le Midi la destruction des archives, et ce qui avait échappé aux incendies allumés par les envahisseurs disparut à l'époque de la Réforme. Nous ignorerons donc toujours comment les habitants d'Alais se débarrassèrent des chaînes féodales.

Il y avait déjà plus d'un siècle qu'ils formaient *une commune* lorsqu'ils comprirent que pour assurer leur affranchissement, pour consolider leur liberté politique, rien ne valait la propagation de l'enseignement du droit.

Des écoles primaires et secondaires, ils n'avaient pas à s'en occuper, le clergé s'en chargeait, chaque monastère avait son école.

Au sommet de la colline, dans la direction du sud-ouest, à l'abbaye de Saint-Germain-de-Montaigu, il devait y avoir des maîtres pour la jeunesse ; sous le patronage de l'abbé de Cendras, dont dépendait le prieuré d'Alais, une école exista aussi très probablement. Je sais bien que déjà ces abbayes déclinaient, mais de nouveaux ordres religieux vinrent s'installer aux portes mêmes de la ville, au milieu du XIII^e^ siècle.

Les couvents des Dominicains et des Cordeliers n'étaient cependant pas construits (1) au moment où le

(1) Un acte de 1303 dit que les Dominicains logent dans la maison dite de la Delphine : *domus in quâ faciunt forestariam supradicti fratres.*

Hosted by Google

Conseil municipal décidait d'imposer, pour payer les professeurs de droit, les deux principaux objets de consommation : le pain et la viande.

La caisse de l'école était autorisée à percevoir :

1 denier par setier de blé cuit aux fours de la ville ; et

2 deniers par bœuf, vache ou porc, abattu aux boucheries.

L'inventaire écrit en langue romane (1), qui nous révèle ce fait, donne pour date, à cette délibération, le 2 février 1279 (1280).

Un autre inventaire, moins ancien, rapporte comme étant de 1289, une délibération autorisant les consuls à créer deux chaires, une de droit canon, et l'autre de droit civil, et à s'accorder avec de bons maîtres pour cinq ans.

Il n'y a pas impossibilité de concilier ces deux délibérations : on peut admettre sans trop d'invraisemblance qu'en 1279, quelques citoyens ont fait voter la création d'une école de droit, et même le projet d'imposition destinée à payer de bons professeurs ; qu'en 1289, le produit déjà encaissé de la taxe sur le pain et la viande aura permis de faire un pas de plus en avant.

Il ne faut pas compter découvrir à la Mairie des pièces qui éclairent la solution de ce problème.

M. de Rozière a publié en 1870 *les seuls documents* déposés aux archives concernant l'école de droit (un pouvoir et deux marchés) (2).

Le conseil charge les consuls de trouver des professeurs de façon à ouvrir les cours à la Saint-Michel 1290.

Le 6 du mois de mars 1290 (et non 1291, car à Avignon

---

(1) Cet inventaire date de 1439 ; il fut fait par Louis de Caussargues.

(2) Bibliothèque de l'école des Chartes, tome XXXI, année 1870, p. 51. Les textes publiés de cette procuration et des deux marchés renferment quelques inexactitudes ; le traité fait avec Soquier surtout aurait besoin d'être redonné. On va en juger par un seul trait. Au lieu de Raynaud Soquier, j'ai lu Bertrand Souquier. Et enfin l'acte semblerait établir que déjà le cours a commencé : legens in legibus in civitate Avenionensi presensque in villa de Alesto.

Hosted by Google

l'année commençait au 1er janvier), Soquier traite avec la ville.

Son engagement est de quatre ans, résiliable cependant après deux ans.

Tant qu'il occupera sa chaire, la ville peut compter sur ses bons conseils pour les procès qu'elle aurait.

La ville lui versera 70 livres par an, payables par moitié à la Noël et à la Pentecôte ; elle payera même un suppléant, s'il en fallait un.

Voilà la chaire de droit civil pourvue d'un titulaire.

Pour celle de droit canon, on avait entamé de droite et de gauche des démarches ; les candidats ne manquaient pas.

On était à la veille presque de l'Ascension, quand il fut question d'un chanoine de Maguelonne, Jean de Montlaur.

Malheureusement les Consuls pouvaient difficilement se mettre en route pour Montpellier ; on approchait de la grande fête de *la Caritat* (1).

Il fallait stimuler le zèle des particuliers et des confréries, indiquer à chaque échelle où elle devait porter ses sacs de blé, surveiller les meuniers chez qui l'habitude du vol étouffait tout sentiment de compassion pour les pauvres, parlementer avec les boulangers fatigués chaque année, chaque année, de cuire le pain destiné aux malheureux, moyennant un salaire fixé à une époque où les frais généraux de panification étaient insignifiants, tant il y avait du bois mort, dans les forêts, qui ne coûtait rien.

Néanmoins le nom seul de *Jean de Montlaur* valait la peine de se déranger.

Il y avait eu jadis un évêque de ce nom à Maguelonne de 1234 à 1247, et ce prélat s'était beaucoup occupé des questions pédagogiques ; c'est lui qui avait donné des

(1) Le jour de l'Ascension ; la coutume de *la Caritat* existait à Nimes, à Montpellier et dans bien d'autres villes. On trouvera la description détaillée de cette distribution de pains aux pauvres dans la Revue des langues romanes de 1888, je crois.

Hosted by Google

règlements à la Faculté des arts de Montpellier, et c'est sans doute d'un de ces neveux dont on voulait faire le titulaire d'une chaire de droit canon à Alais.

Après six siècles, il nous est difficile de savoir quel était ce Jean de Montlaur, car le chapitre de Maguelonne possédait, cette année-là, deux chanoines de ce nom : l'un, docteur ès-décrets, prieur de Saint-Firmin de Montpellier en 1301, mort archidiacre de Maguelonne, mais qui peut-être en 1290 n'était archidiacre que de Montbazin ; l'autre, surnommé le jeune, prieur de la Vérune en 1313.

Nous aurions tort de chercher plus longtemps à bien préciser quel était ce Jean de Montlaur qui refusa carrément les offres à lui faites par le mandataire de la ville d'Alais ; heureusement qu'on avait encore de la marge pour être en mesure d'ouvrir l'année scolaire 1290-1291, dans d'excellentes conditions, avec un bon professeur de droit canon.

La ville traita, dès le mois de juillet, à Orange, avec un chanoine de la cathédrale de Vaison, docteur ès-décrets, appelé Armand de Jeco ou Joco.

Son cours, comme celui de Soquier, devait commencer à la Saint-Michel, et le programme des leçons être combiné de façon à finir dans l'année le livre entier des décrétales, conformément à l'usage.

La ville lui assurait un traitement fixe de 40 livres, payables, moitié le jour de l'ouverture de son cours, et moitié à la mi-carême.

Elle fournirait en outre un local assez spacieux, pour qu'en dehors de la salle des conférences, il y eut de quoi loger et le professeur et quatre pensionnaires (*socii*) (1).

Le mobilier proprement dit de l'école et des appartements servant à l'habitation du professeur et de ses élèves restait à sa charge. Pour l'école, qu'est-ce qu'il fallait en somme ? une chaire et quelques bancs.

---

(1) L'éminent M. de Rozière a, dans la notice déjà citée, étudié le véritable sens de ce mot.

Hosted by Google

Une clause singulière de ce contrat, c'est que le professeur s'engageait à attirer à son cours le plus grand nombre d'auditeurs possible.

Les consuls s'interdisaient la faculté d'organiser pendant l'année une seconde chaire de droit canon, mais comme à cette époque ils ne pouvaient empêcher personne d'ouvrir à Alais un cours libre, (ce qui amènerait une diminution dans le nombre des élèves payants du cours officiel et municipal), ils s'engageaient dans ce cas à payer au professeur une indemnité de 10 livres. (50 au lieu de 40.)

Le traité prévoit enfin plusieurs cas de résiliation.

Si les leçons sont suspendues en vertu d'une décision soit de Philippe le Bel, soit de Pierre Pelet, coseigneurs (1) d'Alais, Arnaud de Jeco n'en aura pas moins droit à l'intégralité de son traitement. Mais si le traité fait avec lui ne recevait pas sa complète exécution, soit par la maladie du maître, soit en vertu de quelque cas canonique, la ville n'aurait à verser qu'une part du traitement proportionnelle au temps couru à ce moment.

Les vieux inventaires contiennent quelques renseignements sur la durée et la clôture des cours de ces deux professeurs ; ils mentionnent même le nom d'un autre maître, le traitement qu'il reçut et la nature de la chaire qu'il occupait.

Soquier se brouilla avec la municipalité. Les deux parties acceptèrent un notaire Me Gaucelin Pelhier comme juge. (17 Kalendes de novembre 1291). Dès que la sentence eut été rendue, la ville paya ce que l'arbitre avait décidé.

---

(1) Philippe le Bel était à la fois coseigneur et suzerain de Pelet. En 1302, il avait donné à Jean de Chalon, sire d'Allay, une rente perpétuelle de deux mille livres, sans préciser sur quelles terres elle serait assise. Il fut sur le point de lui céder ce qu'il possédait à Alais, mais il se ravisa. Voir pour les détails les historiens qui ont traité de la réunion de la Bourgogne à la France, qui n'ont pas connu du reste la pièce existant aux archives d'Alais, à la date du 3 des nones de juin 1304.

Hosted by Google

Soquier avait chargé quelqu'un de passer pour lui chez le clavaire, et de lui envoyer son argent (décembre 1291).

Quant à Arnaud de Jeco, le trésorier de la ville lui compta le 5 des ides de juin 1292, 55 livres. Il est donc probable qu'il professa pendant plus d'un an.

Les personnes, qui s'occupent spécialement de l'histoire du droit romain au moyen âge, parviendront, au moyen des inventaires déposés aux Archives, à éclaircir quelques points encore obscurs de cette école.

Il serait surtout important de connaître les causes de sa suppression.

Qui fit défaut ? le maître ou les élèves ?

Il serait, je crois, ridicule d'admettre que le nombre de professeurs libres fut tel que la ville n'eut plus à s'en occuper.

Je présume que la masse trouva bientôt ennuyeuses les impositions affectées à un service public dont l'importance lui échappait (1).

II.

Quoiqu'il en soit, ce dut être une douleur pour les hommes distingués que possédait Alais. Je vais en signaler deux ou trois.

1° En conflit avec la papauté, la royauté tient à avoir l'opinion des dominicains de Montpellier. A leur tête comme prieur, se trouve placé Jean Gobi, qui a encore

(1) Philippe le Bel, en augmentant les impôts royaux, força la ville à diminuer les centimes communaux affectés dans son budget aux écoles.

Il y eut vers la même époque une réforme électorale dans un sens *dêmocratique*.

Nous employons des expressions modernes comme *centimes*, *démocratique*, pour mieux nous faire comprendre.

Hosted by Google

tous ses parents, bourgeois ou marchands en soierie, à Alais, son pays natal (1).

Jean Gobi sait résister au roi avec dignité (28 juillet 1303.)

2° Clément V déclare, dans une bulle signée à Avignon le 8 janvier 1309, qu'il s'est inspiré pour les règlements qu'il vient de donner à l'école de médecine de Montpellier, des conseils d'un ancien professeur très remarquable de cette faculté : Jean d'Alais (2).

Plus que le droit, plus que la médecine, plus que le conflit de Boniface VIII avec la royauté, les discussions et controverses théologiques passionnaient le monde savant d'Alais.

Le 16 décembre 1324, il était mort un brave homme qui devait bien aimer sa femme, pour venir chaque jour pendant trois mois, la consoler et lui apporter les nouvelles du paradis. Ah, on y était fameusement bien là-haut, là-haut, et quelle compagnie : les saints, les anges, Dieu !

Malheureusement tous ces racontars d'oultre ciel renversaient les idées soutenues à Avignon par le pape : d'après Jean XXII (3), les âmes des justes même contemporaines de la création ne voyaient pas Dieu ; restées *dans le sein d'Abraham* jusqu'à l'ère chrétienne, elles s'étaient réfugiées *dans le corps du fils de l'homme*, où pour contempler Dieu, tout le monde, juif ou chrétien, devait attendre patiemment la résurrection des corps et le jugement dernier.

Un parent de Jean Gobi, son neveu sans doute, et comme lui dominicain, peu pressé d'aller voir qui avait raison, soit du Pape, soit de la veuve, passait son temps à composer un répertoire d'anecdotes morales, qui fut souvent

---

(1) Voir sur la famille Gobi :

Archives nationales (J. 320 n° 5). Jean Gobi, d'après une pièce qui existe encore aux Archives d'Alais, était chez ses parents, le 3 juin 1303.

(2) Histoire de la commune de Montpellier, par Germain, *passim*.

(3) Ménard, Histoire de Nimes, tome 2, page 136.

Hosted by Google

imprimé au xv^e^ siècle (1). Ainsi que l'a remarqué un savant allemand, son livre intitulé l'*Echelle du ciel* n'offre pas pour monter au paradis une route bien sûre, à cause des plates bouffoneries et des contes ridicules dont il est rempli. J'y ai vainement cherché quelques traits pouvant enrichir l'histoire d'Alais à cette époque.

Bref, littérature, droit, médecine, théologie, toutes les branches des connaissances humaines avaient leurs représentants à Alais.

Le jurisconsulte le plus en renom de Montpellier était d'Alais : Etienne Trouche. Du reste, de siècle en siècle, Alais aura l'honneur de donner à la France des juristes consommés.

La ville commençait peut-être à montrer moins d'ardeur pour l'instruction publique.

Les documents, en tout cas, nous manquent.

Je n'ai rencontré, dans les minutes si rares du xiv^e^ siècle, que deux contrats se rattachant à la question. Au folio 253 du volume des notes de Jean de Tresmonts, notaire (année 1340), on lit un bail par une femme à Blaise Ducros, prieur de Saint-Jean-du-Gard, du rez-de-chaussée de sa maison sise rue Soubeyranne, pour servir d'école (2).

Un autre acte nous montre un clerc qui se loue pour aider Ducros à élever ses élèves ; il promet d'avoir soin du jardin, d'octobre 1340 à la Pentecôte 1342, et il ne demande comme récompense de ses services que le logement. Est-ce un individu qui voulait travailler pour augmenter son instruction personnelle ? aspirait-il à être maître

---

(1) Histoire littéraire de la France, tome 24, page 372.

(2) Ce volume fait partie actuellement des minutes de M. Malzac, notaire à Alais.

La rue Soubeyranne a eu la bonne fortune de conserver jusqu'à aujourd'hui son nom. Il y avait jadis à une de ces extrémités une chaîne ; d'où en latin : carreria superior catenæ ; en dessous, on disait rue de la Chaîne, de la *cadène*.

Hosted by Google

un jour, ou bien voulait-il simplement apprendre à écrire et devenir copiste, comme Fort Etienne qui, le 2 avril 1341, s'engageait à copier pour Me Grégoire Pelhier, notaire, dans *huit semaines*, et d'une bonne écriture, le texte et les gloses d'un livre des Clémentines, au prix de 4 livres tournois déposés entre les mains d'un tiers qui ne devait les lui compter qu'après l'achèvement de l'œuvre.

III.

La guerre de cent ans commence. Le pays consacre toute son énergie, toutes ses ressources contre les Anglais et les routiers. Les registres consulaires, les pièces de comptabilité ont disparu.

Le budget de la guerre absorbe tous les fonds disponibles.

C'est à Montpellier que vont maintenant les jeunes gens qui veulent étudier le droit (1).

Les Dominicains et les Cordeliers ont chacun un *magister puerorum*, un maître chargé des novices.

La ville a ses écoles grammaticales dont elle entend confier la direction à qui bon lui semble. Le clergé a beau protester ; une délibération du 28 octobre 1427 recommande aux Consuls de défendre l'honneur de la ville contre la moindre atteinte ; la collation de la direction de l'Ecole ne regarde personne.

Les sacrifices faits par la ville pour l'instruction ne sont pas importants, et l'instruction publique ne semble plus figurer au budget communal. Que dis-je ? Guillaume Chabanon, recteur des écoles grammaticales, va recevoir une assignation pour refus de paiement des contributions de la maison où il fait son cours. (Délibération de 1432, folio 16). Il renonce à une carrière si ingrate.

---

(1) Gille de Monteils, marchand, d'Alais, envoie à son fils Pierre, étudiant en droit canon à Monpellier 24 francs d'or (acte du 13 avril 1384).

Hosted by Google

Il est fort probable que c'était au nom de la ville que le bail était passé, et puisqu'on payait le loyer, on eut bien pu faire un petit sacrifice de plus.

De temps en temps, les registres consulaires quand ils sont bien tenus, font mention soit d'un changement de local, soit d'une mutation dans le personnel enseignant (1).

Au milieu du XV^e^ siècle, le dernier descendant mâle des Pelet meurt ; la Providence n'avait pas voulu que l'héritier du vainqueur d'Antioche et de Tortose vit tomber Constantinople entre les mains des Turcs.

Le titre de la seigneurie d'Alais a été acquis par un magistrat (2) que Louis XI envoie à Rome comme ambassadeur ; il y fait les affaires de son maître... et les siennes.

Désormais la ville d'Alais aura un chapître, composé de dix chanoines dont la nomination appartiendra au nouveau baron ; l'église de Saint-Jean sera une église collégiale. L'abbé de Cendras y a consenti ; il n'était que crossé, le voilà, à l'avenir, crossé et *mitré* ; mais les honneurs se payent ; il faut qu'il renonce, en faveur du chapître, aux revenus du prieuré d'Alais. — Les possesseurs des autres prieurés, formant la dotation de la nouvelle collégiale, ne se montrèrent pas aussi accommodants. Quelques-uns osèrent prétendre que la bonne foi du Pape avait été surprise, qu'on avait exagéré l'importance du pays.

Une enquête et une contre enquête, de 1481, établirent la vraie situation d'Alais, qui comptait 600 maisons, bien que la peste de 1451 eut enlevé 1,800 personnes ; ce

---

(1) Au 13^e^ siècle, j'ai pu relever les noms des 4 Consuls pour 20 années ;
Au 14^e^ » » » pour 66 années ;
Au 15^e^ » » » pour 70 années :
mais les registres des délibérations de ces trois siècles sont très peu nombreux.

(2) Jean du Vergier, président du Parlement de Languedoc ; il fonda un collège à Montpellier.

Hosted by Google

long document, qui a été déjà analysé dans un recueil, ne parle pas de l'enseignement ; on y dit qu'il y a aux Dominicains quatre maîtres en théologie, que la ville a des licenciés, des bacheliers ès-décrets, et trois jeunes étudiants soit à Toulouse, soit à Avignon.

On objecta aux Alaisiens que si leur ville était aussi importante qu'ils le prétendaient, elle aurait plus d'un médecin diplômé ; ils répondirent, avec finesse, que tous les autres étaient morts victimes de leur dévouement pendant l'épidémie de 1451.

On ne leur reprocha pas leur mauvaise installation scolaire ; preuve qu'elle devait être analogue à celle des pays voisins de même importance.

Nous possédons le traité passé avec le recteur de 1488.

Au point de vue de la rétribution scolaire, les élèves étaient partagés en trois catégories :

La première division, composée de ceux qui commençaient à lire, payant un demi-gros par mois (1) ou cinq sous par an ;

La deuxième, payant 10 sous tournois par an ;

La troisième, ceux qui *lisaient depuis le doctrinal* jusqu'à la logique et autres sciences, payant 1 gros par mois, ou 15 sous pour toute l'année.

15 sous, c'est-à-dire par conséquent, le tiers de ce que valait, à cette époque, une salmée de blé.

Une disposition à noter, c'est que l'année commencée était due en *entier*, sauf les cas de force majeure.

---

(1) Un pataque = deux deniers ;
Un blanc = quatre pataques ;
Un gros = douze pataques = deux sous ;
Un franc d'or = seize gros.
L'année scolaire était de dix mois.
Le tarif avait été combiné de façon à engager les parents à ne pas retirer les enfants dans le courant de l'année.

Hosted by Google

IV.

Nous voilà parvenus à l'aurore de la Renaissance, on ne s'en douterait pas à Alais.

On change de personnel et de local aussi fréquemment qu'au XV^e^ siècle (1).

---

(1) Octobre 1442. Un dominicain, maître en théologie, offre à la ville de diriger les écoles municipales *bene et recte*; il y tiendra un bachelier capable, aux gages ordinaires (baccalarium sufficientem).

1450. Jean Martin, prêtre; on le chargea de faire à l'Eglise, le 1^er^ janvier, l'allocution aux nouveaux Consuls.

1460. Pierre Borzasin.

1473. Pierre Meynadier.

1444. Contrat de location, rue Verrerie, au coin de la rue de la Gougé.

1447. Contrat de location, rue d'En Romà, près le portail Daude, à 45 sous par an. Ce nouveau local, dit-on, était plus spacieux que l'ancien.

Juillet 1501. Antoine Alteyrac.

Octobre 1503. Antoine Vilaret. (Délibération du juillet 1503, f° 28.)

Août 1504. Pierre Raymond (sans suite).

— 1505. Vacance.

Octobre 1506. Gilles Nibonis ? et Vital Nicolas ou Nicolay.

Octobre 1507. Jean de Serres, prêtre, maître ès-arts.

— 1508. Etienne Blaquière.

— 1509. Michel Vals et André Leyris, maître ès-arts.

— 1510. Jean Nadal, prêtre, et Pierre Folquet, maître ès-arts.

Hosted by Google

Le propriétaire de la maison où sont installées les écoles ne veut plus la louer. On le supplie d'accorder un sursis, au moins jusqu'à la Saint-Michel, afin qu'on se pourvoie ailleurs. Il n'entend rien, et met à la porte maître et élèves. Pauvre recteur qui intercède vainement auprès des conseillers afin qu'ils veuillent bien louer ailleurs.

Octobre 1511. (Noms que je n'ai pu déchiffrer).
— 1512. »
Mai 1513. Pierre Folquet.
Juin 1514. Jean de Mirabel, maître ès-arts de Mirabel, diocèse de Limoges, et André Esparvier, originaire de Bagnols, diocèce d'Uzés.
1516. Claude de Croze, maître ès-arts, originaire de Génolhac.
1517. André Esparvier et Claude Nadal, de Génolhac,
1518. André Esparvier et Jean Radaysse, dit d'Aurilhac (parce qu'il était de cette ville.)
1519. Jean Radaysse.
1520. —
1521. — ; il meurt d'une épidémie, et l'Ecole est fermée jusqu'à la St-Luc 1522.
St-Luc, 1522-1424. Philippe Garnier, d'Embrun.
— 1524-1525. Antoine Veziac, de Bizac, et Benoit Quital, de Grenoble.
— 1525-1526. Antoine Veziac, de Bizac, et Claude Fabre.
— 1526-1527. André Esparvier, Robert Rudanel et Claude Nadal.
— 1527-1528. Les mêmes, moins Esparvier.
— 1528-1529. Pierre Corserie et Antoine Perès, clerc.
— 1529-1530. Barthélemy Vernet, maître ès-arts, de Codognan.

Hosted by Google

Pour se débarasser de lui (peut-être méritait-il cet affront), le Conseil vote que pendant les vacances de 1504, sera toujours temps, s'il vient un maître capable, de lui chercher un local.

Le 13 août 1504, il se présenta un régent, Me Pierre Raymond, il avait avec lui un collègue ; sept jours après avoir traité avec eux, on annula le contrat ; très probablement, c'était la faute de la municipalité qui ne put trouver coup sur coup un local convenable pour les installer.

Aussi, afin de ne plus s'exposer au même désagrément, la ville entra en pourparlers avec les Cordeliers qui avaient un local vacant.

L'année scolaire 1506-1507 commença bien.

Le lundi de Pâques 1507, maîtres, élèves, juge, avocats, chanoines, tout le monde prit la fuite, conformément à l'usage, dès qu'une épidémie se déclarait.

Et à la rentrée on changea de maître. Pauvre collège ! Pauvres professeurs qui passaient d'une ville à une autre, espérant rencontrer une situation meilleure !

1er oct.-16 oct.	1530.	Théophrède Raverio et Guillaume Mathis.
24 octobre	1530.	Jacques Burdeus, ex-professeur à Nimes en 1528, et Pierre Chamor.
20 octobre	1531.	Pierre Chamor, intrus. Chamor ou Chamier.
13 nov.	1531-1532.	Antoine Brunel, de Sainte-Marie de la Rouvière, et Poujol Pierre, de Saint-Jean-du-Gard.
1er oct.	1532-1533.	Vital Bernard dit Bataillé, d'Auroux près Langogne.
	1533-1534.	Guillaume Evesque.
		Gaspard Cavard.

Nous avons cru, à cause de son importance, devoir composer cette note en gros caractères.

Hosted by Google

La ville n'était pas assez généreuse ; croyait-elle avoir fait tout ce à quoi elle était tenue en conscience, quand elle avait inscrit à son budget le loyer de l'école, *4 livres*, c'est-à-dire une somme équivalente à ce qu'elle donnait à l'horloger chargé de l'horloge de la ville, à ce qu'elle allouait au prédicateur de l'avent, à ce que valait une *salmée de blé* (1).

Et pourtant, il faudrait être plus large que jamais.

Car 1° Les écoles monastiques ont disparu totalement ; 2° Le chapitre de la collégiale ne s'occupe pas de l'éducation des enfants ; 3° Les villes voisines, Nimes surtout, font des sacrifices considérables ; 4° La foi est menacée.

Les Dominicains se disputent entre eux ; les uns veulent chasser du couvent le frère Jean des Vals ; les autres disent, que depuis 10 ans, Jean des Vals est leur commensal et qu'il restera. On demande à la ville ce qu'elle en pense ; les consuls répondent aux religieux que ça ne les regarde pas (2).

Les Cordeliers, plus sympathiques à la population, s'attirent de temps en temps de vertes semonces à cause de leur inconduite. Qui aime bien châtie bien ; les religieux courbent la tête parce qu'ils se sentent coupables. Ainsi en 1526, (4 juillet), on les signale comme aliénant une partie de leurs immeubles ; le Conseil vote un blâme contre les moines qui dissipent l'avoir du couvent.

Les chanoines ont eu à soutenir tant de procès, contre les précédents titulaires des prieurés réunis à la mense capitulaire, qu'ils n'ont même pas encore payé à d'Astros, banquier à Avignon, les frais de bulle de leur établissement.

Quant aux symptômes de l'ébranlement de la foi, nous en présenterons un jour le tableau complet.

Je vois un prêtre qui démissionne (1515) ; une femme accusée d'hérésie (1516).

---

(1) La salmée vaut un peu plus de vingt décalitres.

(2) Délibération du 25 septembre 1510.

Hosted by Google

Cela n'est rien, tous les siècles ont compté des apostats et des hérétiques, mais ce que l'on ne voyait pas avant, c'est la lutte presque constante entre les laïcs et le clergé ; ce sont des faits comme celui-ci par exemple.

Le jour de Pâques 1518, le doyen chantait la grand'-messe ; la foule était immense, et heureuse d'entendre prêcher le révérend Me Fabre, professeur en théologie.

Le doyen était-il pressé, était-il mécontent de la doctrine enseignée du haut de la chaire, toujours est-il qu'il se mit à entonner la Préface sans attendre la fin du sermon.

Le Conseil se rassembla le 6 avril 1518, et décida, à l'unanimité, de demander la réparation d'un tel scandale.

En 1523, le 8 juin, le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu, en pleine rue, surgit une vraie bataille entre les prêtres chargés de porter les torches du clergé et les gens qui portent celles de la mairie ; les uns et les autres veulent la place d'honneur, derrière l'officiant ; on est obligé de dissoudre la procession.

Le Conseil municipal, dans sa délibération, invite les chanoines *à faire leurs devoirs envers Dieu !*

On abandonne la langue latine, la langue de l'Église, pour la rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil.

Non pas que toute la population soit décidée à rompre avec ses vieilles croyances. Certes, non, l'auberge qui s'ouvre la même semaine prend pour enseigne l'image de Marie Madeleine comme les Guiraud ont Saint-Georges, et les Leyris une croix blanche.

V.

Cette fois, la ville semble enfin sortie de cette mauvaise période.

André Esparvier, maître ès-arts, bachelier ès-lois, va recommencer l'œuvre qu'il avait entreprise dix ans auparavant, mais dans de meilleures conditions de succès.

Hosted by Google

Il a sous ses ordres deux bons professeurs :

Robert Rudanel et Claude Nadal ou Natalis, maîtres ès-arts ; il leur garantit à chacun *40 livres* par an, sans compter ce qu'ils recevront, soit des pensionnaires, soit des leçons particulières des externes.

Esparvier se réserve la direction générale des études, avec le droit de donner deux leçons par jour, si cela lui plait. Il a accepté, dans les contrats passés avec ses professeurs, tout ce qu'ils ont voulu. Ainsi quitteraient-ils la ville, en cas d'épidémie, de suite ils recevront le prorata de leur traitement couru au jour du départ, sans aucune retenue. Nadal a été encore plus exigeant ; il paraît qu'il a l'habitude de commencer ses vacances à la Saint-Jean ; peu importe, eh bien, il partira ; et Esparvier continuera le cours, que dis-je, bien mieux, il comptera, de sa propre bourse, à Rudanel, une solde supplémentaire de *six livres* pour le surcroit de travail qu'il aura après le départ de Nadal.

La rentrée des classes fut splendide, (Saint-Luc 1526), et l'enthousiasme fut général.

Le 27 janvier suivant, la ville ajouta à ses statuts un article solennel : voici, la délibération qui mérite d'être reproduite en entier :

« Les Consuls ont expliqué qu'il y a dans la ville plusieurs familles pauvres ayant des garçons intelligents ; elles ne peuvent les envoyer à l'Ecole..... La cité laisse échapper une moisson d'hommes instruits et sages, et a la douleur de les voir devenir des vauriens, courant dans la ville, maraudant dans les champs. Cette situation mérite un prompt et énergique remède bien simple :

La gratuité de l'enseignement pour tous les enfants d'Alais.

La ville inscrira, chaque année, à son budget, l'indemnité due aux professeurs des écoles grammaticales (1). »

---

(1) Explicaverunt cum in presente villa sint complures personæ paupe-res habentes liberos masculos boni ingenii et intellectus non habentes de quibus illos possint tenere in scolis.... et forte essent boni cleri et

Hosted by Google

Par un vote spécial on évalua à 25 livres tournois la charge qu'on venait d'imposer au maître régent.

Une fois l'affaire organisée, Esparvier se retira ; car c'est Rudanel qui, pendant l'année scolaire 1527-1528, plaida contre certains écoliers qui ne voulaient pas payer, sous le prétexte qu'ils étaient presque d'Alais. Rudanel soutint que les enfants, *nés à Alais*, jouissaient seuls de la gratuité.

Il importe de bien se rendre compte de la difficulté. Alais était la *principale localité de la viguerie d'Alais*, et, à cette époque, la viguerie était la grande unité *administrative* au point de vue financier. En temps de guerre, tous les viguerains avaient la faculté et même l'obligation de se transporter au chef-lieu de la viguerie, au castrum, destiné à abriter leurs personnes et leurs biens. Mais ils étaient tenus de contribuer aux réparations du château-fort, et à monter la garde à leur tour. La Royauté avait ancré encore plus cette idée dans leurs cerveaux, en réclamant les impôts *par viguerie*, impôts qui étaient, pour la population, le rachat pécuniaire du service militaire, ou de prestations en nature fondées sur des titres féodaux.

Mais la surface de la viguerie était trop considérable pour qu'on étendit la gratuité à tout ce monde là, d'autant que déjà le château-fort comtal du chef-lieu ne servait plus à la défense de tous les viguerains ; l'on n'avait voulu exempter que les *habitants* de la *paroisse* d'*Alais*, habitants dans le vrai sens du mot, et l'étudiant, qui venait résider à Alais, n'était pas un habitant *sensu stricto*.

Rudanel, d'autre part, en faisant du lieu de la naissance

---

valentissimi, et non discurrerent per villam et vicos... petierunt ob ideo si velint que fiat statutum.

Dabitur rectoribus scolarum villæ una certa et competens, pecuniæ summa per villum et universitatem alesti et que dicti rectores teneantur edocere et instruere pueros sive scolares dictæ villæ absque alio pretio sive mercede.

Hosted by Google

dépendre uniquement le bénéfice de la gratuité, se montrait un peu trop avide. Celui qui, depuis de longues années, avait transféré son domicile à Alais, sans esprit de retour, était en réalité un Alaisien.

Si le maître avait tort, les parents étaient encore moins raisonnables ; pour eux, ils étendaient la gratuité aux accessoires de la rétribution scolaire.

Or, à cette époque, outre le prix des classes, prix que nous avons indiqué pour quelque années, pour 1488 notamment, les étudiants avaient encore à payer les *collectes* et les *normes*, c'est-à-dire les quêtes périodiquement faites dans les écoles à certaines fêtes, et les indemnités accordées à certains individus chargés de *la police de l'école* (1).

Les parents Alaisiens ne voulaient absolument payer ni collectes ni normes ; ils avaient tort, et la preuve, c'est que le Conseil municipal, tribunal essentiellement compétent pour résoudre la question, permit à Pierre Corsery, clerc, maître ès-arts, auquel il allouait 25 livres, de continuer à exiger collectes et normes (2).

A la Saint-Luc de 1529, Barthélemy Vernet, maître ès-arts, né à Codognan, fit à la ville de bonnes conditions ; il promit notamment d'avoir un coadjuteur capable.

Ça marcha bien jusqu'à Pâques ; pour se reposer, il alla passer la semaine sainte dans sa famille ; quand il revint, les portes étaient fermées, (on craignait la peste) ; il demanda aux Consuls la permission de rentrer et ne l'obtint qu'après plusieurs suppliques ; les cours furent interrompus.

Ai-je bien lu les noms de ses successeurs ? je crois qu'il y a : Théophrède Raverio et Guillaume Mathis ; en

---

(1) La bibliothèque de la ville de Nimes n'a pas la nouvelle édition de Ducange !! Celle de 1733 que nous possédons ne nous a pas permis de contrôler si l'explication que nous donnons du mot *norma* est exacte.

Peut-être est-ce le bénéfice fait sur le logement et la nourriture des pensionnaires.

(2) Délibération de 1528, folio 200.

Hosted by Google

tout cas, dès leur installation, ils eurent maille à partie avec la ville. Le 16 octobre 1530, ils avertirent la municipalité que le traitement alloué ne suffisait pas ; ils ne resteront que, si comme par le passé, tout le monde paye, indigène ou forain.

Les Consuls se fâchèrent et nouèrent des pourparlers avec Jacques Burdeus, ex-recteur des écoles d'Uzès, qui pourtant n'offrit d'accorder la gratuité aux Alaisiens qu'à condition d'avoir un traitement de *40 livres*. Et Jacques Burdeus ajoutait dans sa demande, que l'on voulut bien *de suite* statuer sur son offre, car il pourrait traiter, à son tour, avec un bachelier, qu'il avait actuellement sous la main, pour adjoint. Afin de lui répondre plus vite, on convoqua à la hâte le Conseil *étroit* ; (1) tous les conseillers, sauf Antoine de Porcairargues, (2) dirent qu'il fallait traiter quand même ; trois jours après, l'engagement était signé.

---

(1) Les Consuls administraient les intérêts locaux, à peu près en toute liberté. A côté d'eux, ils appelaient dans les cas difficiles, quelques-uns de leurs prédécesseurs et quelques notables. C'était ce qu'on appelait le *Conseil étroit*.

Le Conseil général n'était réuni qu'une fois par mois, en moyenne. Il comprenait tous les citoyens qui avaient été honorés de la dignité consulaire, et les délégués de chaque échelle.

Les conseillers étroits étaient convoqués par le valet de ville, à domicile. Pour le Conseil général, la grande cloche de Saint-Jean sonnait trois fois pendant un gros quart d'heure.

(2) La particule n'indique pas la noblesse ; celui-ci était un savetier dont voici la généalogie :

1470. André de Porcairargues 1470, savetier, comme ses ancêtres vus
| depuis 1340.
1500. *Antoine* de Porcairargues, second consul en 1527, époux Constant
| Antonie, fille de Jacques Constant, savetier.
1540. Alexis de Porcairargues, époux Francoise de Leyris, morte très
| âgée en 1600.
1574. Bernard de Porcairargues, bourgeois, écuyer en 1576, époux Marguerite de Sarret qui se remaria avec Guillaume de Got, sieur de la Brosse.
1600. Jeanne de Porcairargues, femme André Ducamp, orfèvre.

Hosted by Google

VI.

Jacques Burdeus, né à Saint-Symphorien près Lyon, s'était engagé à ouvrir le 24 octobre, pour fermer fin août 1531.

Son coadjuteur vint de suite ; il s'appelait Pierre Chamor ? Chamet ? Chamier ? Burdeus lui assurait *20 livres* d'appointement fixe ; quel que fut le nombre de ses élèves et de ses leçons particulières, il ne gagnait pas davantage, l'excédant devant revenir à Burdeus. Quant aux collectes et aux normes, on partagerait. Le maître adjoint aurait à tenir compte de moitié du loyer des chambres particulières des pensionnaires.

Le contrat passé entre eux dit que chacun fera tout son possible, pour bien instruire la jeunesse qui leur sera confiée.

Fin août, Burdeus lâcha le poste, comme il en avait le droit.

Son collaborateur s'entêta à vouloir rester, quoique la ville, à cause de sa jeunesse, ne voulut pas de lui comme recteur principal du collège ; il se mit en tête de se faire installer par autorité de justice ; il obtint à cet effet certaines lettres de maintenance du Présidial de Nimes,

---

1600. Elisabeth de Porcairargues, femme Astier Jean, apothicaire.
1600. Jean de Porcairargues, époux Jeanne de Larboux, frère de Jeanne.

1625. Louise de Porcairargues, femme Pierre André, marchand.
Jacquette de Porcairargues, femme Isaac de Guiraud, sieur de Tourevieille, etc.

Nous aurions pu donner pour beaucoup de noms Alaisiens des tableaux généalogiques aussi complets ; mais il faudrait avoir beaucoup de gens disposés à faire quelque sacrifice pour connaître tous leurs ancêtres, et je dois dire que je crains bien, pour mes notes, le sort de tant de documents qui vont échouer à 10 cent. le kilogramme chez les débitants de tabac.

Hosted by Google

et en vertu d'une ordonnance, le 20 octobre 1531, il fesait peindre sur la chaire de la maison d'école une fleur de lys, et signifier aux Consuls une injonction en règle de ne plus s'opposer à l'exercice de ses droits.

Quels droits ? Est-ce que la ville, de tout temps, n'a pas eu la liberté de choisir ses instituteurs ? Ce serait raide de voir une ville de 4.000 âmes, (800 feux à 5 personnes par feu) se laisser mener par un moutard, encore en puissance paternelle, qui avait osé sans qualité attaquer la ville ; au moins eût-il dû se faire habiliter à ester en justice par son père !

Le gouverneur de la Comté, M. Jacques de Mirabel, seigneur de Villar et Massanes, engagea les Consuls à ne pas apporter tant d'entêtement, tant de faux amour-propre dans cette affaire ; il fallait ne voir que les talents du professeur, eh bien n'en valait-il pas un autre ?

La délibération du 30 octobre 1531 fut très sèche : on y invitait M. de Mirabel à ne pas s'occuper de ce qui ne le regardait pas, et on chargeait les Consuls de veiller à l'exécution entière des votes intervenus contre le jeune Chamet.

Ne se contentant pas de paroles, le Conseil fit mieux ; il concéda les écoles, le 13 novembre 1531, à Antoine Brunel (ou Bremoncelli) de Sainte-Marie de la Rouvière (diocèse de Nimes), et à Pierre Poujol, de Saint-Jean-du-Gard (1).

On crut même avoir fait une brillante opération financière, car les deux nouveaux venus se contentaient de 25 livres ; ils comptaient se rattraper sur les collectes des enfants du pays, sur les pensions des étrangers.

Leurs prévisions furent déçues ; à la fin de décembre, Brunel réclama une indemnité ; la cherté des vivres avait entraîné la hausse du prix des pensions ; on n'en

(1) De Brunel à Bremoncelli, il y a loin ; mais qu'on veuille bien m'excuser. J'ai pris mes notes à Alais il y a déjà cinq ans, et je n'ai pas eu l'occasion encore de revoir les Registres de la mairie pour vérifier quel est le vrai nom de ce maître.

Hosted by Google

trouvait pas, disait-il, à moins de 15 sous tournois par mois. Le Conseil tempêta, ces écoles ruinaient la ville. Un apothicaire, Jean Massayre, blâma ses collègues, et après leur avoir rappelé un aphorisme toujours vrai, que quand on avait un bon serviteur, il fallait savoir se l'attacher, par quelque sacrifice, il ajouta qu'il donnerait vingt sous *du sien*, plutôt que de voir s'en aller Brunel.

Un autre conseiller enhardi prit la parole. « Votons un supplément, on a eu assez de peine à trouver un maître ; si Brunel s'en va, c'est à nous que les parents reprocheront la fermeture de l'école. On dirait dès qu'il s'agit de voter des fonds pour l'instruction publique que les contribuables nous censureront. Eh bien, je demande hautement :

1° Une augmentation de traitement pour Brunel ;

2° L'inscription, au chapitre des dépenses accidentelles, des frais de voyage de Pierre Boissier qui alla à Montpellier chercher Brunel ; soit donc, à son aller, ses propres dépenses, et au retour, les siennes et celles de son compagnon de voyage. »

La majorité rougit : elle vota « pour indemnité de vivres, à Brunel, trois livres dix sous, *pour une fois seulement et sans conséquence.*

Pendant ce temps, Pierre Chamet attaquait la ville devant le Sénéchal ; et à chaque convocation du Conseil de cette année, on parla de cette instance ; les uns voulant aller jusqu'au bout, et user de la rigueur des lois ; les autres, gens paisibles, partisans d'une conciliation, enclins à transiger pourvu que le principe fut sauf ; voici quel était leur plan : Chamet reconnaîtrait le droit de la ville de nommer les professeurs ; et la ville consentirait à le *nommer à titre provisoire* maître d'une *école libre* logée aux frais de la ville. Probablement Chamet accepta, et l'école libre mourut de sa belle mort, avant la chute des feuilles.

L'on a vu il y a quelques années, au moment de l'établissement de la gratuité, les diverses interprétations données au mot *habitants*. Eh bien, la question n'était pas

Hosted by Google

encore résolue complètement. Quelques individus de Larnac demandèrent à ne pas acquitter la rétribution scolaire; nés aux portes d'Alais, ils y avaient transporté leur demeure ; on décida comme le bon sens le requiérait, que la gratuité leur était acquise s'ils étaient réellement habitants d'Alais.

VII.

A la Saint-Michel 1532-1533, le *regimen scolarum* fut donné à Vital Bernard dit Bataillé, d'Auroux, près Langogne.

Bataillé était, je crois, protestant. comme ses amis, Pecolet et Gaspard Cavard.

Il promit à Chamet Pierre, son collègue, la moitié de la subvention municipale, mais dans leur contrat, chacun se réservait le produit de ses propres leçons, publiques ou privées.

A la St-Luc 1533, Guillaume Evesque prit la direction de l'école. Lorsqu'il eut bien examiné la situation, il alla trouver les Consuls, et leur fit comprendre que la position n'était pas tenable, que le taux des leçons pour les élèves payants était dérisoire. On l'autorisa à l'augmenter, bien entendu sans toucher à la gratuité dont jouissaient les Alaisiens.

Voici le tarif auquel on s'arrêta :

Elèves du dehors non grammairiens : 10 deniers par mois.

Elèves du dehors grammairiens : 20 deniers par mois, soit donc 1 sol 8 d.

Bien que le prix fut fixé par mois, il y eut accord formel que tout trimestre commencé serait dû en entier, sauf cas de force majeure.

Evesque démissionna quand même ; on tâcha de le retenir ; s'il le fallait, la rétribution scolaire pour les étrangers recevrait une nouvelle augmentation ; rien ne put faire revenir le magister sur sa détermination.

Hosted by Google

Gaspard Cavard, de Saint-Maurin, diocèse d'Agen, accepta d'ouvrir l'école, en souscrivant au tarif scolaire qui avait paru insuffisant à Evesque, à savoir : non grammairiens, 2 sols 6 deniers par trimestre, et le double, 5 sols, pour les grammairiens.

Gaspard Cavard avait traité le 28 juillet 1534 ; lorsqu'il arriva pour s'installer, il ne trouva rien à sa convenance ; il donna pour prétexte qu'il n'y avait pas à Alais des ressources pour s'approvisionner, et il décampa. (Délibération du 23 septembre 1534.)

Guillame Evesque riait de bon cœur de l'embarras de la ville. Lorsqu'il fut sûr que l'on ne s'adressait à lui que parce que les vacances allaient finir, et que tout le monde voulait voir ouvrir l'Ecole à la date ordinaire, il consentit à entrer en pourparler avec la municipalité, mais à la condition *sine quâ non* que la subvention serait portée à *quarante livres*.

Les conseillers, en l'entendant, crurent qu'il avait perdu la tête.

Guillaume Evesque les laissa revenir à eux, et un de ses amis pria le Conseil de vouloir bien se rendre compte du sacrifice que demandait à la ville le Professeur.

Le crédit inscrit déjà s'élevait à *25 livres* ; il en demandait *15* de plus. Qu'est-ce que cela représentait pour les contribuables ? un demi-denier de plus par livre d'estime, et pas même ; le denier, ce que nous appelons le centime, valait, cette année-là, 87 livres 10 sols ; la moitié d'un denier produisait donc une recette de 43 livres 15 sols. Or, on votait déjà 25 livres pour le traitement de l'instituteur communal. 40 — 25 = 15, c'est-à-dire le *cinquième d'un denier* à voter en plus par livre d'estime. C'était clair.

Mais il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ; le Conseil, par un de ces brusques mouvements en arrière, comme en ont toutes les assemblées délibérantes, vota..... *la suppression de la gratuité, le rejet de toute subvention.* Un meneur cria : « Que ceux qui ont leurs enfants aux Ecoles paient ; jadis ils payaient

Hosted by Google

bien, et les gens d'alors valaient ceux d'à présent, et les maîtres avaient bien autant de zèle, autant de savoir », et les moutons de Panurge sautèrent après lui !!

VIII.

Les sages se rappelèrent qu'il ne faut pas jeter le manche après la cognée. D'abord le statut, établissant la gratuité, avait reçu l'approbation seigneuriale, et peut-être verrait-on bientôt que, quelle que fut l'étendue des pouvoirs législatifs du Conseil en vertu des *coutumes*, il y avait cependant des limites infranchissables.

Pour le quart d'heure, il fallait biaiser, se soumettre, et offrir au Conseil l'occasion de réparer sa faute, en l'invitant, par exemple, à vouloir bien, étant donnée la délibération prise, édicter un taux de rétribution scolaire assez élevé pour qu'un maître put gagner sa vie.

Cavard, qui parait avoir été consulté, considérait le chiffre de 9 sols, par trimestre, comme un minimum. On ne l'écouta pas, et on s'arrêta au tarif suivant :

Ext. de la ville : grammairiens, par trim. 5 sols (6 carolus)
— : non grammairiens, — moitié moins (3 carolus)
Ext. du dehors : grammairiens, — 6 sols.
— : non grammairiens, — 3 sols.

Et toujours avec avertissement que tout trimestre commencé était dû en totalité.

Le parti modéré fit passer un amendement très important : une liste des enfants reconnus indigents sera remise par les Consuls au professeur, et celui-ci sera obligé de les instruire gratuitement.

Toute demande de bourse d'externat sera examinée avec soin par le Conseil ; les parents y joindront les pièces à l'appui, et la liste ne comprendra réellement que ceux y ayant droit de notoriété publique.

Hélas ! il était plus facile de publier ce règlement aux quatre coins de la ville, que de le faire adopter par la

Hosted by Google

population. Les pauvres craignaient surtout de voir leurs enfants délaissés par le maître.

Les parents peu aisés refusaient de payer, et les enfants passaient leurs journées à marauder.

Le maître d'école allait mettre les clefs sur la porte. Ceux qui avaient voté la suppression du traitement scolaire n'osaient plus se vanter de leur hardiesse ; comment, une ville qui inscrivait à son budget annuel une certaine somme pour avoir un médecin des corps (1), osait réduire à la misère le médecin des intelligences !

Le 30 octobre, le Conseil vota à Evesque, pour qu'il prit patience, une somme de six livres. On espérait que les parents rendraient enfin justice aux mesures votées ; mais les parents s'entêtaient, et le pauvre Guillame Evesque, déjà criblé de dettes, avait vu mettre une saisie arrêt sur la modique somme de 6 francs, mandatée en son nom sur la caisse municipale, par Claude Ayragues, un tailleur, qui lui avait vendu à crédit une robe de 9 livres 10 sols, il y avait bientôt un an !

Guillaume Evesque se lamentait ; it s'en alla désespéré.

Le 25 juin 1535, deux professeurs, Jean Forest et Vincent Orti (il fallait qu'ils fussent des étourdis), acceptèrent la direction de l'Ecole ; mais après réflexion, ils résilièrent leur engagement le 6 septembre.

Allait-on assister à la fermeture définitive de l'école ; la rentrée approchait, lorsqu'un maître surgit ; au récit des infortunes de ses prédécesseurs, il demanda hautement le rétablissement du régime adopté en 1527, et suivi pendant 7 ans, à savoir une subvention assurée de 25 livres, représentant à peu près ce que coûtait au professeur la gratuité dont jouissaient les enfants Alaisiens.

Les parents chargés de famille entraient dans ces vues là.

Dans le Conseil, il y avait trois groupes.

1° Les intransigeants, s'en tenant à leur fameux prin-

---

(1) Voir délibérations, *passim*.

Hosted by Google

cipe de l'obligation naturelle, contractée par ceux qui mettaient au monde des enfants, d'en payer l'éducation ; l'un d'eux, quelque peu gouailleur, avait même l'air d'envier leur bonheur ; n'avait pas des enfants qui voulait, disait-il, et ne méritait pas surtout d'en avoir un tel égoïste.

2° A leur côté, siégeaient ceux qui ne rêvaient pas une égalité chimérique, mais qui partageant, *en théorie*, l'idée des premiers, auraient été d'avis de voter quelque chose pour le service de l'instruction publique, la moitié de 25 livres par exemple.

3° A droite, les libéraux, ayant pour orateurs Christophe de Rocheblave, qui sera plusieurs fois Consul, Jean Massayre, toujours prêt à payer de sa personne et de sa bourse, dès qu'il y avait une bonne œuvre à faire ; il avait donné pour les orgues, il avait donné pour les stalles du chœur, pour quoi n'aurait-il pas donné ? et enfin Claude Ayrague, marchand, comme de Rocheblave.

Ils n'espéraient pas ramener à leurs idées les intransigeants, mais au centre siégeaient Gabriel Michaelis, notaire, et Pierre Vachier, et tant d'autres gens, qui devant le dilemme tel qu'il était posé, n'oseraient pas sacrifier l'avenir de la jeunesse, car à ne pas voter de subvention, autant valait voter la suppression de l'école.

Pour un homme au courant des lois comme Michaelis, est-ce que la délibération de 1534, abrogeant le *statut solennel* de 1527, n'était pas nulle ! S'était-on bien rendu compte de la voie dans laquelle on s'engageait, si l'on pouvait ainsi, dans la loi de finances, remettre toute la Constitution en question. Le coup avait porté ; quelqu'un demanda la clôture de la discussion ; il n'y avait qu'à voter. La majorité se prononça pour le *rétablissement de la subvention*.

Sont-ce les protestants qui l'avaient emporté sur les catholiques ? nous réserverons la question, qui se rattache plutôt à l'histoire de la Réforme à Alais qu'à ce travail. Ah, déjà, les progrès de l'hérésie étaient immenses, et un Dominicain, prêchant à Saint-Quentin le carême de

Hosted by Google

1535, avait jeté le cri d'alarme ; du haut de la chaire, « ne faites pas comme ceux d'Alais, avait-il dit, qui sont *tous luthériens* ! » Mais la ville s'était émue de cette grave accusation, et l'on avait obligé ce moine à donner en plein Conseil, un démenti aux méchantes langues qui lui imputaient un tel propos.

IX.

Quoiqu'il en soit, la municipalité me semble ne pas avoir du tout sainement jugé la situation. L'indemnité allouée en 1527, de 25 livres, n'avait pas permis à une série de professeurs de joindre les deux bouts ; recommencer dix ans après la même tentative, n'était-ce pas bénévolement courir à un semblable effondrement ?

Il y avait pourtant une amélioration considérable ; la ville était devenue propriétaire de la maison d'école (1) annexée à l'hôtel de ville de la rue Soubeyranne.

Nous allons revoir ce triste défilé de maîtres qui feront comme ces plantes annuelles, si vivaces à leur naissance, et présentant le lendemain les signes d'une mortalité prochaine.

En 1535, ils s'appelent *Barthélemy Columbi*, originaire des environs d'Embrun, et *Pierre Fornier*, de Sarrians, dans le diocèse d'Orange.

Les grammairiens payent six sols ; les enfants de la seconde classe, trois sols par trimestre. Les Alaisiens ne payent que les collectes et les normes. Que peut-on avoir avec trois sols : trois mains de papier !

En 1536, la direction des écoles appartient à *Pierre Arbousset*, du Collet de Dèze.

En 1537, à *Jean Tholozan*, de l'Isle-de Venise (diocèse de Cavaillon), et à *Guillaume Germain* de Saint-Remézy (diocèse de Clermont-en-Auvergne). Le doyen d'Alais avait vérifié leur capacité professionnelle ; mais eux

(1) Echange avec les Cordeliers du 23 juin 1534.

Hosted by Google

prétendirent bientôt qu'on ne trouvait pas de pension pour se nourrir. Ils n'avaient qu'à mieux chercher. C'était la réponse invariable de la ville aux réclamations de ce genre.

Un dominicain, *Héraclée Hébrard*, demanda à leur succéder ; le refus du Conseil fut basé sur des considérants surprenants : « Attendu que nul ne peut servir » *deux maîtres* à la fois, qu'un Dominicain ne peut » exercer le métier de magister convenablement ; que » Tholozan et Germain sachent bien que la ville tiendra » envers eux tous les engagements qu'elle a contractés, » mais qu'elle n'a pas à s'occuper des tracas et des détails » de leur installation. »

Nous ne rougissons pas d'étaler les misères scolaires d'Alais ; les pays avoisinants éprouvaient un égal embarras dans le recrutement de leur personnel enseignant.

A Nimes, on votait depuis 1533 une subvention annuelle trois fois plus forte (75 livres tournois) ; ça ne marchait guère mieux ; mais on avait un plus grand désir de déraciner le mal. Le 12 juillet 1534, la ville de Nimes fesait de pressantes démarches pour obtenir la transformation de ses écoles en collège ; le succès vint enfin couronner ses efforts (mai 1539). Elle s'avisa de demander un secours pécuniaire aux bourgs les plus importants des alentours. Elle eut même la naïveté de s'adresser aux Alaisiens. Le Conseil municipal, saisi de cette requête, haussa les épaules et enjoignit à ses députés à l'assiette diocésaine de refuser toute allocation de crédit à cet établissement. « Si les Nimois veulent un collège, porte la délibération, qu'ils le fassent édifier à leurs dépens, car le profit en sera pour eux et pour eux seuls ».

Les diocésains réunis n'envisagèrent pas la question de la même façon ; on vota 500 livres, plus que n'avait jamais pu espérer la ville de Nimes.

Alais attaqua le vote, protesta ; la délibération acquit l'autorité de la chose jugée.

La Providence, qui permettait aux Nimois de faire si bien leurs affaires, semblait au contraire contrecarrer

Hosted by Google

l'œuvre des Alaisiens. On apprit, le 11 juin 1540, que le premier recteur avait levé le pied, emportant même la bourse qui contenait les petites économies de son collègue, *six livres* environ. Ce dernier se prépara de suite à courir après son peu délicat camarade. Le Conseil municipal, ne voulant pas que les enfants fussent à la rue, aima mieux payer les *six livres*.

X.

A partir de la Saint-Michel 1540, on confia les écoles à Barthélemy Vieulx, maître ès-arts, du Dauphiné, et à Guillaume Raffinesque. Le programme des études flattait l'œil ; grammaire et logique, art oratoire et autres arts non suspects ; ont droit à la gratuité les enfants de tous ceux qui figurent aux rôles des contributions.

Ce qui concerne le culte est bien détaillé. Chaque samedi, chaque veille d'une fête de la Vierge, à la tombée de la nuit, les professeurs conduiront à *l'église Saint-Jean* leurs élèves ; là, ils chanteront à haute voix un cantique l'*Ave regina cœlorum* ou le *Salve regina,* comme du reste, jadis, on avait la coutume de les chanter dans l'enceinte de l'école. Fêtes et dimanches, maîtres et élèves assisteront à la Grand'messe, aux Vêpres ; le samedi, tous iront aux Complies. La présence aux sermons soit pendant le Carême, soit en dehors du temps de la station quadragésimale, est obligatoire.

Outre ces prescriptions religieuses, afin d'éviter toute discussion entre les deux maîtres, il est convenu qu'ils partageront les recettes, sauf la faculté pour Vieulx de prélever le prix des leçons de cinq écoliers à son choix. Le Conseil tranchera du reste les conflits qui pourraient s'élever entre eux à propos d'honoraires ou d'émoluments.

Ce beau règlement n'empêcha pas la ville d'avoir à changer de maîtres à la fin de l'année. En juillet 1541, la direction des écoles pour l'année scolaire 1541-1542 fut

Hosted by Google

accordée à Granchamp Gabriel, maître ès-arts, du diocèse de Poitiers, licencié en médecine ; il s'engagea à avoir un coadjuteur capable.

Douze mois plus tard (1542), M. Barthélemy Vieulx reparait avec un adjoint appelé Maurice Ginhas, de Saint-Julien-des-Ponchets, et avec un traité analogue à celui qu'il a signé il y a deux ans. La seule clause nouvelle ne nécessite pas grand commentaire : « *la collecte* faite par » les maîtres d'école pour la Sainte-Catherine, servira, » désormais, à acheter les torches qu'on éclairera pendant » les offices religieux, les dimanches et jours fériés ».

Ainsi, en apparence, pour un observateur superficiel, rien n'est changé. Chaque matin, on célèbre, comme jadis, le Saint Sacrifice de la messe pour appeler les bénédictions du ciel sur la ville. Les Cordeliers, les Dominicains et le clergé paroissial de Saint-Jean désignent, entre eux, à l'amiable, les quatre mois pendant lesquels le service se fera dans leur église.

Tous les dimanches soir, vers minuit, l'hospitalier passe dans les rues, agitant une clochette et criant :

Réveillez-vous, bonnes gens qui dormez ;
Priez Dieu pour les trépassés.

Bertrand Astelier, chirurgien, fait peindre, sur la façade de sa maison, l'image de la Vierge et de S. Dominique.

Oui, croyance en la présence réelle de l'Eucharistie, prière pour les âmes du Purgatoire, culte de la Vierge Marie, tout est encore debout extérieurement.

Le prieur des Dominicains est un Nimois, Dominique Dayron ; pendant les trois années qu'il passe à Alais, 1540-1543, son excès de zèle pour le catholicisme cache un combat intérieur ; il fait une quête pour réparer le rètable de Notre-Dame de Grâce ; il veut créer une nouvelle confrérie en l'honneur de S. Pierre, martyr, en 311,

Ce moine, si jaloux de la gloire de la bonne Mère, sera demain protestant.

Hosted by Google

XI.

N'importe ! la ville engagera pas mal d'instituteurs avant d'arborer ostensiblement l'étendard de la révolte contre le catholicisme ; contentons-nous de les désigner à la hâte.

1543-1544. André Dragon, et Pierre Arnac, d'Aujac.

1544-1545. Daniel Bodecius, maître ès-arts de l'université de Paris ; ce sont les Jacobins qui l'ont interrogé et reconnu apte à régir les écoles.

1547. Claude de Salis.

1548. Jacques Cambefort, d'Alenzac (diocèse de Saint-Flour).

1549. Claude Bessière, de Chambon (diocèse de Clermont en Auvergne).

1551. Théodore Thoumier, maître ès-arts, originaire de la Champagne (bail de décembre 1551).

1553. La ville traite le 5 juillet avec Jean Melot, maître ès-arts, né en Picardie, homme bien savant, qui a conquis la faveur publique, par une série de prédications qu'il a faites le dimanche dans l'église des Jacobins.

1555. (24 juillet). Bail de l'école à Julian de la Fontaine, maître ès-arts, natif de Chambéry (1).

Pendant ces 10 ans, l'audace des Réformés a augmenté. On affiche, à la porte des prêtres, des quatrains injurieux ; on jette devant la cure, devant l'église, les jours maigres, des plumes de pigeon !!! On se moque du crieur public qui, en vertu d'une délibération du 14 août 1555, invite tous les chefs de maison à se trouver le lendemain

(1) Nous avons cru utile de donner tous les noms des précepteurs de cette époque. Les personnes qui s'occupent des origines du protestantisme y retrouveront les pionniers de la Réforme dans d'autres pays.

Hosted by Google

à la procession de l'Assomption, sous peine de 5 sols d'amende, et engage, sous la même peine, les personnes, habitant des maisons sises sur le parcours du cortège, à bien nettoyer la rue au devant de leur porte.

XII.

Et maintenant de 30 ans, nous n'aurons plus de registre consulaire pour continuer cette étude.

Il est un fait incontestable, c'est que les Réformés organisèrent ce que nous appelons aujourd'hui un gouvernement clérical. Les pasteurs se mirent à la tête des corps municipaux (1) ; les délibérations les plus importantes se tinrent dans la salle du Consistoire. Pour juger leur œuvre d'une manière impartiale, il faudrait avoir leurs registres : ils ont disparu.

On dévalise les églises, on démolit les cloîtres et la cure ; on égorge les religieux et les chanoines. Tous ces crimes se commettent au bruit du chant des psaumes de Marot. Claude Chevalier, le premier ministre d'Alais, entre dans la ville, escorté par Jean de Cambis, sieur de Soustelle, qui hier encore était prêtre, et ne rougissait pas d'assassiner un autre ecclésiastique, aspirant comme lui, au doyenné du chapitre collégial (2).

Les Etats Généraux, assemblés à Orléans, avaient déposé entre les mains du Roi le cahier de leurs doléances (1560).

Les nobles demandaient que l'instruction fut obligatoire, le Tiers Etat qu'elle fut simplement gratuite.

---

(1) Voir délibération du Consistoire du 26 février 1617, les pasteurs se plaignent qu'on veut les faire prêcher chaque jour ; ceux qui réclament tant de sermons sont des ennemis déguisés du protestantisme qui voudraient mettre les pasteurs dans l'impossibilité de consacrer une partie de leur temps aux affaires de la ville. (Registre de cette année, f° 31).

(2) Arrêt du Grand Conseil du 12 mars 1560.

Hosted by Google

Une ordonnance parut ; en vertu de son article 9, une prébende devait être affectée dans chaque église..... collégiale à l'entretien d'un précepteur de la jeunesse. Le Concile de Trente, dès 1546, avait voulu accomplir cette réforme en rappelant les anciens canons de l'Eglise.

L'application de l'ordonnance d'Orléans présentait quelque difficulté dans les pays où la majorité de la population avait adopté les principes de Calvin. Comment arriver, amiablement, à déterminer le rendement moyen annuel d'une prébende ? Il n'y avait plus de chapitre, et partant plus de syndic pour le représenter légalement dans les contrats publics.

Les Réformés demandèrent à la Cour l'autorisation de saisir directement les revenus du clergé, les dîmes, et d'en affecter le produit aux dépenses scolaires. Les agents royaux acquiescèrent à cette procédure, à charge cependant de prouver, d'une manière incontestable, la véracité des faits articulés dans la requête ; sans retard, ils désignèrent le lieutenant de la viguerie de Gignac (1), pour présider l'enquête.

L'absence de la plus grande partie des décimateurs était de notoriété publique ; aussi, après avoir entendu une dizaine de gens du pays, le juge clôtura son procès-verbal ; il avait terminé sa mission ; il n'avait pas à rechercher la raison de cette situation anormale. Le clergé, lui, ne la connaissait que trop. On voulait compléter l'œuvre de la destruction du catholicisme. Bientôt Alais aura, en même temps que Nimes, sa *Michelade*.

XIII

Ah ! détournons la tête de cette guerre fratricide ! Mais où aller ?

---

(1) Gignac (Hérault). Pourquoi allait-on chercher si loin un enquêteur ?

Hosted by Google

A l'Eglise de Saint-Jean? les protestants en ont fait leur temple. A l'école, on a licencié les enfants ; les salles d'étude servent d'arsenal ; on y fabrique de la poudre.

De temps en temps, les combattants signent un armistice ; pendant la trève, l'ancienne maison d'école sert de chapelle aux catholiques et aux chanoines restés fidèles. On y parle sans doute de l'heure de la revanche. Tous oublient les paroles de Jésus-Christ : quiconque frappera de l'épée périra par l'épée. Jean de Cambis mourra les armes à la main.

Ce n'est pas assez de la guerre ; la population a à subir les fléaux ordinaires, les inondations, les épidémies.

On devine ce qu'a dû être l'instruction de la jeunesse pendant ces 30 ans. (1555-1585.) Evidemment les deux partis n'ont pas renoncé à l'éducation des nouvelles générations, et des hommes, prêts à mourir chaque jour pour leur croyance, n'ont pas totalement oublié leurs devoirs envers leurs enfants. Nous eussions bien aimé savoir comment ils ont agi dans de si cruelles conditions, mais les sources de renseignements nous font défaut. Pour ces 30 ans, il n'y a pas une seule pièce aux archives municipales, et ce n'est pas avec ce qui nous est parvenu des registres des notaires de cette époque, qu'on comblera la lacune. (1) Un mot cependant est ici nécessaire pour venger l'honneur Alaisien.

La France protestante (2e édition, tome II, page 497)

---

(1) J'ai trouvé 4 actes qui paraissent devoir être analysés.

Michel de Mercurius, maître régent du collège et écoles d'Alais (sic) est témoin aux fiançailles, le 1er décembre 1559, et au mariage, le 1er février 1560, d'Antoine Petit, fils de Guillaume Petit, notaire, avec Jacqueline Reynaud, fille d'Elzias Reynaud, sr de la Melouse, docteur en droit.

Les deux futurs étaient protestants, j'en suis sûr. L'oncle de la future, Dominique Reynaud, chanoine, déclarera bientôt qu'il a vécu par ci-devant en idolâtrie, et qu'il veut vivre en la pureté de l'Evangile.

En 1565, testament d'Antoine Devèze, marchand, époux Vachier Antonie ; il veut être enterré au *parc* protestant : parmi les légataires

Hosted by Google

contient un article où l'on affirme qu'il y eut un massacre général des protestants à Alais le 28 mars 1585. M. Borrel, dans son histoire de l'Eglise réformée de Nimes, soutient la même version ; deux seulement, dit-il, réussirent à se sauver.

Ce sont là de pures calomnies ; j'affirme qu'il n'y eut aucun massacre de protestants ni cette année-là, ni avant, ni après. Les documents que j'ai en main, et que je suis prêt à montrer aux amis de la vérité historique, ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.

XIV

Tout au contraire, le bien être matériel, grâce à la cessation *complète* des hostilités dans le pays depuis 1580, augmentait d'une manière prodigieuse. Le devis de la nouvelle halle s'élève à 500 écus (1586).

L'*Ecole seule* ne marchait pas très régulièrement.

La délibération d'octobre 1592 nous dépeint, en une ligne, la situation : « *il n'y a ni maître d'Ecole, ni local* » (1).

Le jour même où la ville fesait ce pénible aveu, un magister venait d'y arriver, la bourse vide, et quel que fut son talent pédagogique, personne n'était disposé à lui avancer de l'argent. Il s'appelait Claude Bernard ; c'était

---

particuliers, il nomme Me André Bruguière, *escholier*, *maître de ses enfants*.

Le 14 novembre 1575, Claude Bouton, professeur au collège, diacre, né à Fons-sur-Lussan, épouse Jeanne Barthélémy. La noce eut lieu dans la maison d'Antoine Riccaud, ministre, époux Bernardine des Vieulx.

Enfin en 1585, une quittance indique que George de Cambis, aîné des enfants de François de Cambis et de Madeleine de Villeneuve-des-Trans, suit les cours du collège d'Alais.

(1) Les registres des délibérations consulaires de la ville d'Alais depuis 1585-1621 et de 1630-1789 sont aux Archives.

Hosted by Google

le fils de Jean Bernard, en son vivant couturier à Avignon, et de Françoise Rouchon.

M. de Bézuc avait un local disponible qu'on loua au mois.

Une fois installé aux frais de la ville, ce maître chercha une femme, et le 28 février 1593, il se mariait avec Marie Blazin, de Soustelle.

Au bout de neuf mois, le propriétaire réclama une augmentation du loyer ; au lieu de deux écus par mois, ce qui faisait 24 écus par an, il en voulait 26. La ville résilia, et le pauvre maître se débrouilla comme il pût.

En 1594, un autre maître, qui était venu se fixer à Alais, parce que les ligueurs étaient, disait-il, encore tout puissants en Provence, sa patrie, implorait la charité du Conseil ; il avait à sa charge sa mère, ses frères, ses sœurs.

En 1598, Me Jacques César, *s'offre d'apprendre la grammaire* à la jeunesse ; il demandait le payement de son loyer et un écu par mois. On déniche un logement à bon marché (vingt sous par mois), mais au bout d'un semestre, le Conseil refusa de continuer ce sacrifice. Et pourtant, il était notoire que la moindre pension, non pas chez le Vatel de l'époque, mais chez un simple particulier, coûtait plus de six francs par mois.

Les habitants des villages environnants comprenaient, mieux que les Alaisiens, les bienfaits de l'instruction

Certains paysans de Saint-Martin de Boubeaux offraient, à un nommé Claude Maurin, pour venir donner des leçons à leurs enfants, le logement et 95 livres (1).

---

(1) Favède, notaire à Branoux, le 19 juillet 1594.

Je profite de l'occasion pour remercier les notaires de la région qui ont tous mis leurs vieilles archives à mon service avec une obligeance extrême. — Que MM. Malzac, André, Persin, Evesque des Mages, Pontet de Portes, etc., reçoivent l'hommage public de ma reconnaissance.

Je ne dois pas omettre les savants archivistes, M. l'abbé Goiffon. M. Bondurand, et le félibre Gaussen, et mes collègues de Sauve et d'Anduze, et M. le baron d'Hombres, et M. le marquis de Montalet, et tant d'autres que je n'oublierai jamais.

Hosted by Google

Le 6 février 1595, se trouvaient à l'étude de Me Solairet, Jacques Rambert, du Collet de Dèze, avec six pères de famille de la paroisse du Pin ; il s'engageait à apprendre à lire et à écrire à leurs enfants. Outre la nourriture, il aurait 13 écus pour une année. Son traitement n'était pas susceptible d'augmentation, car ils avaient convenu que si d'autres pères de famille voulaient faire profiter leurs enfants de ces leçons, la rétribution scolaire payée par eux serait diminuée de tout ce que payeraient les parents qui ne figuraient pas au contrat. Constatons, en passant, qu'aucun des six ne savait signer. Cette convention dura deux ans.

Je vais citer un autre cas plus touchant : une veuve du hameau de la Tour de la Fare, empruntait, en 1598, vingt-cinq francs pour payer la nourriture de son fils, Gabriel André, et *aussi les maîtres d'écoles auxquelles elle l'a mis pour y apprendre*, SUIVANT LE DEVOIR D'UNE MÈRE.

L'horizon s'éclaircit de plus en plus ; on recueille les fruits de la politique qu'a préconisée Damville aux Alaisiens, ses vassaux directs par l'acquisition qu'il a faite de la Comté d'Alais. En 1582, lorsqu'il s'installa à la Mairie avec sa famille (1), on avait regardé un peu de travers cet homme sans gêne, qui prétendait gouverner avec les gens modérés des deux communions ; il avait su se faire obéir. De mutuelles concessions avaient ramené la paix entre catholiques et protestants. L'Eglise Saint-Jean avait été rendue aux premiers, mais les protestants ont fait construire un temple spacieux, rue Peyrolerie, inauguré à la fin de l'année 1578, et où personne n'a le droit de troubler les prédications quotidiennes du Saint-Evangile.

Damville s'appelle maintenant le connétable Montmo-

(1) De 1582 à 1599 Damville garda l'Hôtel de Ville pour logement; il n'y était pas venu bien souvent depuis quelques années, mais on disait *le palais* pour désigner la Mairie. La ville, en 1599, eut quelque velléité de lui réclamer 17 ans de location à 50 livres par an.

Hosted by Google

rency, il est l'ami intime du Roi, il a une excellente occasion de se libérer des 10 ans de loyer qu'il doit à la ville, pense-t-on au Conseil municipal. Aussi le 17 septembre 1592, une députation va le trouver : on ne devinerait jamais pourquoi. Alais voudrait être le chef-lieu judiciaire de la province de Languedoc, avoir le parlement de Toulouse, ou au moins la Chambre mi-partie (1594).

XV

« *La jeunesse ne fait tous les jours que se débaucher et perdre son temps.* »

C'est ainsi que commence le procès-verbal de la délibération d'octobre 1599 qui se termina par un vote important. On décida de faire venir trois maîtres : un pour la grammaire, un pour l'alphabet, et un bachelier pour la classe moyenne. La ville les payera, sauf à exercer son recours, par voie de justice, contre les ecclésiastiques qui jouissent indûment de la prébende dite préceptoriale (1).

Trois professeurs répondirent à l'appel. Leur chef demanda cent livres pour lui, et cent livres pour ses deux collègues. Mais avant de traiter, il était bon de leur faire subir un examen de capacité, « *comme on fesait jadis.* » La Commission se composera, porte la délibération, des délégués du Conseil, et « *des gens de la ville qui y entendent.*

Le pasteur Jérémie Ferrier (2) fesait partie de la Com-

---

(1) Quels sont les motifs que donnait le Clergé pour ne pas se soumettre aux canons du Concile de Trente, et aux lettres-patentes du Roi de mars 1565 ? Il y eut une série d'arrêts rendus contre le chapitre d'Alais en vertu desdites lettres, les 23 septembre 1565, 5 août 1566, 5 juillet 1567, 17 septembre 1569, 5 février 1602, 19 février 1603. — Voir aux archives du parlement de Toulouse.

(2) Jérémie Ferrier, fils de feu Jean Ferrier, et de Jeanne Constans, de Najac (Aveyron) épousa le 27 juillet 1597 Isabeau de Guiraud, fille unique de noble Rolland de Guiraud sieur de Saint-Georges et de demoi-

Hosted by Google

mission qui fut influencée par ce qui se passait à Nimes. Tous les professeurs ne pouvaient pas être des Julius Pacius, et si on voulait des savants hors ligne, il eut fallu voter, comme ailleurs, des traitements vingt fois plus fort que ceux qu'on offrait (1).

Le collège ne s'ouvrit pas.

Le projet fut repris en 1601.

« *Il serait bon*, dit la délibération, *de rétablir le collège comme jadis était, le moment est favorable, la paix règne* ». Deux savants professeurs cette fois vinrent offrir ensemble leurs services à la ville, mais chacun demandait cent écus de traitement, et de plus, voici le prix qu'ils se proposaient de faire payer à leurs élèves :

A ceux qui *écriront* la grammaire et l'apprendront 15 sols ;

A ceux qui *liront* au testament et autres livres français, 10 sols ;

Aux abécédaires, 5 sols.

Au Conseil, on commença par sourire quand on vit ces deux prétendus savants ; c'étaient deux jeunes gens, l'un de Paris, l'autre de Villefort, *qui n'avaient aucun papier établissant leur bonne vie et mœurs dans les localités qu'ils avaient habitées jusqu'à ce jour.*

On fit une enquête sommaire sur leur compte ; elle leur fut favorable ; restait la question financière. Les professeurs durent rabattre de leurs prétentions, et quant au prix de l'externat, la diminution qu'ils acceptèrent est à noter :

Abécédaires : 2 sols 6 deniers ;
Lecture : 4 sols ;
Ecriture : 6 sols ;

---

selle Catherine de Jardin. Isabeau de Guiraud, devenue veuve, fit le 21 février 1639, donation de la maison qu'elle avait à Alais, rue droite et rue Fabrerie, aux pauvres de l'Eglise réformée d'Alais, pour en faire un hôpital.

(3) Voir Ménard, histoire de Nimes, tome V, page 300.

Hosted by Google

La rentrée des classes devait s'effectuer le 1er mai 1601 ; elle n'eut pas lieu.

En mai 1602, encore une tentative qui avorta.

Les parents en étaient réduits à envoyer leurs enfants dans de petites mauvaises écoles particulières, dont l'installation, à tous les points de vue, était déplorable.

En faire ici la nomenclature complète serait fastidieux, d'autant que la plupart n'eurent qu'une existence éphémère. Ainsi, par exemple, au coin du marché, chez la veuve Gabrielle Bordel née Dupin, qui leur sert en même temps de domestique, je vois, dans une même année, Samuel Bayet, Balthazard de l'Estrade, et Claude Viart ; aucun ne finit son trimestre.

L'école de David Ausset ou *Ancet* (1) marche un peu mieux, moins bien cependant que celle de Me Antoine Nicolas. Ce dernier a les faveurs de la bonne bourgeoisie non seulement de la ville, mais des environs. C'est chez lui que va un Anduzien, Robert de la Farelle, fils de feu Nicolas de la Farelle, sieur de la Blaquière : cela lui coûte 20 sous par mois ; sa pension chez Jean Petit, marchand, revient à une somme six fois plus forte.

XVI

Que devenaient les enfants dont on avait négligé l'éducation pendant les guerres de religion ? Ils avaient grandi, et ceux qui avaient de mauvais instincts étaient maintenant des hommes dangereux. Le 24 janvier 1603, on en pendit deux, on en condamna deux autres aux galères à perpétuité.

Mais les gamins oublièrent vite le spectacle de la

(1) David Ancet, fils de feu Antoine Ancet, ministre de Génolhac en 1576, et de Béatrix Viale ou Viala décédée en 1596.

Antoine Ancet laissa cinq enfants : Daniel, David, Josué, Jean, Sara. Sa bibliothèque, inventoriée à sa mort, nous indique quels étaient les livres qu'avaient en main les premiers ministres.

Hosted by Google

potence, et retournèrent à l'école buissonnière. Quelquefois les banniers, les garde-terres mettaient la main sur ces jeunes maraudeurs ; on condamnait à l'amende leurs parents ; si ceux-ci n'avaient pas de quoi payer, la sentence n'avait aucun effet, car on ne pouvait pas mettre des enfants au carcan. On décida que les pères et mères qui n'acquitteraient pas les amendes, prononcées contre eux comme solidairement responsables de la conduite de leurs enfants, seraient chassés de la ville.

Vingt jours après la publication de cette ordonnance draconienne, Me Pollux qui habitait Uzès (1), se présenta devant le Conseil. (16 mars 1603.)

Il voulait : 1° le logement ; 2° deux cents francs par an ; 3° la fixation, à trente sols par mois, de la rétribution scolaire pour les enfants suivant les cours de grammaire et de latin. Moyennant ce, il se chargeait de payer ses auxiliaires, s'il en avait besoin.

Chaque proposition fut examinée attentivement.

Quant au logement, on mettait à sa disposition tout l'hôtel de ville. (La ville en avait repris la possession le 13 juin 1599 ; le connétable était un trop grand personnage maintenant, pour se contenter de la mairie d'Alais, comme maison d'habitation.)

Bien entendu que la grande salle du Conseil n'était pas comprise dans le bail.

On inviterait Jean Favède, serviteur des Consuls, à vider les pièces qu'il occupait dans cet immeuble. Pour le traitement, Pollux consentit à un rabais de 50 livres (150 au lieu de 200) ; le prix des leçons fut fixé à 20 sols, et non à 30 sols. Enfin, et c'était là le meilleur moyen de combattre le maraudage, il fut bien entendu que tout enfant réputé indigent jouirait de la gratuité.

Pollux sortit du Conseil, très content ; il pria ces

(1) Je n'ai rien pu savoir sur le passé de Me Pollux à Uzès. Je signale ce point aux savants Uzétiens, qui comme M. d'Albiousse, s'intéressent à l'histoire des générations disparues.

Hosted by Google

Messieurs, en les quittant, d'acquitter sa petite note, à l'auberge de la Fleur de Lys, chez Dairolle. C'était trop juste pour qu'il eut besoin de le dire deux fois.

Tout marchait, n'est-ce pas, sur des roulettes ; mais rien, en définitive, n'était terminé.

D'abord, le *Conseil politique* (1) avait bien accepté le traité de Pollux, mais il fallait avoir l'approbation du *Conseil général ;* et là, le vote fut précédé d'une discussion, dans le cours de laquelle les partisans de la politique gouvernementale demandèrent qu'il y eut, à côté de Pollux, *protestant*, un adjoint *catholique*.

La constitution, imposée aux Alaisiens par Montmorency, avait pour base l'égalité la plus complète entre les deux cultes. Il y avait 4 Consuls, 2 catholiques et 2 protestants ; le Conseil se composait d'autant de catholiques que de protestants ; Montmorency n'ignorait pas que dans Alais, les deux tiers des habitants étaient protestants, mais il avait établi le même système pour toutes les villes dont il était le Seigneur, et si dans Alais les protestants y perdaient, ils y gagnaient ailleurs. (Observons cependant que Montmorency, dans ses Ordonnances seigneuriales sur les corps politiques, n'avait pas eu à statuer sur la religion des professeurs).

Cette première difficulté n'était rien à côté de celle dont nous allons parler.

Jean Favède, serviteur des Consuls, ne pouvait se résoudre à quitter la chambre où son père, qui avait rempli pendant tant d'années les mêmes fonctions que lui, était mort en juillet 1602.

Et Jean Favède avait un caractère peu accommodant. Un

---

(1) Le Conseil politique se composait *alors* de 16 personnes; il fallait avoir été *Consul* pour en être. Délibération de juillet 1600. — Tout ce qui a trait à l'organisation consulaire sera un jour publié par nous, et l'on suivra, année par année, de 1250 à 1789, les divers changements opérés.

Hosted by Google

trait de sa vie nous dépeindra l'homme. Le 25 avril 1605, le premier Consul représenta au Conseil les avantages, pour tous, d'avoir un valet revêtu d'un beau manteau bleu avec une plaque où seraient gravées les armoiries de la ville. On fait venir dans la salle Jean Favède, et on lui fait part de ce projet. Favède s'emporte; il dit qu'il n'a pas besoin de manteau, qu'il se contente du sien, et que plutôt que de porter un costume, il aimait mieux «quitter». Le Conseil prend acte de ses paroles. On espère qu'il rétractera ses paroles ; et dans cette intention, on retarde de semaine en semaine, pendant deux mois, la nomination de son successeur ; enfin, en juin 1605, sa démission est irrévocablement acceptée.

Mais revenons, à Pollux. Le 25 mars, il annonçait son arrivée pour la semaine prochaine ; instruit de ce qui se passait à Alais, il engageait la ville à faire quelques aménagements supplémentaires, de façon à pouvoir conserver dans la Mairie le logement de Favède.

Au mois de mai, il écrivit qu'il ne pouvait pas venir (mai 1603).

XVII

Les Consuls traitèrent avec un nommé Alexandre Ramsay, d'origine écossaise ; il avait sous ses ordres deux adjoints. Les Ecossais avaient la réputation d'user du fouet, plus que du taille-plume.

Personne ne venait au Collège.

Le 19 janvier 1604 « *Proposé que les maîtres du Collège* » *ne se peuvent entretenir aux gages qu'ils ont, notam-* » *ment le deuxième et le troisième maître, à cause qu'il* » *y a beaucoup d'autres maîtres enseignant par la ville,* » *détournant les enfants de venir audit Collège, ce qui* » *est cause qu'ils ne peuvent vivre et s'entretenir, étant* » *en voie de s'en aller ailleurs.*

» *Conclu que les 2e et 3e maîtres auront pour leurs* » *gages 16 écus chacun, compris ce qui était attribué au*

Hosted by Google

» *second maître au terme du contrat du bail dudit* » *Collège, et que* LES CONSULS FERONT SORTIR HORS DE LA » VILLE LES AUTRES MAITRES ENSEIGNANTS, ET DÉFENDRONT » AUX HABITANTS D'Y FAIRE ALLER LEURS ENFANTS, *et les* » *gages du premier maître qui sont de quarante écus* » *demeureront en l'état, qui lui seront imposés et payés* » *par les Consuls.* » — On avait pris la même mesure à Nimes (1).

Le second maître était Claude Viart dont nous avons déjà parlé ; il y avait incompabilité d'humeur entre lui, et le troisième maître, Laurenceau ; ils se battaient constamment. En février 1604, les Consuls leur enjoignirent de vivre en paix ; sinon, on les mettrait à la porte. Qu'ils louent chacun, au besoin, une chambre en ville, si bon leur semble, mais la municipalité ne tient pas à ce que les élèves aient un aussi mauvais exemple sous leurs yeux.

Trois semaines après, le Principal donnait sa démission ; il disait dans la lettre adressée par lui aux Consuls, qu'il partait, pour Montpellier, prendre ses grades de docteur en médecine ; que le Conseil n'avait pas le droit de refuser sa démission ; mais désireux cependant de ne pas laisser la ville dans l'embarras, il se chargeait d'installer, à ses frais, un remplaçant d'ici à la fin de l'année scolaire.

La ville, froissée du ton de sa missive, lui répondit qu'il pouvait se retirer, et que l'on saurait, sans son concours, trouver un autre Principal ; qu'il y avait néanmoins dans sa lettre un paragraphe inacceptable, c'était sa prétention de toucher intégralement le traitement qui lui avait été alloué pour toute l'année scolaire, et non pour quelques mois. On ne mandaterait que le prorata couru au jour de la cessation officielle de ses fonctions. Libre à lui d'assigner la ville, s'il était d'un avis contraire.

Ramsay chargea un avoçat de poursuivre en justice sa réclamation ; mais bientôt cependant il transigea avec la ville ; on lui paya dix écus.

---

(1) Ménard. Tome V, Preuves, page 220, preuves.

Hosted by Google

XVIII

Pollux revint ; il avait paraît-il, d'excellentes excuses pour justifier sa conduite de l'an dernier. De plus, il offrait à la ville des conditions exceptionnelles ; il renonçait à tout traitement ; la ville pourrait continuer à user de la grande salle des délibérations, de la pièce des Archives, et de la loge du valet de ville.

Pollux fut nommé pour trois ans, de la Madeleine 1604 à la Madeleine 1607. Il avait été recommandé par tant de gens notables, il passait pour si bon maître, que Mr de Suc, conseiller à la Chambre mi-partie de Castres, lui avait confié son fils. Que payait ce pensionnaire ? Je l'ignore ; mais l'externat variait de 15 à 20 sols.

Pollux était habile. Le 1er janvier 1605, son meilleur élève, Ranchin, débita une superbe harangue aux Consuls, et tout le Conseil, flatté de cette marque de prévenance, vota deux testons d'étrenne au jeune rhétoricien. On s'accordait à reconnaître que Pollux avait son métier à cœur ; il prenait grand soin de ses élèves ; pour que le valet de ville eut son entrée et ses appartements tout à fait à part, sans communication avec l'intérieur de l'école, il demanda à la municipalité de faire exécuter quelques petits travaux.

Au début, à chacune de ses demandes, le Conseil répondait « *on plaira à Mr Pollux* » ; mais bientôt on commença à faire la sourde oreille, de telle sorte que Pollux pria Mr de Suc de le faire agréer, par la ville de *Castres*, pour son collège.

Il s'arrangea de façon à mettre les apparences du droit de son côté. Le dimanche, 20 août 1606, il soumit à la municipalité une série de réparations urgentes, disait-il, car il fallait profiter des vacances pour les exécuter, et il avertit que si l'on refusait de les voter, il s'en irait.

Le Conseil fut unanime à décider qu'il y avait assez

Hosted by Google

de comptes de maçonnerie, de menuiserie, pour une année.

Si M. Pollux n'est pas content « *qu'il s'en aille* » (sic).

Pollux ne s'attendait pas à ce coup brusque, il n'alla pas à Castres, mais au cimetière !

Il était venu trop tôt dans ce monde ; pour détruire la concurrence des écoles privées, il ne voulait pas qu'on eut recours à l'expulsion, mais il disait qu'il fallait offrir aux parents une installation meilleure que celle de la plupart de ces immeubles convertis tant bien que mal en écoles.

Petit à petit, tous ces pensionnats borgnes auraient fermé leurs portes. Me Antoine Nicolas se fesait vieux ; l'autre école protestante, tenue par Pierre Felgeyrolles et sa femme Marie Blanc ne battait que d'une aile ; Felgeyrolles l'avait si bien compris qu'il avait eu trois fils, Simon, Isaac et Pierre, et il en avait fait non pas des pédagogues crottés, endettés, mais de bons ouvriers (1).

Nous venons de nommer une femme à côté de son mari. Il y avait, en effet, des écoles communes aux garçons et aux filles, et comme document à l'appui, nous signalerons l'acte qu'on trouvera dans les minutes de Me Jacques Pichon, au fo 251, à la date du 29 juin 1608; il mérite d'être enregistré :

Association, entre François Pellet, sa femme, et leur fils, domiciliés à Alais, d'une part, et Antoine Gerlier, écrivain, demeurant à Alais, d'autre part, pour l'établissement d'une école où l'on apprendra la lecture, l'écriture et l'arithmétique, à tous écoliers, tant garçons que filles qui leur seront confiés. — L'Ecole sera établie dans un immeuble appartenant aux Pellet. — Sur les bénéfices, la dite Pellet, née Foulcarande de la Jonquière, prélèvera entièrement le salaire des leçons de couture des filles. — Le surplus se partagera par égales parts entre les Pellet, et Gerlier. — Pellet cède à la société la jouissance du

(1) Testament chez Me Légal, notaire du 25 mars 1608.

Hosted by Google

local, mais Gerlier supportera, sur sa part de bénéfices, une retenue de six livres par an, (le loyer des bâtiments scolaires étant évalué à douze livres par an). — La durée de la société sera d'un an au moins à partir du premier juillet 1608.—L'associé qui demanderait, avant l'échéance, la dissolution de la société, aurait à compter, à titre de dédit, à son associé, une somme de trente livres.

XIX

La mort de Pollux avait fait du bruit dans les environs.

Le Conseil reçut une lettre de M. Causse, de Sumène, recommandant la candidature de Fauchier, docteur. On l'accepta.

Son traité devait durer cinq ans, de mai 1607 à septembre 1612.

Le prix de l'externat s'élevait à :

20 sols pour les élèves de français, et les commençants en latin ;

25 sols pour les latinistes ;

30 sols pour le cours de la langue grecque.

Moins généreux que Pollux, il avait fait insérer dans son traité, que la ville ne tolérerait pas d'autres maîtres enseignant *le latin* que lui, et ce sous peine de dommages et intérêts.

On réserva, dans le même acte, une classe et une chambre pour un maître catholique, si les catholiques en voulaient un.

Enfin, dit l'acte, « il sera permis aux habitants qui voudraient un troisième maître de l'y mettre, mais en le payant, sans que la ville soit tenue de rien à son égard ».

Outre le local dont avait joui Pollux, on lui abandonna le jardin attenant à la mairie, fesant suite aux bâtiments scolaires qui prenaient jour dans la rue allant aux châteaux.

A la rentrée des classes, fin septembre 1607, de Sauveplane ouvrit une école dans sa propre maison, et comme

Hosted by Google

il enseignait aussi bien, et à meilleur marché, les élèves du Collège Communal furent peu nombreux.

Fauchier dénonça cette violation de son contrat (1).

Au Conseil, quelques-uns attribuèrent la dégringolade du collège à l'incapacité du Principal. On nomma immédiatement un jury chargé de faire une enquête sur cette imputation. Mais dès ce jour, la discussion avait été agrandie, et Etienne Robert avait réclamé la liberté de l'enseignement secondaire. Étienne Robert était cuiratier, et soit à sa calquière, soit à l'auberge de l'Epée que tenait son parent, quand il parlait, tout le monde l'écoutait, parce qu'il ne disait jamais que des choses très sensées.

Voici les personnes qui furent chargées d'interroger Fauchier :

Pierre de Privat, docteur en droit, sieur *de la Forest*, juge ordinaire (2) ;

Jacques Petit, bachelier en droit, coseigneur de Mormoyrac, lieutenant du juge d'appeaux ;

Antoine de Felgeyrolles, écuyer, vice-balif, époux de Marguerite de Baudan ;

Isaïe Desmarests, ministre du Saint-Evangile, époux Honorade de Rocheblave ;

Jacques de Ricaud, sieur de Fontclaux, docteur en droit, fils de l'ancien pasteur Antoine Ricaud ;

Jacques Privat, sieur de Vaugran,

Et de Valette, docteur en droit, comme le précédent.

Le Principal comparut devant eux le 14 octobre ; l'examen qu'on lui fit subir lui attira les compliments de l'assistance.

L'affaire revint donc au Conseil général. Fauchier maintenait sa réclamation en dommages-intérêts. Il avait tenu ses engagements ; il n'avait pas à se préoccuper si la

---

(1) On m'excusera de ne donner aucun détail biographique sur Fauchier et sur Sauveplane. Je ne retrouve pas toutes mes notes sur eux.

(2) Le juge d'appeaux n'avait que 30 ans ; on dut le trouver trop jeune.

Hosted by Google

clause insérée dans son traité était nulle en *droit strict*.

Son argumentation était inattaquable. On renvoya la discussion au lendemain ; pendant ces vingt-quatre heures ce fut un va et vient continuel, dans toute la ville, pour amener les pères des enfants, qui avaient quitté l'école communale, à mieux apprécier Fauchier. On pense bien que Sauveplane, de son côté, dut se remuer. Bref, le soir, en Conseil général, on avoua que les démarches officieuses des membres du jury, de la municipalité, n'avaient eu aucune suite heureuse, et qu'il n'y avait qu'à voter à Fauchier une indemnité. Avant d'en fixer le chiffre, il convenait d'abord de savoir ses prétentions.

Le 16, Fauchier vint et demanda la parole ; il exposa que depuis quatre mois, lui et son laquais (*sic*), avaient énormément dépensé ; que les recettes n'atteignaient pas le quart de la dépense ; mais comme il ne voulait pas faire perdre un sou à la ville, il ne demandait que cent écus d'indemnité pour l'annulation de son traité.

Le Conseil le pria de se retirer ; on demanda à la Commission ce qu'elle en pensait ; le pasteur Desmarests dit de suite qu'il fallait bien donner 50 écus. Le Conseil ne paraissait pas disposé à un tel sacrifice ; il se fesait tard, chacun voulait en finir pourtant ; on vota cent livres ; le 17 au matin, à 9 heures, Fauchier passait à la caisse municipale. On comprit bientôt, pourquoi Desmarest s'était montré si large, c'est qu'il avait reçu une lettre de Montpellier, dans laquelle le général de la Cour des aides, Desplans (1), lui mandait qu'un nommé Poujade partait pour Alais, afin d'être nommé principal du collège.

Le 17 au soir, on convoquait le Conseil politique ; le lendemain, Poujade subissait ses épreuves devant le jury qui avait examiné, trois jours avant, Fauchier. Ayant été agréé, il était installé sans retard ; on ne tint pas compte des murmures de quelques catholiques qui blâmaient et

(1) Il était Alaisien, et avait un banc au temple.

Hosted by Google

l'ordonnancement des 100 livres, et la promptitude du remplacement de Pollux.

Poujade était bel et bien nommé ; et il resta principal jusqu'en février 1609 ; à cette date, il partit pour Nimes, le gousset vide ; il réclamait à la ville, six livres pour la chaire qu'il avait commandée depuis 15 mois.

Faute d'élèves, le local affecté au collège était trop grand ; aussi la ville permit à Adesseau, écrivain pédagogue, de venir donner ses leçons dans une pièce dont personne n'avait besoin.

Poujade, au moins, lui, n'avait rien fait perdre à personne, tandis que Gabriel Poussi, maître d'école, originaire de Caromb (Vaucluse), devait en partant, à son maître d'hôtel, Raymond Balme, 51 francs ; il y avait 14 mois qu'il y mangeait (acte du 21 mai 1612). Voilà, à l'enseigne de la Pomme, où en étaient les chefs d'institutions libres !

Le 2 décembre de cette même année 1612, le Conseil s'occupait du collège.

On annonçait l'arrivée de Me César, helléniste consommé, parlant le latin comme Cicéron, à en juger par le beau compliment qu'il avait fait dans cette langue, à tout le Conseil, à l'ouverture de la séance ; et il était aussi pieux, aussi modeste que savant. Il priait la ville de vouloir bien lui céder gratuitement le local du collège, que dis-je la moitié, afin que s'il venait un maître d'école catholique, on n'eut rien à changer.

Bonne pensée, qui indique la reconnaissance que doivent avoir tous les Français envers Henri IV. Grâce à lui, pendant vingt ans, nos pays avaient entrevu quelques lueurs de ce grand bien : *la liberté de conscience*. Dès qu'il fut mort, la lutte entre catholiques et protestants recommença ; d'abord sourde, elle devait bientôt devenir terrible.

Hosted by Google

XXI

Aux termes des décisions synodales, chaque province ecclésiastique protestante devait avoir un collège.

En avril ou mai 1613, le synode, réuni à Saint-Jean-du-Gard, accorda à la ville d'Anduze celui de la province des Cévennes.

Les Anduziens avaient promis de s'imposer chaque année de 600 livres, outre les 400 livres allouées par le synode national. Il y avait donc une subvention certaine de mille livres par an.

La tentative fut peu heureuse ; le mal venait de ce que chaque pasteur transformait sa maison en école, enlevant ainsi au collège régional une partie de sa clientèle.

Les Viganais, les Alaisiens surtout riaient sous cape. Anduze avait toujours eu la prétention d'être la capitale de la région. Or il y avait déjà plusieurs siècles qu'Alais n'admettait pas cette prééminence (1) ;. son collège avait beau marcher cahin-caha ; elle y tenait.

Lorsque Me César quitta, Charles Servier en fut nommé le principal.

Malheureusement il eut quelques démêlés avec le Consistoire ; on l'appelait l'*apostat.* Ce n'était pas vrai. Il avait conservé la foi protestante, si j'en juge par son testament daté de la veille de sa mort. Toutefois sa conduite dans le collège fut incorrecte ; il y installa *proprio motu*, Jacques Valentin.

Jacques Valentin voulut se mettre en règle, et demanda aux Consuls de vouloir bien le maintenir à la tête du collège.

Le Conseil, tout en regrettant ce qui s'était passé, en violation de ses droits, consentit à passer l'éponge. On

(1) Voir Archives nationales, N. A. L., numéro 1396.

Hosted by Google

voulait éviter tout prétexte à une intervention de Mr et de Madame de Montmorency.

XXII

Nous avons déjà exposé les principes tracés par le Connétable pour amener la paix religieuse dans ses immenses domaines. (Anduze, Alais, Florac, Bagnols, Saint-Etienne Vallée française, etc., etc.)

On s'y était conformé dans l'élection des Consuls, dans la composition des corps administratifs, mais non dans le choix des professeurs qui à Alais, avaient constamment, à de rares exceptions près, été choisis parmi les protestants.

Le premier Consul catholique, Bernard Blanchier, sieur de Cauvel, en fit l'observation au Conseil, dans une des séances du mois de mai 1618.

Les protestants le blamèrent de suite, de soulever une pareille question.

Oui, les deux précepteurs en charge étaient protestants, mais n'avaient-ils pas été nommés, en vertu d'une délibération régulière, adoptée par tout le monde, sans aucune opposition ! On aurait compris sa motion, si le Conseil était saisie d'une plainte contre Daniel Marc ou Jean-Jacques Valentin ; on l'excuserait même, s'il avait sous la main quelqu'un de plus capable que ces deux professeurs; et si le cas se présentait, certainement le Conseil ne se préoccupant que de l'intérêt dû à la jeunesse, n'hésiterait pas à nommer le meilleur des candidats, *quelle que fut sa religion.*

Il n'y avait rien à répondre à un discours aussi habile. Blanchier n'insista pas.

Valentin était de Saint-Andéol où son père Guillaume Valentin habitait encore ; c'est son frère, maréchal à Alais, qui l'avait engagé à venir s'y établir.

De Daniel Marc, je n'ai pu rien découvrir.

Leur situation était assez précaire : ils savaient que les Alaisiens avaient d'autres visées.

Hosted by Google

La ville d'Anduze ne voulait plus se sacrifier pour un collège sans élèves ; le Conseil municipal venait de refuser la continuation de la subvention promise (séance du 17 mars 1619) et même de voter la suppression de cet établissement (avril 1619).

Alais et le Vigan guettaient la proie. Alais avait plus de chance ; son Conseil municipal avait promis de donner trois cents livres par an, si l'on voulait transférer le collège dans ses murs. Sans doute, 300 livres, c'était la moitié de ce à quoi s'était engagée jadis Anduze, mais on savait que les administrateurs de la ville aimaient mieux promettre moins, et tenir leurs engagements.

Avant d'accepter, ceux qui dirigeaient les intérêts du parti protestant français s'adressèrent aux Anduziens et leur offrirent de laisser le collège à Anduze pourvu qu'ils votâssent la même subvention que les Alaisiens. On doit approuver la conduite du synode provincial de Lasalle ; grâce aux avis de Courant, ministre, Anduze comprit que son intérêt était de garder le collège.

Les Alaisiens en appelèrent, a tort, au synode national qui devait se tenir dans leur ville l'année suivante.

XXIII

Valentin s'était marié (27 février 1617). Annibal de Lagette, sieur de Rentières, lui avait servi de témoin. La future, Jeanne Thérond, de Saint-Martin de Boubeaux, avait apporté en dot deux cents francs..... et un mauvais caractère. Elle se brouilla presque de suite avec la femme de Pierre Privat, le valet de ville ; elle l'accusa même de lui avoir pris une belle chemise en toile de Romans, d'être une voleuse. Le Consistoire fit appeler le maître d'école, et l'invita à faire taire sa chère moitié. Valentin donna raison à sa femme qui avait traité *la Privat* comme elle le méritait ; dernièrement dit-il, parce qu'elle avait surpris deux ou trois enfants de l'école qui arrachaient des plants de chanvre dans son carré du jardin de la mai-

Hosted by Google

rie, que ne lui a-t-elle pas crié ; elle l'a traité de bourreau, de mauvais pédagogue.

Il y avait cependant un fait indéniable ; plusieurs protestants envoyaient leurs enfants aux écoles *papistes*.

Le Consistoire s'en alarma ; avant d'employer les voies de rigueur, il appela à sa barre, comme c'était son droit, les pères de famille. Lorsque l'avertisseur du temple entra à cet effet, chez Barthélémy Félines, celui-ci lui dit « que le Consistoire était composé de bêtes. »

Pierre Brujas, plus poli, répondit froidement aux deux pasteurs, « que son fils apprenait bien à l'école de Charles Servier et qu'il ne voulait pas l'en ôter. »

Jean Barnier, Maurice Foucard, Jean Lasalle, Alméras, tinrent à peu de chose près le même langage.

Le Consistoire les menaça tous de l'excommunication. Mais les foudres du Consistoire n'effrayaient plus personne ; il en avait abusé, comme le clergé catholique (1).

Jean Fornier avait un fils de quinze ans, qui se sentant attiré vers la religion catholique, ne voulait plus mettre les pieds au temple. Le père, protestant convaincu, zélé (il était *ancien* (2), pria un *proposant* (3), François Sauvage (4) de lui donner des leçons particulières de caté-

---

(1) Pour dépeindre jusqu'où allait la tyrannie du Consistoire, je citerai textuellement une délibération du Consistoire de l'année 1613 (f. 112).

« Attendu qu'Antoine Constans a assisté à la sépulture et enterrement » de sa mère ensevelie à la façon des papistes par les prêtres, attendu » que c'est *un acte scandaleux*, il demandera pardon. »

(2) Les anciens, d'abord élus pour trois ans, ne le furent plus que pour un an à partir de 1618. On allait prendre chez les anciens les marques destinées à prouver qu'on devait être admis à la Cène. Les anciens fesaient la quête pour les pauvres, à la porte du temple etc., etc.

(3) Les proposants étaient ceux qui après avoir étudié en théologie, fesaient pour ainsi dire un apprentissage des fonctions de ministre « ils *apprenaient la forme qui se tient au Consistoire.*

(4) François Sauvage, fils de François Sauvage, cordonnier et de Marguerite Delaporte, d'Alais, nommé pasteur à Saint-Roman Vallée française en 1623 ou 1625 et à Barre vers 1643.

Hosted by Google

chisme. Sauvage éssaya vainement de ramener son élève aux idées calvinistes. Fornier fils ne modifia pas sa conduite. Le Consistoire s'en prit au père, et dans sa délibération du 29 octobre 1620, on lui signifia que la désertion de son fils amenait sa destitution d'*ancien*, et son exclusion de la Cène. Je n'ai pas à continuer le récit de cette affaire, mais Montaigne eut blâmé le Consistoire. « J'accuse, dit-il, toute violence en l'éducation d'une âme tendre qu'on dresse pour l'honneur et la liberté (1) »

XXIV

Si nous avons raconté le fait de Fornier, plutôt que d'autres, c'est que cela se passait au moment même où le Synode national se réunissait à Alais.

On espérait bien, cette fois, décapiter Anduze, lui enlever son collége.

Le bureau synodal communiqua les démarches des Alaisiens à la ville d'Anduze; celle-ci promit de faire, pour le collège, tout autant qu'Alais.

Le Synode national n'avait plus, équitablement, qu'à maintenir le *statu quo*.

« Sur le différend survenu entre les églises d'Allès et » d'Anduze pour le collège établi dans la province des » Cévennes, la Compagnie ne voulant rien changer à » présent dans l'état des Provinces et désirant conser- » ver.... l'union de toutes les Eglises, a ordonné que ledit » collége demeurera dans la ville d'Anduze jusqu'au » Synode national prochain, auquel la Province des » Cévennes rendra compte de l'état dudit collège, afin » que s'il n'est pas tel qu'il doit être pour l'utilité de » l'Eglise, on le puisse placer ailleurs. » — Novembre et décembre 1620.

La question ne devait plus reparaître.

---

(1) *Essais*, livre 2, chapitre 8.

Hosted by Google

Déjà les huguenots prenaient partout les armes, et se préparaient à une guerre générale.

Nous n'avons pas à raconter l'histoire de cette lutte qui se termina, en 1629, par la paix d'Alais. Il y eut bien pendant ces dix ans quelques moments de repos entre les combattants fatigués, mais pour les clairvoyants, il était visible que la Royauté ne renoncerait jamais à son plan, c'est-à-dire à l'anéantissement de l'influence politique des protestants.

La population (j'ai lu des centaines de délibérations qui l'attestent) s'opposait à la guerre, et c'est ce qui explique l'insuccès de Rohan. Les agents de Richelieu (il en avait dans toutes les classes de la société), ne manquaient pas de proclamer que le Cardinal n'en voulait pas aux croyances, aux consciences, mais qu'il entendait reléguer les pasteurs (1) dans leurs fonctions spéciales, et empêcher des princes ou des seigneurs ambitieux de troubler les gens qui ne voulaient que travailler en paix. Le commerce, l'industrie avaient eu 30 ans de tranquillité ; tout le monde avait ressenti les bienfaits de cet état de choses ; enfin, le bien-être matériel avait amené un attiédissement de la dévotion, et les gens exaltés, les outranciers formaient une très petite minorité (2). Pour ceux là, chaque armistice, chaque traité de paix, ne répondaient pas à leurs espérances ; tout prétexte était bon pour envenimer les esprits.

Le 13 novembre 1623, Etienne Michelet, second Consul,

---

(1) Du Moulin, un des plus remarquables pasteurs français, écrit, en revenant du Synode d'Alais :

« Maladies qui porteront la ruine totale de ces églises, si Dieu n'y » pourvoit.. ... Tous se plaignent des pasteurs et *les pasteurs les uns* » *des autres. Chacun a quelque raison et quelque tort*,.... Le peuple » est bon, il aime la vérité, mais les pasteurs ! ! ! »

Nous raconterons un jour les petites misères des ministres Alaisiens.

(2) A partir de 1621 jusqu'en 1632, les registres offrent des lacunes considérables ; il n'y a que les procès-verbaux des séances tenues par les catholiques.

Hosted by Google

au nom des catholiques, somma ses collègues protestants, en présence d'Antoine Ramel, valet des Consuls, de vouloir bien autoriser l'ouverture d'une école dans la mairie :

« Les habitants catholiques ont fait venir Me Charles » Sanier pour apprendre la jeunesse, et parce que la » maison est destinée en partie pour l'habitation des pro- » fesseurs, étant les catholiques en faculté de jouir de la » moitié d'icelle....

» Il requiert.... de vouloir permettre l'habitation dudit » maître dans une chambre de la maison commune pour » une école à l'effet d'apprendre et d'enseigner la jeunesse » catholique. »

N'oublions pas qu'à ce moment les protestants forment les 4/6e de la population.

Si Charles Sanier vint s'installer à la mairie, il dut bientôt en déguerpir.

A partir de 1625, pendant 5 ans, l'hôtel de ville va redevenir un arsenal, un atelier de fonderie de balles, une poudrière, et là où l'on enseignait la grammaire, on ne parlera plus que de revelins, de forts, et de tactique militaire.

Les maîtres d'écoles se logent où ils peuvent ; à peine si nous retrouvons leurs noms :

Pierre Légal.

Pierre Folchier, né à Bellecoste.

Bernardin Alamel, catholique.

Charles Sanier est le seul dont l'établissement prospère relativement ; il fait des économies ; il place de l'argent le 23 octobre 1624,

Après la guerre, la peste (1629).

L'état sanitaire s'améliore ; en juin 1632, Me Théodore cumule les fonctions de précepteur et de secrétaire de la mairie ; il n'y a pas un mois qu'il a pris possession du logement qu'on lui a assigné dans l'hôtel de ville, que les gendarmes du Marquis de la Force lui enjoignent de vider les lieux, et promptement.

Cette fois les rebelles ne sont pas des protestants, c'est le frère du Roi, c'est le dernier des Montmorency. Quel-

Hosted by Google

ques réformés les ont suivis, le pasteur Desmarets par exemple ; il sera pendu le 4 octobre 1632 !

XXV

En vertu d'un arrêt du Conseil, du 23 juillet 1633, signé à Chantilly, (naguère, la résidence du pauvre Henri de Montmorency, le fils du Connétable), les collèges doivent avoir désormais autant de maîtres catholiques que de maîtres protestants.

Le juge criminel, de Calvière, et Favier, garde-sceau de la sénéchaussée de Beaucaire, commissaires du Roi pour la vérification des collèges et écoles, écrivirent aux Consuls d'envoyer deux députés, un de chaque religion, pour prendre de concert les mesures de détail en conformité dudit arrêt (février 1634).

Les Consuls partirent immédiatement ; ils démontrèrent, facilement, aux représentants de la Royauté, que l'arrêt du Conseil ne les touchait guère. Hélas ! la situation financière de la commune ne permettait aucune affectation de crédit à l'instruction publique. La ville avait un passif de 200,000 francs !

Il fallait, en effet, rembourser les emprunts de guerre considérables contractés de 1621 à 1629 : 150.000 francs environ ; on avait mis à leur charge les frais de démolition du château comtal : 7.000 livres environ. Et de plus, on avait, par ordre de Rohan, démoli l'église catholique ; pour la reconstruire, on pouvait compter sur 20,000 livres !

Avec quoi faire face aux dépenses ! La ville avait bien une créance sur la caisse royale, car les blessés de l'armée de Louis XIII étaient restés à Alais, lorsqu'on avait signé la paix, et le compte des avances faites de ce chef par la ville s'élevait à 10,000 livres ! Mais on demandait tant de pièces justificatives que la ville craignait bien de ne pas être réglée de longtemps !

Tous, catholiques et protestants, étaient d'accord, de

Hosted by Google

ne pas s'occuper du collège, avant d'avoir liquidé la situation.

Le 17 février 1634, Calvière rendit son ordonnance :

« Nous faisons inhibition et défense aux Consuls de la » ville d'Alais de contrevenir aux arrêts du Conseil du » Roi dont il leur a été fait lecture..... de souffrir l'éta- » blissement d'aucun collège, école et lecture publique en » ladite ville.

» Il est interdit d'affecter aux écoles un lieu public, de » faire figurer dans les impositions une somme qui serait » destinée au payement des régents, sans une permission » expresse du Roi. »

Tout ce que permet Calvière, c'est aux maîtres particuliers de tenir écoles privées en leurs maisons d'habitation, et de reconnaître à chaque père de famille le droit d'avoir un précepteur chargé d'instruire ses enfants.

Sous ce nouveau régime l'enseignement déclina.

Quant aux protestants, l'institution la plus en renom, fut celle de Jacques de Rieu.

Cet instituteur, originaire de Saint-Cierge en Rouergue, descendu de la montagne sans le sou, avait fait un bon mariage, sinon au point de vue de la fortune, du moins à raison de la situation, dans le pays, de la famille de sa femme, fille de feu André Baile et de Marthe Dessaillens. Son beau-frère, Jacques Deleuze, avait beaucoup de sympathies ; à sa noce, le 13 août 1628, il y avait le pasteur, Elzias et Pierre Fornier, etc., etc.

C'est au milieu des siens, qu'il essayait d'oublier toutes les petites tracasseries, avec lesquelles on essayait de diminuer le nombre des protestants. Il réunissait à sa table ses pensionnaires. Il n'avait qu'un défaut capital : il aimait trop l'argent.

En 1644, un fermier de l'équivalent eut le toupet de l'assimiler à un aubergiste, à un marchand de soupes, tenu par conséquent d'acquitter les droits de consommation sur le pain et sur la viande qu'on mangeait dans son établissement.

Jacques de Rieu attaqua le procès-verbal, dressé contre

Hosted by Google

lui, par Etienne Bastide, comme nul dans le fond, et nul en la forme ; son auteur, trop zélé, avait omis de prêter serment ! Pauvre de Rieu, on te repincera bien pour quelque autre contravention (1).

Les catholiques gagnent chaque jour du terrain ; ils ont pour eux les Intendants, les Evêques, et leur seigneur, le petit-fils naturel de Charles IX. Sa mère, Charlotte de Montmorency, a légué aux Capucins de quoi bâtir un couvent. Les Jésuites ne tarderont pas à venir.

Le 1er janvier 1654, c'est un Père Jésuite qui prêche devant les nouveaux Consuls. Les catholiques, qui raisonnent, blâment le clergé, et refusent audit Père Girard l'honneur de prêcher la station quadragésimale.

A défaut de la chaire, on se sert de l'intrigue ; on cherche à convertir les classes dirigeantes, les magistrats. Dès qu'on aura en main la mairie et le prétoire, il faudra bien que les autres se soumettent.

Le juge, Philibert d'Aberlenc, Sr de Sévérac, s'est fait catholique ; il voudrait que sa femme, Anne de Rouvière, la fille du docteur en médecine, abjurât aussi le protestantisme ; elle se cache, Sévérac furieux, veut l'*étrangler !*

Quelle triste recrue que ce Juge ! Quel contraste avec ce qui se passait en 1616 ! A cette époque, le juge Laforest soupçonna les membres du Consistoire d'avoir corrompu quelqu'un de son entourage pour avoir le brouillon des lettres qu'il écrivait au comte d'Auvergne, seigneur d'Alais ; il vint se plaindre, et dit qu'il voyait dans les pasteurs « *un désir d'exercer une tyrannie pire que celle de l'Inquisition.* »

Cette incartade lui attira la peine de la suspension publique de la Cène. (Délibération du 18 septembre 1616).

Mazarin n'a pas pu continuer la politique de Richelieu ;

---

(1) Arrêt des grands jours du 23 janvier 1667, le condamnant à 1.500 livres d'amende pour délit habituel d'usure.

Hosted by Google

l'on n'en veut pas encore au Roi de tout ce qui se passe ; on croit qu'il est trompé par ses confesseurs.

XXVI

Louis XIV établit une chambre des grands-jours, au Puy en Velai, pour tout le ressort du parlement de Toulouse, par une déclaration datée de Vincennes le 23 août 1666.

Les séances de cette chambre devaient commencer au Puy, et être continuées successivement, s'il en était besoin, dans les principales villes du ressort, avec pouvoir de connaître de toutes causes civiles ou criminelles, même de celles réservées aux chambres de l'Edit de Nantes.

En conséquence il arriva à Alais un commissaire des grands jours, nommé de Boisset.

Voici les arrêts de ces grands jours, concernant la question que nous étudions.

1° 5 janvier 1667, conformément aux arrêts du Conseil du 5 octobre 1663 et du 18 septembre 1664, défense aux protestants de tenir d'autres écoles que celles où l'on enseignerait à lire, écrire et chiffrer, à peine de mille livres d'amende.

2° 23 janvier 1667. Etablissement d'un maître catholique, avec cent livres de gages, imposables sur toute la communauté ; interdiction aux chefs de famille catholiques d'envoyer leurs enfants aux écoles protestantes, à peine de 500 livres d'amende ; défense aux pasteurs d'avoir plus de deux pensionnaires ; défense aux autres maîtres protestants d'apprendre à leurs élèves à chanter à haute voix les psaumes de Marot et de Bèze.

Conformément à ces arrêts, cent livres furent imposées à partir de la confection du rôle de l'année 1669, sous le titre « gages ou louage de la maison d'un précepteur pour l'éducation de la petite jeunesse. »

Comme il était permis à chaque chef-lieu de viguerie

Hosted by Google

de s'imposer de six cents livres pour les dépenses du personnel administratif, et que les Alaisiens n'avaient inscrit à leur budget, de ce chef, que 466 livres (1), l'intendant porta bientôt à 200 livres le traitement des maîtres de la petite jeunesse.

Il y avait, en outre, en 1669, pour la jeunesse protestante, quatre écoles privées de garçons et une école de filles ;

Bonhomme.

Delord.

Felgeyrolles.

Gilly.

et la femme Malplaits.

Gilly était le plus cossu ; outre ce que lui rapportait son école, il recevait par an 140 livres, comme chantre au temple.

En 1674, le Clergé remarquait avec peine que la seule école catholique était tenue par un bon vieux, si vieux, si incapable que les parents envoyaient leurs enfants aux écoles protestantes.

En 1675, le père gardien des Cordeliers offrit de faire venir un religieux, qui enseignerait à lire, à écrire, et pousserait les enfants jusqu'à la rhétorique inclusivement, à 160 livres de traitement.

Les Cordeliers jadis si sympathiques à la population, étaient dans une étrange erreur, s'ils croyaient que les jésuites les laisseraient créer un collège.

---

(1)

Quatre Consuls à 25 fr.	100
Greffier	20
Valets	60
Trompette	6
Horloger	30
Garde-terres	120
Portiers	20
Maître d'école	100
Frais de rôle	10
Total	466

Hosted by Google

Le 7 janvier 1676, le premier Consul, Jacques de Bérard, sieur de Malavas, catholique, dit au Conseil que le R. P. Bégua de la compagnie de Jésus, lui avait manifesté le désir de fonder un collège de son ordre à Alais. Si la subvention, votée par la ville, était suffisante pour entretenir en partie trois régents, le général de l'ordre autoriserait l'établissement dans Alais d'un collège à l'instar de ceux de Montpellier, de Nimes, de Rodez, et l'on verrait un cours de rhétorique comme depuis longtemps on n'en avait pas vu.

Le R. P. avait eu soin de bien lui faire remarquer que l'opération serait excellente pour la ville, car les professeurs avaient des ressources d'ailleurs (sic) pour subvenir à toutes leurs dépenses, et l'argent, que laisseraient les pensionnaires du dehors, irait droit chez les fournisseurs de la ville.

On n'avait pas interrompu le premier Consul, mais dès qu'il eut terminé, le parti protestant se leva tout entier. Comment, on venait proposer d'introduire officiellement les jésuites à Alais ! Il y a plus de 50 ans, que par assemblée générale, on a décidé de ne jamais tolérer leur présence dans une ville protestante. Ah si Desmarets, qu'on a pendu en 1632, vivait encore, il n'en croirait pas à ses oreilles ! On voit bien que les temps sont changés, et qu'il existe un parti pris, de détruire la Réforme ! Il n'y avait plus qu'à se taire, et à mourir.

Guiraudet Jacques, notaire, porte-voix de ses coreligionnaires, se contenta de dire qu'il était étonné que le premier Consul eut soulevé une question de cette importance, ex abrupto, sans en causer d'abord avec ses collègues du Consulat. Il demanda la suspension de la séance, afin de permettre, aux protestants, de délibérer sur la conduite qu'ils avaient à tenir.

Jacques Lafont, docteur en droit, ex-premier consul de 1662, répliqua ; ce n'est pas la coutume, dit-il, de consulter, séparément, catholiques et protestants, lorsqu'il s'agit d'une proposition concernant le bien public général ; renvoyer la séance serait une faiblesse, et en même temps

Hosted by Google

un moyen de permettre la formation de *monopoles* (*sic*).

Le Conseil vota, malgré l'orateur, la suspension de la séance. Les protestants, après avoir conféré sous la galerie de la maison consulaire, rentrèrent dans la salle du Conseil. Guiraudet demanda la parole. Les édits royaux, dit-il, dispensent les protestants de contribuer à l'entretien des moines ou des religieux ; accepter des Jésuites pour professeurs, ce serait indirectement entretenir à nos frais des religieux. Lafont se leva une seconde fois pour rétorquer l'argument. Le premier Consul avait demandé des fonds pour l'instruction publique, et non pour un couvent ; les édits invoqués par Guiraudet ne s'appliquaient pas à l'espèce ; en tout cas, il demandait qu'on prit acte de la conduite tenue par les protestants en cette occurence.

On vote. Les protestants s'abstiennent ; les catholiques se rangent unanimement à l'avis du premier Consul. La ville s'engageait à payer, annuellement, six cents livres aux régents de la Compagnie de Jésus. (Délibération du 7 janvier 1676.)

Chaque parti récompensa ses défenseurs ; Jacques Lafont et Jacques Guiraudet furent nommés consuls, le 1er janvier 1677.

L'intendant d'Aguesseau recula, et refusa d'homologuer la délibération des catholiques.

La ville se divisa encore en deux partis bien tranchés, dans le courant de l'année 1676, quand le Roi voulut réunir, dans une seule caisse, les recettes des bureaux de bienfaisance de chaque religion ; d'Aguesseau de nouveau n'osa pas insister.

Mais dès que la paix de Nimègue eut été signée, le Roi changea d'attitude.

Le 11 décembre 1679, il rendait l'arrêt suivant, dans un Conseil d'Etat tenu à Saint-Germain-en-Laye.

« Le roi ayant été informé des grandes divisions et » désordres qu'il y a toujours eu dans l'hôtel-de-ville..... » d'Alais, et la mauvaise administration des biens et » affaires de cette communauté, causée par les habitants

Hosted by Google

» de la religion prétendue réformée, lesquels étant en » plus grand nombre que les catholiques, ont toujours » fait prendre des délibérations contraires au bien public » et à l'avantage de la religion catholique, à quoi étant » nécessaire de pourvoir, en n'admettant dorénavant au » Consulat, Conseil politique, Chefs de métiers, que des » personnes catholiques, le Roi, étant en son Conseil, a » ordonné et ordonne que les protestants seront exclus » *pour toujours* du Consulat, Conseil politique....., » et pour l'année 1680 nomme... . ...., consuls, tous » quatre catholiques. »

Dès que l'on eut fini la lecture de cet arrêt, André et Jacques Martel (1), deuxième et quatrième Consuls, protestants, dirent qu'ils recevaient avec soumission et profond respect les ordres de Sa Majesté, se réservant néanmoins de lui faire de très humbles remontrances, l'arrêt leur imputant une conduite qu'ils n'avaient pas tenue.

Les catholiques ne furent pas à la hauteur de leur tâche.

Au mois d'octobre 1680, Joseph Dupuy et sa femme offrirent leurs services à la ville. Le mari se chargeait d'apprendre le latin ; sa femme promettait d'enseigner aux filles la lecture, l'écriture et la couture.

« En sorte que ce serait une école publique pour toutes les familles de cette ville ».

« *Considérant qu'il n'y a aucun collège en cette ville,* » *ni personne pour apprendre le latin,* les époux Dupuy » recevront une indemnité annuelle de 50 livres !!! »

L'année suivante, un nommé Gilli remplaçait Dupuy.

XXVII

De 1665 à 1685, il y a eu une série de déclarations royales, et d'arrêts, pour miner lentement l'œuvre de la

(1) André Martel, marchand ; Jacques Martel, boulanger.

Hosted by Google

réforme ! Louis XIV croit qu'il peut donner le coup de grâce !

Le temple est abattu, les pasteurs envoyés en exil (1), la soldatesque accompagne les rebaptizeurs. Le R. P. d'Arc, jésuite a sa chaire gardée par les dragons, on agrandit l'église, on y place six confessionnaux de plus ! La ville inscrit à son budget le coût de deux boîtes destinées à recevoir les billets de ceux qui auront des difficultés dogmatiques à proposer ! (octobre 1685).

---

(1) On s'est demandé, peut être, pourquoi nous avions choisi la famille de Porcairargues, comme spécimen de la généalogie que chaque Alaisien pourrait avoir s'il consentait à quelque sacrifice pour l'impression de notre histoire d'Alais; c'est parce que deux pasteurs d'Alais, obligés de quitter la France au moment de la révocation de l'édit de Nantes, s'y rattachent, ainsi qu'on va le voir.

Jacques Bouton, originaire d'Uzès, docteur en théologie, ministre à Alais, époux Deleuze Anne.

Antoine Bouton, ministre à Alais, marié le 21 octobre 1639 à Rose de Porcairargues, fille de Jean de Porcairargues et de Jeanne de Larboux, décédés. (Contrat de mariage, Amalric, notaire.)

André Bouton, ministre à Alais, époux Jeanne de Montmarc (acte du 1er mars 1670, Elzière, notaire).
Suspendu une première fois, avant son mariage, pour avoir trompé une jeune fille, Marie Aubrespin, il le fut une seconde fois, en septembre 1671, par un Synode tenu à Sauve.

Jacqueline Bouton, femme Henri de Sauri, sieur Delmas (acte Evesque, notaire, du 13 novembre 1694).

François Bouton, femme François Deleuze, sieur de Clavière, capitaine.

Antoine et André Bouton, émigrèrent.

Le troisième pasteur d'Alais, en 1685, lors de la révocation de l'Édit, était :

Coulan Pierre, né à Uzès, en 1629, pasteur à Alais de 1655 à 1660, et de 1671 à 1684; il avait épousé Isabeau de Pénarier, née à Alais, le huit mai 1627; (il en eut deux enfants, Antoine et Jeanne Coulan). Ils émigrèrent; la femme mourut à Zurich, en 1688; le mari se remaria à Amsterdam avec Anne Guichard, de La Rochelle, et devint père, à l'âge de 67 ans, d'un fils.

Hosted by Google

Et pendant ce temps, le Roi achève Versailles, commence Marly, il célèbre, par les plus superbes fêtes, les noces de sa fille adultérine avec le duc de Bourbon,

Boileau ose brûler devant lui l'encens le plus pur :

L'univers sous ton règne a-t-il des malheureux !

Oui, il y a des malheureux, et la grande violation de l'édit d'Henri IV sera l'éternelle honte du règne de son petit-fils !

Le chapitre de l'instruction publique a appelé l'attention des convertisseurs. En 1687, on alloue 200 livres aux cinq maîtres. L'intendant envoie deux religieuses pour les filles. (février 1687.) Nous n'avons pas à suivre ces femmes dévouées dans leurs divers logements successifs (1) ; nous ne nous occupons dans cette étude que de l'instruction des garçons. L'école communale des garçons comptait 120 élèves en 1691. Au budget de cette année-là, on inscrit 400 livres pour le personnel, outre la location de la maison d'école.

Le 16 juin 1694, parut la bulle d'érection de l'Evêché d'Alais. Le regretté M. Duclaux-Monteil a raconté, dans ses *Recherches historiques sur la ville d'Alais* (2), ce que fit le premier évêque, M. de Saulx, avec le concours du bienheureux l'abbé de *la Salle*, en faveur du développement de l'instruction (3). Mais si l'on doit considérer

---

(1) Chez Blanc, chez Larboux, puis dans la maison de Jean Limosin apothicaire de 1693 à 1696, rue de la Galère, puis chez Jeanne Delafont veuve Cabanis, puis chez la veuve Sanier, et enfin à 1709 à la maison du *bon pasteur*.

Les filles de la bourgeoisie étaient confiées, depuis 1648, aux Ursulines. Nous nous proposons d'écrire dans une étude à part tout ce qui concerne l'éducation des filles.

(2) Alais, imprimerie Martin 1860, in-8°, pages 387 et 526.

(3) M. Gabriel Compayré, dans son histoire de la Pédagogie, 5e édition 1887, affirme, page 215, que l'abbé de la Salle rencontra une *opposition inexplicable* dans le clergé français. Voir contra, les lettres de l'évêque d'Alais et de son grand vicaire audit La Salle dans l'ouvrage de Duclaux-Monteil.

Hosted by Google

M. de Saulx comme le véritable fondateur de l'instruction primaire, c'est à Charles de Bannes d'Avéjean, son successeur, que revient l'honneur d'avoir organisé l'instruction secondaire. C'est de ses propres deniers qu'il meubla la maison de Larnac, près la porte des Cordeliers, acquise par le Diocèse, le 4 mai 1730.

Les classes furent ouvertes en 1733.

Je ne dirai pas ici ce que fut ce collège pendant les cinquante années qui suivirent sa création. C'est une histoire que nous avons déjà racontée *dans les Mémoires de la Societé scientifique et littéraire de la ville* (1).

Chaque évêque se montra désireux d'augmenter la dotation de cet établissement. La ville ne s'imposa aucun sacrifice, et elle posséda gratuitement l'enseignement secondaire.

Dès qu'on savait lire et écrire, c'est-à-dire dès l'âge de huit ans, on entrait comme externe au collège, et l'on n'en sortait que pour aller aux Universités.

De 1691 à 1789, il y eut cependant quelques écoles libres, où la jeunesse protestante apprenait le latin.

En 1691, le professeur s'appelle Jean Ruat, né à Besson en Gevaudan.

Vers 1750, Favant.

Au rôle des patentes de 1774, il y a trois maîtres d'écoles libres, payant ensemble six livres. Leurs noms sont : Mestralet, Lasseray et Moreau.

Le dernier évêque d'Alais, de Bausset, pendant les quatre années de son épiscopat qui précédèrent la Révolution, essaya de rendre le collège encore plus prospère.

Charles-Eugène-Gabriel De La Croix, marquis de Castries, avait acquis de la famille des Conti, héritière des Montmorency, le comté d'Alais ; il avait le portefeuille de la Marine lorsque Louis XVI voulut créer une école de marine. L'évêque lui vanta son collège, distingué dès son établissement par le goût des bonnes études, ainsi

(2) Tome 16, année 1884, pages 115-173.

Hosted by Google

que par l'ordre et la régularité qui y avaient toujours régné. Il lui parla de ce ciel pur, de cet air salubre, des eaux de ce Gardon que chantait Florian, et où l'on pourrait apprendre, à peu de frais, les principes et les usages de la natation. Le 18 octobre 1786, le traité était signé. Il y avait plus de 50 bourses d'internat, dont 40 accordées par le Roi à l'élite de la noblesse française ; le plus célèbre de ces boursiers fut de Villèle, qui s'en est souvenu en écrivant ses Mémoires.

Le collège était dans une situation florissante lorsque la Révolution éclata.

.....

.....

.....

Nous n'aimons pas à imposer au lecteur une conclusion. Il doit la faire lui-même, après avoir examiné l'histoire impartiale que nous venons d'écrire pour lui. Qu'il compare ce que fut le passé avec ce qu'est le présent, avec ce que promet l'avenir, et s'il regrette l'Ancien Régime, il nous permettra de préférer la France nouvelle.

Alais, 21 octobre 1889.

A. BARDON.

Hosted by Google

Hosted by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XX

	Pages
Liste des membres de la Société.	V
Liste des Sociétés Correspondantes	XV
Documents historiques sur Alais. (Deux voyages à Alais, de Monseigneur Dillon, Archevêque de Narbonne, président-né des Etats de Languedoc, par M. J. Goirand, avocat	1
Bail des Baronnies de Barjac et de Montclus, en 1499, par M. E. Bondurand, Archiviste du Gard.	23
Rapport sur les expériences faites par M. Delfieu, receveur des Postes et des Télégraphes, à Alais, et M. Bellon, capitaine au 10me régiment d'Artillerie. .	29
Mémoire sur la Téléphonie sans pile, par M. Delfieu, receveur des Postes et des Télégraphes, à Alais. .	59
Notice sur les ruines du Château de Bouquet, par M. Oberkampff, receveur particulier des finances à Alais.	61
Extrait des procès-verbaux des séances de la Société, tenues pendant les années 1887, 1888, 1889 et 1890. .	67
Les Ecoles à Alais, sous l'ancien régime (1289-1789), par M. A. Bardon	101

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google